



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits

Crédits photographiques

couverture : © Régis Dallard, Cécile Creiche,
Irène Rivière, UNHCR/J. Tanner

Photos intérieur :

p. 6 : © Forum réfugiés-Cosi

p. 12, 15, 16, 19, 36 et 73 : © Michel Djaoui

p. 13, 17, 43, 44, 46, 64 et 65 : © Cécile Creiche

p. 20 : ©UNHCR – Joel Van Houdt

p. 23, 41, 67 et 74 : © UNHCR/J. Tanner

p. 24 : libre de droit (Julienne Lusenge)

p. 26 : Fotolia

p. 30 : © Claudia Bensimon

p. 32 et 33 : © Alexandra Lopicicova,

© Irène Rivière,

© Régis Dallard,

© Samuel Jeune

p. 34 : © Anne-Lise Devaux

p. 35 : © Lola Giganon

p. 35 : © Mélanie Dagneau

Sommaire

PRÉSENTATION ET INSTANCES ASSOCIATIVES 4

Éditorial 5

Notre mandat 6

Contexte de l'année 8

Chiffres clés de l'année 2016 10

Présence de Forum réfugiés-Cosi au 31 décembre 2016 11

LES MISSIONS 12

Le premier accueil 12

L'hébergement accompagné 13

L'aide à l'intégration 17

La santé mentale 19

L'aide juridique en rétention et en zone d'attente 20

Les projets européens et internationaux 23

L'information et la formation 26

Le plaidoyer et la sensibilisation 29

LES MOYENS 36

Les ressources humaines 36

Les moyens financiers 39

LES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX D'INTERVENTION 41

Auvergne-Rhône-Alpes / Allier 42

CADA de Montmarault, AT-SA de Bellenaves et d'Ygrande, CPH de Moulins et d'Yzeure

Auvergne-Rhône-Alpes / Ardèche 45

CADA de Privas, Réinstallation à Aubenas et à Largentière

Auvergne-Rhône-Alpes / Puy-de-Dôme 47

Plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand, CAO du Puy-de-Dôme, CADA de Saint-Éloy-les-Mines et de Giat

Auvergne-Rhône-Alpes / Rhône 51

Plate-forme d'accueil de Lyon, Centre de transit de Lyon et de Villeurbanne, CADA du Rhône / Métropole de Lyon, CHUDA du Rhône / Métropole de Lyon, Mineurs non accompagnés et jeunes majeurs, CAO de Villeurbanne, CPH de Lyon, CADA-IR de Vaulx-en-Velin, Programme Accelair, Programme AIR, Projet AINSY, Centre de santé ESSOR

Limousin / Corrèze 70

CADA de Peyrelevade

Provence-Alpes-Côte d'Azur / Alpes-Maritimes 71

Plate-forme d'accueil de Nice

Provence-Alpes-Côte d'Azur / Bouches-du-Rhône 72

Plate-forme d'accueil de Marseille

Provence-Alpes-Côte d'Azur / Var 73

CAO de Pierrefeu-du-Var, CAOMI de Tourves

L'aide en Centre de rétention administrative 75

Glossaire et sigles 81

Schéma de la demande d'asile 82

PRÉSENTATION DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI

Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit. Elle est issue de la fusion, en 2012, des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits. L'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

INSTANCES ASSOCIATIVES

Vie associative en 2016

Le 26 mai 2016, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, tenue à Lyon, a approuvé le rapport moral et le rapport financier, voté l'affectation des résultats ainsi que validé le projet d'orientations quinquennales pour 2016-2020.

2016 a été une année riche en vie associative. Les décisions stratégiques de mise en oeuvre du projet associatif ont été adoptées à la faveur de cinq réunions du Conseil d'administration. Le Bureau a continué à assurer un suivi vigilant de leur mise en oeuvre, en se réunissant tous les 15 jours.

Des commissions réunissant salariés et administrateurs ont été sources de propositions (gestion financière, immobilier et international).

Enfin, un séminaire annuel a réuni en mars les membres du Conseil d'administration et le Comité d'encadrement; cela a été un temps d'échange important autour du projet d'orientations quinquennales validé par la suite lors de l'assemblée générale.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président
M. Gérard CALLE, Vice-président
M. Bruno D'YVOIRE, Secrétaire
M. François RYSTO, Secrétaire adjointe
M. Jean-Vincent JEHANNO, Trésorier
Mme Catherine GARÇON, Trésorière adjointe

LES ADMINISTRATEURS

LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (M. Jean-Philippe PETIT)
Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)
Entraide Protestante (Mme Christine RAULIN)
Secours Catholique (Mme Isabelle LAFOND)
Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI	Mme Catherine GARÇON
M. Edmond BOGDANI	M. Célestin GODOGO
M. Mohamed BOUKRY	Mme Michelle GUÉRIN
M. Gérard CALLE	M. Tristan GUILLOUX
M. Dominique COULOT	M. Jean-Vincent JEHANNO
M. Christophe DALIN	M. Olivier MARION
Mme Cécilia De VARINE	Mme Claude MORIZET
Mme Delphine DELBES	M. Marc NOAILLY
M. André DIZDAREVIC	M. Pierre RINGEISEN
M. Bruno D'YVOIRE	M. François RYSTO
M. John EDMUNDSON	

LES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI

Mme Alice BEGANOVIC
Mme Claire TRIPIER

LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Mme Lucile PERDRIX et M. Mikis CHARALIAMBOS, représentants du comité d'entreprise

LES MEMBRES D'HONNEUR

M. Maurice CHARRIER, M. Patrick FILLION, Mme Michèle FONT, Mme Marie-Pierre HUSSON, M. Ugo IANNUCCI, M. Roger KAMALASEKARAM, M. Georges KUNTZ, Mme Colette LIGIER, Mme Michèle LINDEPERG

Éditorial

2016 : UNE ACTIVITÉ DENSE AU MILIEU DE SOLLICITATIONS MULTIPLES

Comme chaque année, le présent rapport entend rendre compte aux membres de l'association, à la communauté de travail, aux financeurs, aux pouvoirs publics, aux partenaires opérationnels et bien sûr aux bénéficiaires des actions, des activités conduites par l'association tout au long de l'année.

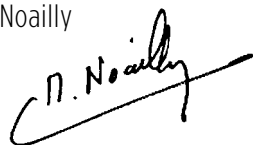
Plus largement, c'est l'occasion de partager, autant que faire se peut, au moyen d'indicateurs mais aussi de brèves descriptions et de quelques témoignages, la réalité de l'accueil et de l'accompagnement mis en œuvre quotidiennement en faveur des publics qui nous sont confiés dans les plates-formes de premier accueil, les centres d'hébergement dans leur variété, le centre de santé mentale, les centres de rétention administrative, les programmes d'appui à l'insertion – au total une quarantaine de sites et de projets dans une quinzaine de départements.

C'est encore l'opportunité de rassembler en quelques pages les nombreuses actions conduites en matière de plaidoyer, de communication, de formation, de veille, d'appui documentaire, mais aussi les projets européens et internationaux.

C'est aussi le moyen de rappeler, alors que l'année vit s'ouvrir de nouveaux dispositifs de Forum réfugiés-Cosi en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur – les CAO ouverts lors de l'évacuation des campements du Calais et de l'Ile-de-France, mais aussi une plate-forme d'accueil et un CPH – le rôle des fonctions support de l'association, sans lesquelles on ne peut ni gérer ni développer des services et des actions de qualité au sein d'une organisation solide.

Alors que la mémoire est encore toute fraîche d'une année 2016 qui vit un nouveau record en matière d'arrivées de demandeurs d'asile en France, et des difficultés toujours présentes à faire face collectivement aux besoins en matière d'accueil et d'accompagnement, c'est enfin le lieu de remercier chaleureusement les équipes de salariés et les bénévoles qui apportent leur concours pour leur engagement, leur réactivité et leur capacité d'innover dans un contexte plus que jamais sollicitant. ■

Le Président
Marc Noailly



Le Directeur général
Jean François Ploquin





Notre mandat

Forum réfugiés-Cosi agit en France pour l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile. Elle intervient dans des pays d'origine des réfugiés pour promouvoir les droits humains, l'État de droit et la démocratie. L'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.



ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER CEUX QUI ONT DÛ FUIR LEUR PAYS

Les personnes accueillies par l'association ont fui leur pays du fait de la guerre, des persécutions ou de l'absence d'État de droit. Elles sollicitent la protection de la France au titre de la convention de Genève du 28 juillet 1951. Pour beaucoup d'entre elles, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, si bien qu'elles arrivent dans un état de fragilité physique et psychologique. Forum réfugiés-Cosi leur propose un accompagnement juridique et administratif. L'association lutte contre les discriminations dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et les autres étrangers peuvent faire l'objet.



L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT

L'association gère quatre plates-formes d'accueil de demandeurs d'asile (PADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille et Nice¹.

Les demandeurs d'asile y bénéficient d'un accompagnement social et juridique dans l'ouverture des droits et la procédure d'asile.

Forum réfugiés-Cosi gère quatre types d'hébergement :

- Un centre de transit dans le Rhône, qui accueille temporairement les demandeurs d'asile, assure un accompagnement administratif, juridique et social, et organise leur orientation.
- Des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) en Auvergne-Rhône-Alpes. Les CADA assurent l'hébergement, l'accompagnement social et sanitaire et le suivi juridique et administratif des candidats à l'asile admis au séjour.
- Des dispositifs d'hébergement d'urgence en Auvergne-Rhône-Alpes, où les demandeurs d'asile bénéficient d'un accompagnement le plus proche possible de celui qui prévaut en CADA.
- Des centres d'hébergement spécialisés dans l'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale.

Forum réfugiés-Cosi conduit également un programme d'accompagnement et d'hébergement de mineurs isolés et de jeunes majeurs demandeurs d'asile.

¹ — En 2016, Forum réfugiés-Cosi a été retenu par l'OFII pour gérer, à partir de 2017, les PADA de Toulouse et de Montauban.



LA SANTÉ

Tout au long de la procédure d'asile, le centre de santé Essor assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention.



L'AIDE À L'INTÉGRATION

En 2002, Forum réfugiés a créé le programme Accelair, qui vise à améliorer les conditions et les capacités d'insertion des personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Le programme les accompagne dans l'accès puis le maintien dans l'emploi et le logement. L'association travaille depuis 2015 au développement de dispositifs analogues dans d'autres territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et agit depuis 2011 pour l'accueil et l'accompagnement des réfugiés réinstallés.



ACCOMPAGNER LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de rétention administrative où Forum réfugiés-Cosi est mandaté (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète), des équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.

Forum réfugiés-Cosi assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.



DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE

Forum réfugiés-Cosi contribue à faire évoluer les politiques publiques de la procédure d'asile, ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, et par des projets à dimension européenne.

Forum réfugiés-Cosi conçoit et met en œuvre des formations destinées aux professionnels et aux bénévoles travaillant dans le champ de l'asile et des migrations, ainsi qu'à de futurs professionnels de l'action sociale.

Le centre de documentation Floribert Chebeya est doté de plus de 5 600 références sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme, avec une spécialisation, non exclusive, sur l'Afrique centrale.



PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT

Forum réfugiés-Cosi conduit des missions exploratoires dans des pays d'origine des demandeurs d'asile. L'association y noue des liens avec des organisations de la société civile, dont elle peut soutenir l'action de promotion de l'État de droit et de défense des droits de l'Homme, notamment en République démocratique du Congo. Elle participe à des actions de plaidoyer au sein de réseaux nationaux et européens. Elle a piloté jusqu'au milieu de l'année 2016 un projet d'appui aux collectivités territoriales françaises, pour une meilleure prise en compte des droits de l'Homme et de l'État de droit dans leurs projets de coopération internationale. ■

Contexte de l'année 2016

DES BESOINS DE PROTECTION SANS PRÉCÉDENT EN FRANCE

En 2016, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a enregistré 85 726 demandes d'asile (mineurs accompagnants et réexamens inclus), dont 63 935 premières demandes hors mineurs accompagnants. Il s'agit du plus haut niveau de demande d'asile enregistré par l'OFPRA, dépassant ainsi le précédent record de 1989 (61 422). Le ministère de l'Intérieur estime par ailleurs que 22 500 personnes ont été placées en procédure Dublin en 2016. Cette augmentation du nombre de demandes de protection est cependant limitée par rapport à 2015, début des arrivées importantes de personnes provenant de zones de conflits et cherchant une protection internationale : 7,1% d'augmentation du nombre global de demandes et 7,8% d'augmentation du nombre de nouvelles demandes (hors mineurs accompagnants).

Les personnes en demande de protection internationale en France en 2016 fuient pour 40% d'entre elles le Soudan, premier pays d'origine (hors mineurs accompagnants) comme en 2015, l'Afghanistan, Haïti, l'Albanie et la Syrie.

Le taux d'accord de l'OFPRA s'élève à 28,8% (+5,9 points par rapport à 2015), tandis que le taux d'accord global (OFPRA et CNDA) est de 38% (+6,4 points).

UNE AUGMENTATION DES PLACES ET UNE DIVERSIFICATION DES MODÈLES D'ACCUEIL

Fin 2016, le parc d'hébergement en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) était d'environ 37 296 places (326 centres), dont plus de 8 000 créées en 2016, contre 21 410 places en 2012. Le dispositif national d'accueil était par ailleurs constitué de 11 258 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et 6 013 places Accueil temporaire – service de l'asile (AT-SA). Une instruction visant à la création de 1 865 places de CADA a par ailleurs été publiée en décembre 2016. L'augmentation du nombre de places dédiées aux demandeurs d'asile, 54 145 au total fin 2016, se poursuit donc. Forum réfugiés-Cosi a participé à cette dynamique avec l'ouverture de 40 places à AT-SA et 38 places CADA (dont 28 étaient anciennement des places de HUDA). Les besoins sont cependant loin d'être couverts puisque plus de 90 000 personnes étaient éligibles à l'hébergement fin 2016. Par ailleurs, la tendance ne porte pas sur le développement du modèle CADA, comme l'illustre l'appel à projet lancé en septembre 2016 pour un nouveau type de dispositif, le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA), qui vise à ouvrir 5 351 places en 2017 pour les demandeurs d'asile mais aussi pour les personnes « ayant manifesté l'intention de déposer de manière imminente une demande d'asile », avec un taux d'encadrement moindre que celui prévu en CADA. Pour les

bénéficiaires d'une protection internationale, 500 places en centre provisoire d'hébergement (CPH) ont été créées au cours de l'année pour porter le total de places à environ 1 600. Forum réfugiés-Cosi a ainsi ouvert un CPH à Moulins et Yzeure (Puy-de-Dôme), d'une capacité de 45 places. Un nouvel appel à projet a été lancé au cours de l'année pour la création de 500 places supplémentaires en 2017.

LA MISE EN ŒUVRE ENCORE IMPARFAITE DE LA RÉFORME DE L'ASILE

Malgré certaines améliorations notables apportées par la réforme de l'asile, notamment le bénéfice des conditions d'accueil et le droit à un recours suspensif pour l'ensemble des demandeurs d'asile, la mise en œuvre du nouveau système d'asile a été marquée par plusieurs dysfonctionnements. L'accès à la procédure d'asile s'est notamment allongé sur certains territoires. La loi impose dorénavant un délai maximum de trois jours entre la présentation d'un requérant en pré-accueil, et son rendez-vous en Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA) mais ce délai est encore souvent dépassé, jusqu'à atteindre plus de 120 jours dans les zones très sollicitées. Or, durant cette période d'attente, et tant qu'il n'est pas passé au GUDA, le requérant ne bénéficie d'aucune ouverture de droits et n'a pas accès à l'hébergement.

L'attribution de la gestion de la nouvelle allocation pour demandeurs d'asile à l'OFII entraîne par ailleurs de nombreuses situations problématiques. De nombreux demandeurs d'asile ont notamment reçu leurs versements d'allocation avec d'importants retards, se retrouvant sans ressources pendant cette période.

LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION, RÉPONSE À LA CRISE DE CALAIS

À partir du 24 octobre 2016, l'État a procédé à une évacuation de la Lande de Calais, où des milliers de personnes étaient en attente d'un passage vers le Royaume-Uni. 5 466 adultes ont ainsi été orientés vers 301 centres d'accueil et d'orientation (CAO), des dispositifs établis en 2015 pour répondre à la problématique spécifique de Calais. Les personnes y sont accueillies sans considération de leur statut administratif et bénéficient d'un accompagnement et d'un hébergement en vue d'une orientation vers un dispositif dédié aux demandeurs d'asile, ou d'une sortie pour ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire dans cette procédure. Forum réfugiés-Cosi a contribué au dispositif CAO en ouvrant 309 places en 2016 dans le Puy-de-Dôme, le Rhône et le Var.

Depuis les premières ouvertures de CAO en novembre 2015, 80% des personnes admises se sont inscrites dans une démarche de demande d'asile. Ce chiffre souligne l'importance de proposer dans

ces centres un accompagnement adapté au besoin de protection des personnes en demande d'asile.

Les mineurs non accompagnés ont également été concernés par ce dispositif exceptionnel visant à résoudre la situation calaisienne. Au total, d'après la préfecture du Pas-de-Calais, 1 616 mineurs ont été accueillis dans près de 70 centres dédiés sur l'ensemble du territoire français. Ces dispositifs, mis en place afin de répondre à un besoin urgent de mise à l'abri, sont des relais avant une prise en charge pérenne en France ou au Royaume-Uni (qui avait accueilli environ 800 d'entre eux fin 2016). Forum réfugiés-Cosi a ouvert un centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés de 45 places dans le Var.

DES DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES INQUIÉTANTS EN EUROPE

Dans une déclaration du 18 mars 2016, les représentants de l'Union européenne (UE) et de la Turquie ont convenu que toutes les personnes arrivées irrégulièrement en Grèce après le 20 mars seraient renvoyées en Turquie, soit directement si elles ne demandent pas l'asile, soit après un examen de leur demande. Dans ce dernier cas, les demandes d'asile peuvent être considérées comme irrecevables au regard de l'application à la Turquie des concepts de « *pays tiers sûr* » et de « *premier pays d'asile* ». L'une des dispositions clés de cet accord est la clause du « *1 pour 1* » : pour un Syrien entré irrégulièrement en Grèce et renvoyé en Turquie, un autre Syrien est réinstallé de la Turquie vers un État membre de l'UE, afin de stopper les arrivées par la Méditerranée. Au 9 mars 2017, 3 730 personnes avaient été réinstallées depuis la Turquie et 916 éloignées vers ce pays au titre de cette déclaration. Concernant la mise en œuvre du programme de relocalisation de demandeurs d'asile depuis la Grèce et l'Italie décidé en septembre 2015, la France avait relocalisé 2 636 personnes au 20 décembre 2016.

Le 13 juillet 2016, la Commission européenne a publié une série de propositions de réforme du régime d'asile européen commun (RAEC). L'harmonisation des procédures d'asile et des conditions d'octroi d'une protection internationale devrait ainsi passer par une transformation des directives Procédures et Qualification en règlements. L'un des objectifs affichés par la Commission européenne est de limiter au maximum les mouvements secondaires des demandeurs d'asile d'un État membre vers un autre. La systématisation d'une procédure de recevabilité fondée sur la notion de « *pays tiers sûr* » constitue le principal sujet d'inquiétude, tandis que plusieurs dispositions constitueraient un affaiblissement des garanties offertes aux demandeurs d'asile et aux bénéficiaires d'une protection internationale.

Le même jour, la Commission européenne a également publié une proposition de règlement pour un cadre commun de réinstallation à l'échelle de l'Union européenne, visant à engager l'UE vers une véritable politique européenne en matière de réinstallation. Cependant, la volonté politique de l'ensemble des États membres de le mettre en œuvre et de proposer des places d'accueil et un accompagnement suffisants pour les réfugiés réinstallés risque, une nouvelle fois, de faire défaut.

Enfin, le 8 décembre 2016, la Commission européenne a adressé une recommandation, cette fois à l'ensemble des États membres, concernant la reprise des transferts vers la Grèce dans le cadre de la mise en œuvre du règlement Dublin. Cela illustre la volonté de l'Union européenne de rétablir le fonctionnement normal de l'ensemble du règlement Dublin, alors même que la situation en Grèce demeure préoccupante.

DES ENGAGEMENTS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE RÉINSTALLATION

La France a pris l'engagement d'accueillir 2 376 réfugiés réinstallés au titre du programme européen proposé par la Commission en juillet 2015. Au 6 février 2017, la France avait réinstallé 1 088 personnes, dont 228 en provenance de Turquie, 433 du Liban, 334 de Jordanie, 8 d'Irak et 85 d'autres pays.

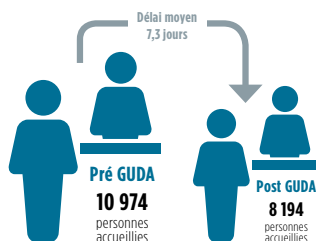
Dans le cadre de la déclaration UE-Turquie citée précédemment, la France s'est déclarée disposée à accueillir jusqu'à 6 000 réfugiés syriens en provenance de Turquie d'ici 2017. Enfin, le président de la République François Hollande s'est engagé, lors d'une tournée au Moyen-Orient en avril 2016, à accueillir 2 000 réfugiés réinstallés supplémentaires depuis le Liban d'ici 2017. Ces deux engagements ont donné lieu fin 2016 à l'arrivée d'environ 4 000 personnes.

Forum réfugiés-Cosi a contribué en 2016 à la mise en œuvre de ces engagements en accompagnant 31 personnes réinstallées à Aubenas et à l'Argentière (Ardèche) et 35 personnes à Montrottier (Rhône).

UNE NOUVELLE LOI RELATIVE AU DROIT DES ÉTRANGERS

Présentée en Conseil des ministres en juillet 2014, en même temps que la loi sur l'asile, la loi relative au droit des étrangers a été promulguée le 7 mars 2016. L'essentiel de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2016. Ce texte modifie plusieurs aspects du droit au séjour des étrangers en France et comporte également des dispositions relatives à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière. La principale amélioration dans ce domaine concerne l'avancement du contrôle du juge des libertés et de la détention (JLD) au plus tard 48h après le placement en Centre de rétention administrative (CRA), contre cinq jours auparavant. La nouvelle loi reste cependant marquée par un durcissement du droit des étrangers en matière d'éloignement, avec une réduction du délai de recours contre l'obligation de quitter le territoire (OQTF) pour certaines catégories de personnes, l'interdiction de retour appliquée automatiquement aux ressortissants des pays non membres de l'Union européenne, l'interdiction de circulation pour les ressortissants européens, l'absence de développement des alternatives à la rétention, la possibilité de placer en rétention des familles qui ont respecté les modalités d'assignation à résidence, ou encore l'instauration de peines de prison fondées sur l'irrégularité du séjour. Les équipes de Forum réfugiés-Cosi ont pris en compte ces nouvelles dispositions dès leur entrée en vigueur afin d'adapter au mieux l'accompagnement juridique proposé dans les six centres de rétention administrative où l'association est présente. ■

Chiffres clés de l'année 2016



Le premier accueil



968 places en CADA et 1 607 personnes accueillies
430 places en CHUDA et 829 personnes accueillies
354 places en CAO et CAOMI et 359 personnes accueillies
142 places en CPH et CADA-IR et 282 personnes accueillies

L'hébergement accompagné

5 626 personnes enfermées
dans les 6 centres
5 581 saisines du JLD
avec un taux moyen d'annulation
des placements de 19%



L'aide juridique en rétention



1 059 ménages accompagnés
vers l'intégration
et 300 baux signés
avec 363 contrats de travail débutés

L'aide à l'intégration



TRACKS – 7 pays européens impliqués, 100 acteurs, 50 organisations et institutions,
16 victimes de traite interviewées

AJUST – 4 partenaires de terrain soutenus en République démocratique du Congo, 85 professionnels formés,
18 victimes de violences sexuelles accompagnées en justice

Les projets européens et internationaux

161 visites au centre de documentation, 5 600 références, 51 nouvelles acquisitions

5 conférences « partage et expertise » pour un peu plus de 160 participants

95 formations réalisées pour 1 151 personnes



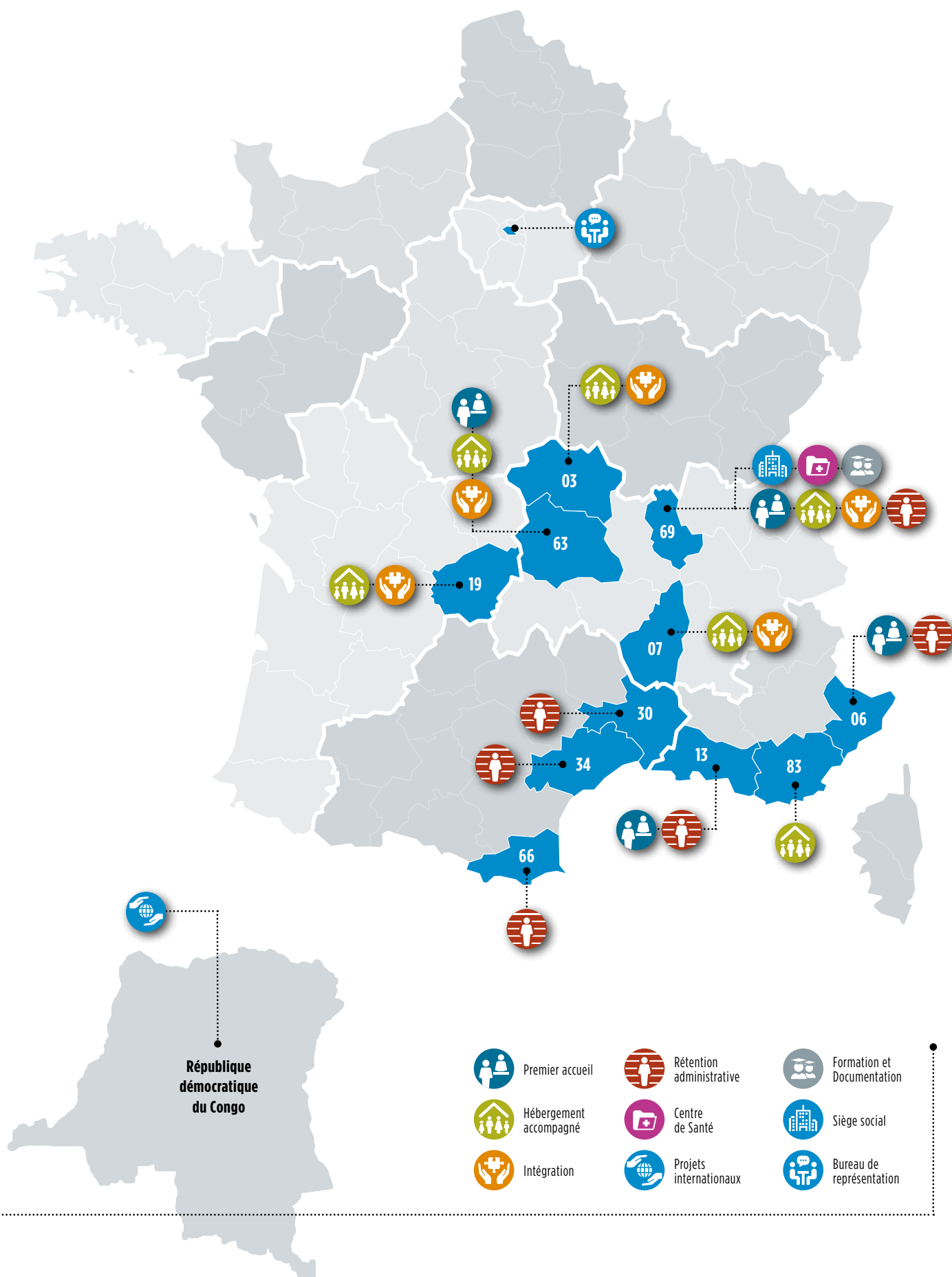
L'information et la formation



11 newsletters mensuelles, 49 000 visiteurs sur le site internet
2 200 personnes au concert « Après la nuit » le 31 juillet

Le plaidoyer et la sensibilisation

Présence de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2016





Les missions



LE PREMIER ACCUEIL

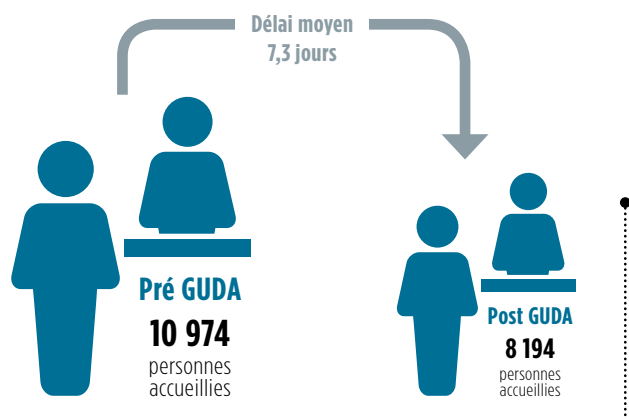
En 2016, Forum réfugiés-Cosi gère quatre plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) à Lyon, Marseille, Clermont-Ferrand et Nice. L'association s'est vu confier, en décembre 2016, la gestion à partir de janvier 2017 de deux plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile à Toulouse et à Montauban.

Dans le cadre de la réforme de l'asile de novembre 2015, les PADA assurent les missions de préparation du passage au guichet unique (préfecture et OFII) et de suivi des demandeurs d'asile non orientés vers une structure d'hébergement et d'accompagnement. Ces missions sont réalisées dans le cadre d'un marché public géré par l'OFII. Le suivi des personnes comprend la domiciliation et la gestion du courrier, l'aide à la constitution du dossier de demande d'asile

auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales, l'orientation vers les partenaires gérant l'hébergement et les aides d'urgence, et l'organisation des acheminements vers les structures d'hébergement notifiées par l'OFII.

Les plates-formes ont été fortement impactées cette année par la hausse des flux de primo-arrivants, en particulier au deuxième semestre. Cette augmentation s'explique par la hausse des demandes d'asile au niveau national, par l'ouverture de Centres d'accueil et d'orientation (CAO) dans nos territoires d'implantation en lien avec le démantèlement des campements de Calais et de Paris, et l'arrivée de réfugiés réinstallés sur ces mêmes territoires. Dans les quatre plates-formes, le nombre de personnes accompagnées a dépassé de plus de 20% ceux estimés par l'OFII pour l'année 2016. Les plates-formes de Forum réfugiés-Cosi ont accueilli 10 974 personnes, enregistré 8 661 intentions de demander l'asile et accompagné 8 194 demandeurs d'asile en 2016.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	10 974
	Nombre de personnes enregistrées	8 661
	Délai moyen d'accès au guichet unique (nb jours ouvrés)	7,3
Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	8 194
	Nombre de domiciliations	5 495
	Nombre d'orientations vers des alternatives d'hébergement	3 517
	Nombre de personnes orientées vers des aides d'urgence	4 059
	Nombre de personnes acheminées (orientation OFII)	2 808
	Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPRA	2 930
	Nombre de dossiers PUMA/ CMU	5 709



Cette évolution des flux d'arrivées s'est traduite par un allongement du délai de convocation au Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA). Ce délai était de 7,3 jours ouvrés en moyenne sur les quatre plates-formes, au lieu des trois jours prévus dans le cadre du marché. L'allongement du délai de convocation a eu pour conséquence d'accroître les sollicitations des demandeurs d'asile et des partenaires auprès des plates-formes, aucune prise en charge n'existant pour les demandeurs d'asile à ce stade de la procédure.

La réforme de l'asile et la hausse des flux d'arrivée ont conduit Forum réfugiés-Cosi à adapter son organisation et à développer des outils et des procédures internes de suivi de son activité notamment pour répondre aux exigences du marché.



L'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ

L'accueil matériel des réfugiés fait partie des dispositions prévues par la convention de Genève de 1951, ratifiée par la France. Au milieu des années 1970, l'État a mis en place, sous l'impulsion des associations, un Dispositif national d'accueil (DNA) pour accompagner les demandeurs d'asile et les réfugiés dans leurs démarches sociales et administratives. La gestion du DNA est confiée à des associations, dont Forum réfugiés-Cosi, et coordonnée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Forum réfugiés-Cosi gère un centre de transit de 220 places dans le Rhône et cinq CADA : un dans le Rhône (595 places réparties sur six sites), un dans l'Allier (100 places), un dans le Puy-de-Dôme (148 places), un en Ardèche (55 places) et un en Corrèze (70 places), auquel un AT-SA s'ajoute dans l'Allier (40 places).

La confirmation en 2016 de la hausse du niveau des flux d'arrivées, conjuguée aux évacuations des camps spontanés (Calais, Grande-Synthe, Île-de-France), dans un contexte de mise en œuvre des dispositions issues de la réforme du 1^{er} novembre 2015, constituent la toile de fond de l'activité 2016.

Une des dispositions clefs de la réforme résidait dans la reprise de la gestion des orientations par l'OFII, modifiant profondément nos pratiques, surtout dans le Rhône, où cette mission était préalablement assurée par le centre de transit.

Cette reprise s'est traduite par une fragilisation de l'accueil des primo-arrivants, dans la mesure où le seul fait d'émettre le souhait de demander l'asile – caractérisé aujourd'hui par le rendez-vous pré-GUDA – ne permet plus de bénéficier d'un hébergement, comme c'était le cas auparavant du Centre de Transit. Le délai de trois jours entre la prise de rendez-vous et le passage au GUDA étant malmené, de nombreuses personnes sont restées durant plusieurs semaines sans solution d'hébergement.

La reprise des orientations par l'OFII s'est également traduite par une



baisse générale des taux de rotation au sein de nos dispositifs, avec une baisse très significative pour le centre de transit (375% en 2016 contre 621% en 2015).

Les taux d'occupation se maintiennent dans le Rhône (95%), mais s'inscrivent à la baisse en Auvergne avec un taux moyen de 75%. La plus forte proportion de personnes isolées ne peut expliquer à elle seule cette évolution.

Autre disposition clef de la réforme, la mise en place de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) en remplacement de l'AMS et de l'ATA a fortement impacté l'activité. Outre la perte de souplesse dans la gestion des aides financières aux hébergés, les difficultés liées à sa mise en place, son mode d'attribution et des interruptions dans les versements ont fortement pesé sur les équipes. C'est là une des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la réforme.

La situation critique de Calais a par ailleurs généré un surcroît d'activité. Amorcée fin 2015, l'implication de Forum réfugiés-Cosi dans les



Un dispositif souple et réactif : le Centre de transit

Le centre de transit de Forum réfugiés-Cosi est l'un des deux centres de transit en France, l'autre étant situé en région parisienne. Il accueille temporairement des demandeurs d'asile, assure leur accompagnement administratif, juridique et social et organise leur orientation dans le dispositif national d'accueil ou vers toute structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile dès qu'une place adaptée au ménage se libère. Il permet, dans des territoires de fortes arrivées de demandeurs d'asile, de soustraire de l'urgence sociale les primo-arrivants et de répartir par la suite les personnes au niveau national. Par ailleurs, le centre de transit est en mesure d'être extrêmement réactif dans des opérations d'accueil de grande ampleur. Cela a été le cas en 2016, lors de l'évacuation de la lande de Calais et des campements parisiens.

Pour les statistiques 2016 concernant le centre de transit voir la fiche établissement page 52.

évacuations des campements spontanés du Calais s'est poursuivie tout au long de l'année 2016, avec en point d'orgue la vaste opération humanitaire de la fin du mois d'octobre. Forum réfugiés-Cosi a ouvert six CAO, dont un Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI), en l'espace de quelques semaines, dans le Rhône, le Var et le Puy-de-Dôme.

Les principales nationalités représentées au sein de nos structures ont été les ressortissants d'Albanie, du Kosovo, de République démocratique du Congo, de Fédération de Russie, d'Afghanistan et du Soudan. La demande albanaise demeure à un niveau important (un tiers des personnes dans le Rhône). Si elle reste fortement teintée par des motivations humanitaires, le nombre de mesures de protection des ressortissants albanais demeure cependant non négligeable. Conséquences des arrivées plus massives de réfugiés sur le continent européen et de l'ouverture des CAO, les Soudanais, les Érythréens et les Afghans sont davantage représentés dans nos structures. Ces

demandeurs sont généralement de jeunes hommes isolés, avec un fort besoin de protection internationale et un parcours de fuite particulièrement difficile ponctué de périodes de détention, voire de persécutions, notamment pour ceux qui sont passés par la Libye. La part des personnes vulnérables, notamment sur le plan psychologique, est nettement plus importante parmi ces populations. Ajoutée à la vulnérabilité des personnes relevant de problématiques sanitaires, la dimension psychologique a *de facto* pris de l'ampleur dans l'accompagnement.

Le taux global de protection atteint 55%. L'augmentation du nombre de ressortissants originaires de pays connaissant des conflits armés internes participe par ailleurs de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la protection subsidiaire. On notera également que l'accompagnement des personnes placées sous Dublin représente une part toujours plus importante de l'activité dans les CHUDA et au centre de transit.

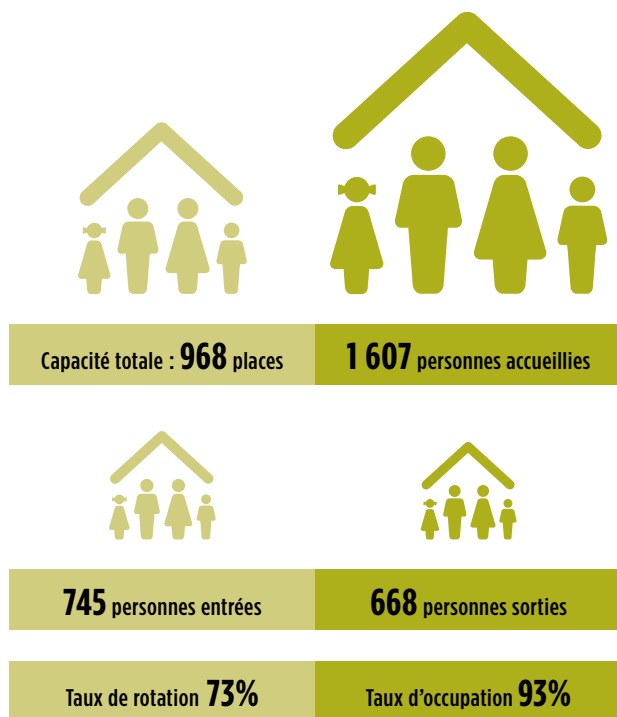
L'ACTIVITÉ DES CADA

Le fonctionnement des CADA est régi par une convention conclue entre le gestionnaire du centre et l'État. Cette convention fixe la nature et les conditions de mise en œuvre des missions. Les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement administratif, social et médical des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande.

Les demandeurs d'asile sont hébergés soit dans des locaux collectifs, soit dans des appartements indépendants mis à leur disposition par le CADA. Une allocation pour demandeur d'asile (ADA) est versée par l'OFIL aux ménages en cours de procédure de demande d'asile, selon un montant calculé en fonction de la composition familiale. Les CADA peuvent prendre en charge un certain nombre de besoins des demandeurs d'asile (frais de transports, etc.).

Données consolidées

(cf. données par site en page 41 et suivantes)



Typologie des personnes accueillies en CADA				
	Entrées	Sorties	Accueillies	% accueillies
Personnes en famille	551	503	1199	75%
<i>dont enfants</i>	268	245	586	36%
Isolés	194	165	408	25%
Total adultes	477	423	1021	64%
Total personnes	745	668	1607	100%

Principales nationalités des personnes accueillies en CADA	
Albanie	17%
Kosovo	11%
République démocratique du Congo	11%
Fédération de Russie	10%
Azerbaïdjan	4%
Syrie	4%
Algérie	3%
Soudan	3%
Angola	3%
Géorgie	2%
Nigeria	2%

Protections accordées en CADA			
Taux global			51%
Statuts OFPRA	133		36%
<i>dont protection subsidiaire</i>	49		13%
Statuts CNDA	63		25%
<i>dont protection subsidiaire</i>	11		4%
Décisions rendues	385		100%

L'ACTIVITÉ DES CHUDA

En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, le ministère de l'Intérieur, en charge de l'asile, finance, par l'intermédiaire des services déconcentrés, des dispositifs d'accueil d'urgence, plus ou moins pérennes et d'une capacité variable en fonction des besoins.

Les équipes des centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile de Forum réfugiés-Cosi assurent l'accompagnement des démarches d'asile et un suivi social et sanitaire.

Les centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile ont initialement vocation d'accueillir de manière transitoire des demandeurs d'asile dans l'attente de leur admission éventuelle en CADA. Ils permettent, en outre, de prendre en charge des demandeurs d'asile ne pouvant pas bénéficier d'un hébergement en CADA, faute de places disponibles.

Forum réfugiés-Cosi gère trois CHUDA dans le Rhône : un à Lyon de 165 places (destiné principalement aux demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin), un à Albigny-sur-Saône de 180 places, un à Saint-Genis-les-Ollières de 85 places.



Données consolidées

(cf. données par site en page 41 et suivantes)



Capacité totale : **430** places

829 personnes accueillies



416 personnes entrées

406 personnes sorties

Taux de rotation **96%**

Taux d'occupation **95%**

Typologie des personnes accueillies en CHUDA

	Entrées	Sorties	Accueillies	% accueillies
Personnes en famille	364	367	741	89%
<i>Dont enfants</i>	173	170	341	41%
Isolés	52	39	88	11%
Total adultes	243	236	488	59%
Total personnes	416	406	829	100%

Principales nationalités des personnes accueillies en CHUDA

Albanie	33%
Kosovo	15%
République démocratique du Congo	6%
Arménie	6%
Bosnie-Herzégovine	5%
Angola	5%
Fédération de Russie	4%
Afghanistan	4%
Serbie	2%
Soudan	2%
Guinée	2%

Protections accordées en CHUDA

Taux global	35	52%
Statuts OFPRA	22	41%
<i>dont protection subsidiaire</i>	15	28%
Statuts CNDA	13	29%
<i>dont protection subsidiaire</i>	3	7%
Décisions rendues	67	100%



L'ACTIVITÉ DES CAO

Les centres d'accueil et d'orientation (CAO), ont été créés par une note conjointe des ministères du logement et de l'Intérieur du 9 novembre 2015, complétée par une note du 7 décembre 2015. L'objet de ces centres est de mettre à l'abri des personnes migrantes installées dans le Calais qui cherchent à rejoindre le Royaume-Uni, afin de leur permettre de réfléchir à leur parcours migratoire. Leur activité a été redéfinie dans une charte de fonctionnement publiée en juin 2016

en vue de l'ouverture de nouveaux CAO, pour répartir nationalement l'ensemble des migrants installés à Calais.

Forum réfugiés-Cosi a ouvert de novembre 2015 à mars 2016 un CAO de 45 places à Pessat-Villeneuve (63), puis en octobre 2016 cinq CAO : 145 places à Villeurbanne (69), 134 places à Clermont-Ferrand, Pessat-Villeneuve et Loubeyrat (63), 30 places à Pierrefeu-du-Var (83) ainsi qu'un CAOMI à Tourves (83).

Données consolidées

(cf. données par site en page 41 et suivantes)



Capacité totale : **354** places

359 personnes accueillies



359 personnes entrées

85 personnes sorties

Taux de rotation **63%**

Taux d'occupation **39%**

Typologie des personnes accueillies en CAO et CAOMI

	Entrées	Sorties	Accueillies	% accueillies
Personnes en famille	115	23	115	32%
<i>dont enfants</i>	79	19	79	22%
Isolés	244	62	244	68%
Total adultes	280	66	280	78%
Total personnes	359	85	359	100 %

Nationalités des personnes accueillies en CAO et CAOMI

Afghanistan	37%
Soudan	35%
Albanie	11%
Pakistan	7%
Palestine	3%
Éthiopie	2%
Nigeria	2%
Érythrée	1%
Somalie	1%
Géorgie	0,5%
Iran	0,5%
Libye	0,5%

Protections accordées en CAO et CAOMI

Statuts OFPRA	133	36%
<i>dont protection subsidiaire</i>	49	13%
Statuts CNDA	63	25%
<i>dont protection subsidiaire</i>	11	4%
Taux global	51%	51%
Décisions rendues	385	100%



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Les personnes qui obtiennent un statut de réfugié ou une protection subsidiaire sont accompagnées par les équipes de l'association dans la recherche d'un logement, d'une formation et d'un emploi. Dans ce cadre, la direction Intégration développe et pilote divers programmes : Accelair, un projet régional pour l'intégration des réfugiés (PRIR) et des programmes de réinstallation. Elle gère également trois centres d'hébergement dédiés aux bénéficiaires d'une protection internationale dans le Rhône et dans l'Allier.

LE PROGRAMME ACCELAIR

Depuis 15 ans, le programme Accelair offre aux bénéficiaires d'une protection internationale résidant dans le département du Rhône un véritable projet d'insertion s'inscrivant dans la durée : accueil et accompagnement social individualisé, accès et maintien dans le logement, l'emploi et la formation.

Le principe fondateur du programme est l'accompagnement de tous les bénéficiaires d'une protection internationale, qu'ils soient hébergés dans le cadre du Dispositif national d'accueil (DNA) ou non. Les deux critères d'entrée sont : l'obtention d'une protection internationale dans le Rhône depuis moins de 12 mois, ou être hébergé dans l'un des trois Centres provisoire d'hébergement (CPH) de l'Ain et du Rhône.

Forum réfugiés-Cosi dispose de l'agrément pour l'instruction des demandes relatives au Revenu de solidarité active (RSA) et l'accompagnement socio-professionnel du public spécifique « réfugié », ainsi que des habilitations concernant les mesures d'accès et d'accompagnement dans le logement. Ainsi, les bénéficiaires d'une protection internationale bénéficient d'un accompagnement professionnel et spécialisé pour l'accès à l'emploi et au logement.

Grâce au travail de l'équipe du programme Accelair et à l'engagement des services publics, les bénéficiaires accèdent à un logement individuel en 10 mois en moyenne, ce délai étant stable depuis plusieurs années. L'apprentissage du français et l'accès à la formation permettent aux deux-tiers des personnes accompagnées de se stabiliser dans l'emploi à partir de la deuxième année.

Le programme est mis en œuvre dans le Rhône par les services Hébergement, Logement et Insertion professionnelle de la direction Intégration de Forum réfugiés-Cosi. Afin que tous les bénéficiaires d'une protection internationale dans le Rhône soient accompagnés, les équipes du programme Accelair travaillent en partenariat avec les autres opérateurs de l'asile dans le département (Adoma, Entraide



Le public	
512 ménages entrés	1 059 ménages accompagnés vers l'intégration



Le logement
300 baux signés



La formation	L'emploi
550 formations débutées	363 contrats débutés

Pierre Valdo). Dans l'Ain, l'association Alfa3A participe à cet accompagnement pour les personnes hébergées au centre provisoire d'hébergement (CPH) de Miribel.



Le Plan « 500 000 »

Le 18 janvier 2016, le président de la République a annoncé un plan de 500 000 actions de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi. La direction Intégration a saisi cette opportunité pour proposer aux bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés par Accelair dix sessions de formation organisées spécialement à leur endroit, en collaboration avec la direction territoriale (DT) de Pôle emploi et plusieurs organismes de formation.

Pour faciliter le traitement de l'offre et de la demande dans le cadre de cette action exceptionnelle, une coordination Accelair/ Direction territoriale de Pôle emploi a été mise en place, avec :

- Le recensement des besoins effectués par Accelair ;
- La définition de l'offre pédagogique et le recensement des organismes de formation, effectués ensemble ;
- Les prescriptions et entrées en formation organisées par la DT de Pôle emploi.

Ce système, permettant d'acheter des sessions de formation sur la base des besoins identifiés par Accelair, a permis d'adapter l'offre de formation aux besoins spécifiques des bénéficiaires à l'instant T. Cette action a permis de couvrir des besoins hétérogènes en cours de français, allant de la prise en charge de personnes analphabètes à l'accompagnement, par des cours de français langue étrangère (FLE), du passage du titre d'ingénieur en partenariat avec le CNAM Auvergne-Rhône-Alpes.

LE PROJET RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS (PRIR)

Depuis 2015, Forum réfugiés-Cosi a impulsé, avec l'appui du SGAR et de la DRDJSCS d'Auvergne-Rhône-Alpes, le « *Projet régional pour l'intégration des réfugiés* » (PRIR), qui vise à développer sur d'autres territoires de la Région des dispositifs inspirés de la méthodologie d'Accelair. Un diagnostic partagé a permis en 2016 de prioriser trois territoires (l'Allier, l'Ain et le Puy-de-Dôme), le PRIR devant entrer dans une phase opérationnelle en 2017.

L'HÉBERGEMENT DÉDIÉ AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

Les personnes bénéficiaires d'une protection internationale ne peuvent pas toutes intégrer directement un logement. L'association Forum réfugiés-Cosi gère dans le Rhône un CPH de 40 places et un CADA-Intégration des réfugiés (CADA-IR), mitoyen d'un CADA géré par l'association, de 57 places. En 2016, Forum réfugiés-Cosi a ouvert dans l'Allier un CPH de 45 places, implanté dans les communes de Moulins et d'Yzeure. Les résidents de l'ensemble de ces structures intègrent à leur sortie d'hébergement un logement en bail direct.

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Forum réfugiés-Cosi a développé des programmes d'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale arrivant en France dans le cadre des opérations de réinstallation menées en partenariat avec

l'État, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La « réinstallation dans un pays tiers » signifie qu'une personne ayant obtenu une protection internationale quitte son premier pays d'accueil et est légalement installée dans un second pays. Deux dispositifs coexistent actuellement : l'un issu de l'accord-cadre de 2008 entre le HCR et la France, l'autre découlant des engagements pris par la France entre 2013 et 2016 en direction des réfugiés syriens. Les réinstallés voient leur demande étudiée en amont de leur arrivée en France et se voient délivrer une protection dans des délais variables (six mois pour les personnes arrivées dans le cadre du premier dispositif ; dès leur arrivée sur le sol français pour celles arrivées dans le cadre des programmes en direction des Syriens). Le processus d'intégration de ces ménages s'en trouve accéléré, la prise en charge par l'État, puis par les associations, s'opérant depuis le premier pays hôte.

En 2016, Forum réfugiés-Cosi a mis en œuvre trois dispositifs de réinstallation, d'abord dans le cadre du programme AIR conduit dans le Rhône depuis 2011, ainsi que dans les communes de Montrottier (Rhône) d'Aubenas et de Largentière (Ardèche).



Hébergement chez l'habitant

En 2016, la direction Intégration a expérimenté l'hébergement chez l'habitant afin de répondre à des offres d'accueil de particuliers reçues par Forum réfugiés-Cosi. Cette expérimentation a permis de proposer aux réfugiés sans solution d'hébergement et qui le souhaitaient, d'être accueillis chez un ménage de la région lyonnaise, pour une durée déterminée, tout en bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre d'Accelair mais aussi d'un médiateur.

Un projet a ensuite été déposé avec les associations Le Mas et Singa en réponse à l'appel à projets de la DIHAL « Expérimentation de dispositifs d'hébergement de réfugiés chez les particuliers ». Ce projet, qui a reçu une réponse positive, entrera dans sa phase opérationnelle au printemps 2017.



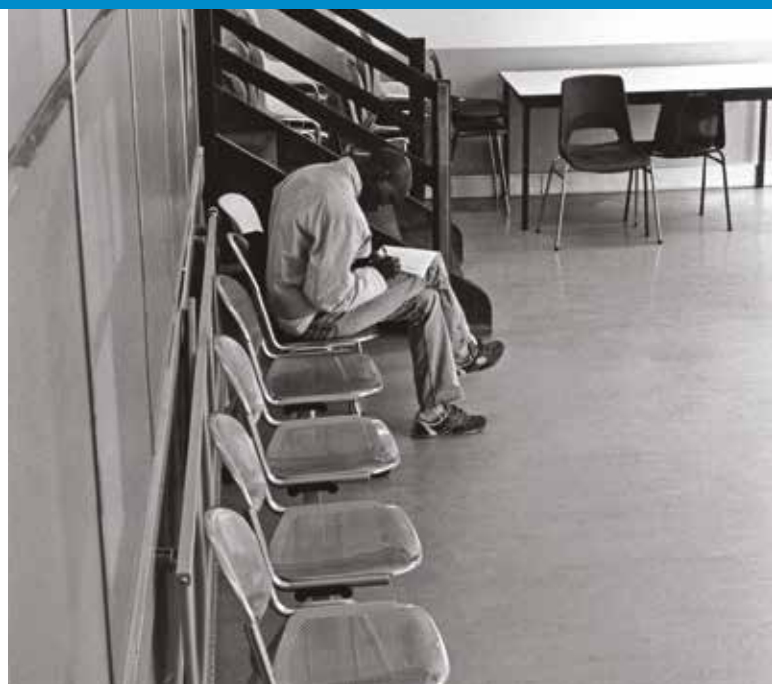
LA SANTÉ MENTALE

Une part importante² des personnes en demande d'asile ont subi de lourds psycho-traumatismes dans leur pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés vers l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Succédant à la mission de soutien psychologique proposée aux publics hébergés dès les années 1990, Forum réfugiés-Cosi a créé en 2007 un centre de santé à destination de ces personnes, élargissant le public bénéficiaire, auparavant restreint aux seuls demandeurs d'asile hébergés. Le centre de santé ESSOR, agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) depuis 2008, est aujourd'hui l'unique centre spécialisé en région Auvergne-Rhône-Alpes qui soit destiné aux publics relevant de l'asile, qui manifestent des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil, et/ou qui ont été victimes de violence ou de torture. Il propose une assistance médicale et psychologique directe aux victimes. Son offre de soin est pluridisciplinaire : le recours aux médecins, aux psychologues, au kinésithérapeute et à l'art-thérapeute permet une prise en charge globale et multidimensionnelle des patients. L'une des spécificités importantes de la proposition thérapeutique est la possibilité de proposer au patient de s'exprimer dans sa langue, grâce à l'interprétariat professionnel.

Le centre ESSOR n'a pas vocation à se substituer au droit commun. Il reste complémentaire de ce dernier en développant un travail en partenariat avec d'autres acteurs dans les domaines de la santé publique et du suivi social pour l'organisation des relais et la continuité des soins. En complément de son activité de soin, le centre de santé ESSOR a poursuivi en 2016 le travail de liaison partenariale engagé depuis sa création. Les contacts ont continué avec des partenaires du champ médico-social et de la santé, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins des personnes accueillies et d'échanger sur des aspects spécifiques comme l'accompagnement des victimes de violences sexuelles et/ou de traite des êtres humains, l'accompagnement de personnes en situation de réinstallation, la prise en charge des enfants, la question du non recours aux soins ou l'articulation avec la psychiatrie publique et les psychiatres libéraux.

Le travail s'est poursuivi avec le réseau Samdarra, notamment par l'intermédiaire de la coordination « *santé mentale migrants* », ainsi qu'avec le réseau francophone Réséda dont le centre est membre depuis 2012.



Formation des agents de l'OFPPRA

L'action de formation auprès des officiers de protection de l'OFPPRA sur le thème « accueillir les récits de souffrance » s'est poursuivie en 2016, en lien avec le Service de santé mentale Ulysse de Bruxelles (www.ulysses-ssm.be) avec lequel cette proposition est construite. Les professionnels du centre ont également mené des actions de sensibilisation et de formation auprès d'étudiants de la Faculté de médecine de Lyon, de l'ARFRIPS et de l'école Rockefeller sur le thème du recours à l'interprétariat dans le champ médico-social et de la Formation médicale continue en pédiatrie.

Par ailleurs, des liens de travail réguliers avec la consultation à vocation transculturelle du Centre Hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont d'Or (Rhône), le Centre psychanalytique de consultation et de traitement de Lyon (CPCT), le Centre d'accueil de soin et d'orientation de médecins du monde, les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) locales, ainsi qu'avec les psychologues intervenant en centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, permettent un meilleur accompagnement des personnes en demande de soin et facilitent ainsi leurs parcours en réduisant les risques de rupture.

À partir de mars 2016, des visites auprès des équipes des centres d'hébergement de personnes en demande d'asile, qui orientent ou peuvent orienter ces dernières vers le centre de santé ESSOR, ont été menées par les professionnels du centre (chef de service du centre de santé ou psychologue, médecin psychiatre). Elles ont été l'occasion d'évoquer des situations particulières, afin d'apporter un conseil et un appui concret aux équipes en leur donnant des clés pour repérer et accompagner les personnes hébergées en souffrance psychique,

² – Cf. Données épidémiologiques du Comede ainsi que la campagne mondiale pour la prévention de la violence menée par l'OMS (2012-2020).

mais aussi de transmettre des informations d'ordre général sur l'accès aux soins psychiques dans un contexte de précarité sociale et de problématiques post-traumatiques. De manière globale, il s'agit d'améliorer la connaissance du centre de santé et de son fonctionnement et d'articuler l'accompagnement social et l'accompagnement médical, afin de favoriser l'identification et l'intervention précoce auprès des personnes en souffrance psychique et de favoriser le parcours de soin. Au cours de l'année, 12 visites sur site ont été effectuées, permettant de rencontrer 75 professionnels (travailleurs sociaux, juristes, professionnels de santé, etc.).

Ce travail mené lors des visites sur site ou par le biais de la permanence d'accueil a permis de consolider les partenariats existants et d'en développer de nouveaux, tout en les inscrivant dans une logique de collaboration constante.

Enfin, le centre de santé est intervenu lors de conférences, dont « *L'accueil pluridisciplinaire comme préalable au soin* » dans le cadre d'une réunion de la coordination santé mentale migrants du Rhône,

« *L'accompagnement des femmes exilées ayant été victimes de violences sexuelles en situation de conflits armés* » lors de la journée d'études « Femmes en exil » organisée par l'ORSPERE-SAMDARRA et lors d'une projection-débat à partir du film « *L'homme qui répare les femmes* » de Thierry Michel, et sur le thème « *Revenir d'une expérience de violence intentionnelle ?* » pour la 4^{ème} journée d'échanges et de formation du CPCT de Lyon. Le centre de santé a également poursuivi son travail à l'échelle internationale avec plusieurs rencontres, en France et au Liban, avec les équipes des centres Nassim (Beyrouth) et Restart (Beyrouth et Tripoli) intervenant auprès de réfugiés syriens victimes de torture, ainsi qu'avec l'accueil sur site d'un représentant de Caritas Maroc (Centre d'Accueil des Migrants). Un article a été publié dans la revue *Mémoires* du Centre Primo Levi (n°66, mars 2016) intitulé *Une éthique du soin, balise à la rencontre*.

Voir page 68 les éléments chiffrés sur l'activité du centre de santé ESSOR.



L'AIDE JURIDIQUE EN RÉTENTION ET EN ZONE D'ATTENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). Forum réfugiés-Cosi est présent dans les CRA de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète. En 2016, cette mission est reconduite pour les trois années suivantes.

Forum réfugiés-Cosi exerce ses missions en relation avec les différents services présents au centre de rétention : police, personnel médical et OFII. Seul ou dans le cadre du Comité de pilotage, avec les cinq autres associations (Assfam, Cimade, France terre d'asile, Ordre de Malte, Solidarité Mayotte) présentes en centres de rétention administrative, Forum réfugiés-Cosi s'attache au travail de témoignage sur le quotidien de la rétention et alerte, à chaque fois que besoin est, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues.

Forum réfugiés-Cosi a, pour la sixième année, participé avec les autres associations présentes en centres de rétention administrative à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

La direction compte aujourd'hui 20 salariés dont 17 répartis dans les six CRA. Les services de Lyon, Marseille et Nice sont renforcés pendant les périodes estivales, afin de répondre aux contraintes horaires imposées par le marché. Deux salariés affectés au siège sont en soutien aux équipes de terrain. Sur tous les sites, une présence est assurée du lundi au samedi. Les jours fériés accolés à des week-ends sont



travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés. En CRA, les délais extrêmement courts pour mener des démarches juridiques compliquent parfois l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique de la situation des personnes retenues permet aux équipes de les accompagner efficacement dans leurs démarches (rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense

juridique dans un temps limité (24 à 48 heures) alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, mise à disposition d'un téléphone et conditions d'hébergement dignes.

Le marché triennal 2014-2016 s'est achevé avec près de 20 000 personnes rencontrées (19 988) par nos équipes, sur les 20 322 placées durant ces trois années dans les six CRA.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre, des dernières dispositions de la loi du 7 mars 2016, avec comme mesure principale le retour de la présentation des personnes retenues devant le Juge des libertés et de la détention (JLD) à 48h, a engendré beaucoup d'incertitudes avec la nouvelle compétence de ce dernier sur la décision de placement

en rétention. Pour les équipes, cette dissociation des recours devant le JLD pour les requêtes contre les placements en rétention et ceux devant le TA pour les requêtes contre les mesures d'éloignement, a inévitablement entraîné une augmentation de la charge de travail avec une duplication des saisines de ces juridictions, à la demande des personnes retenues. L'ensemble des salariés de la direction Accompagnement en CRA a participé à une journée de formation organisée avec la Commission droit des étrangers du Barreau de Lyon, afin d'appréhender au mieux les nouvelles dispositions de la loi du 7 mars. Par ailleurs, d'autres séances de formation ont eu lieu avec des barreaux des villes d'implantation des CRA où nous sommes présents. Ces collaborations sont nécessaires pour un meilleur accompagnement et pour la bonne défense des personnes retenues.

Profil des personnes retenues en 2016

	Lyon-Saint-Exupéry			Marseille	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total		
	Adulte	Enfant	Total	Adulte	Adulte	Adulte	Adulte	Adulte	Adulte	Enfant	Total
Nombre de personnes dans les CRA	1 205	19	1 224	1 401	957	930	808	351	5 652	19	5 671*

*Dont 45 transferts entre nos CRA - Total réel de placements en 2016 = 5 626



5 626 personnes ont été enfermées dans les six centres soit une baisse de 28% par rapport à 2015

Cette baisse est essentiellement due à la baisse des effectifs policiers, redéployés sur des services de contrôles des frontières suite aux attentats.

45 personnes ont fait l'objet d'un transfert d'un des centres où nous exerçons notre mission vers un autre.

L'enfermement des familles est en hausse : 11 familles (19 enfants) ont été privées de liberté à Lyon.

Le placement de personnes psychologiquement fragiles a encore été important et reste une source de tension.

107 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de Forum réfugiés-Cosi, la plupart étant arrivées après la fermeture de nos bureaux et éloignées le lendemain avant l'arrivée de nos intervenants.

Le nombre des personnes éloignées depuis les CRA de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Sète et Perpignan à proportionnellement diminué. Dans ces lieux, en 2016, 50,3% des 5 671 personnes enfermées ont été éloignées contre 55,3% en 2015 et 57,5% en 2014.

Les trois principales nationalités sont les ressortissants algériens (1 011 soit 17,8%), suivis des tunisiens (937 soit 16,5%) puis des marocains (934 soit 16,5%). Le nombre de ressortissants communautaires représente 6% des personnes enfermées dans les six CRA (340 dont 244 Roumains) contre 6,35 % en 2015.

Les dispositions de la loi du 7 mars 2016 ont rétabli au 1^{er} novembre le contrôle de la procédure par le juge judiciaire à partir de la 48^{ème} heure.

Annulation des placements en rétention par le JLD

1^{er} janvier au 31 octobre

Nombre d'annulations	820
Nombre de saisines	4 830
Taux d'annulation	16,9%

1^{er} novembre au 31 décembre

Nombre d'annulations	160
Nombre de saisines	751
Taux d'annulation	21,3%

Le nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen a considérablement augmenté, passant de 31 personnes en 2014 à 428 en 2015 et à 422 en 2016, souvent sans discernement des situations individuelles, portant gravement préjudice aux étrangers en situation de demande d'asile et de renouvellement de titres de séjour, aux primo arrivants, aux futurs parents, etc.

Composition familiale

Les CRA de Lyon, de Marseille et de Nîmes sont habilités à recevoir des familles. En 2016, seul le CRA de Lyon a accueilli des enfants : 19 enfants ont été retenus avec leurs parents.

Lyon : 1 224 personnes dont 1 185 personnes isolées parmi lesquelles 80 femmes et 11 familles, composées de 20 adultes et de 19 enfants.

Nîmes : 930 personnes dont 926 personnes isolées parmi lesquelles 102 femmes et 2 couples sans enfants.

Les CRA de Nice, Sète et Perpignan n'accueillent que des hommes isolés.

Sur les 35 personnes qui se sont déclarées mineures à leur arrivée dans les CRA, 11 ont été libérées par les juges, 17 par les préfetures et 6 ont été éloignées (3 en réadmission et 3 vers le pays de nationalité).



Lyon	Marseille	Nîmes
92,4% d'hommes 7,6% de femmes	96,9% d'hommes 3,1% de femmes	89% d'hommes 11% de femmes
Les CRA de Nice, Sète et Perpignan n'accueillent pas de femmes.		

Les nationalités

118 nationalités différentes ont été placées en 2016

Les principales nationalités		
Lyon	albanaise	15,6%
	algérienne	14,4%
Marseille	tunisienne	21%
	algérienne	29,3%
Nice	tunisienne	32,4%
	algérienne	13,5%
Nîmes	marocaine	27,9%
	algérienne	17,2%
Sète	marocaine	35,6%
	algérienne	18,5%
Perpignan	marocaine	22%
	pakistanaise	12,7%

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2016							
	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
Information sur les droits	1 184	912	970	867	798	354	5 085
Aide à la demande d'asile*	160	120	30	26	35	34	405
Recours contentieux	Référé/REP	541	318	252	288	144	78
	Saisine CEDH	4	3	0	1	0	1
Appel auprès de la cour d'appel	99	406	168	250	82	77	1 082
Mise en contact avec un avocat	3	82	57	3	6	65	216
Préparation entretien JLD	1 171	1 271	943	796	705	235	5121
Prise de contact avec la famille	Non renseigné	43	23	0	0	5	71
Saisine JLD (Art 13)	15	32	17	46	7	17	134
Saisine JLD contre placement	52	38	27	44	7	10	178
Sollicitation préfecture/ministère	Non renseigné	19	1	11	30	14	75
Total	3 229	3 244	2 488	2 332	1 814	890	13 997

*Sur un nombre total de 481 demandes d'asile

Légende :

REP= recours pour excès de pouvoir

CEDH= Cour européenne des droits de l'Homme

JLD = juge des libertés et de la détention

Le nombre de demandes d'asile a légèrement diminué (474 en 2016 contre 585 en 2015). Sur les 474 demandes d'asile enregistrées, 405 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit.

L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du CESEDA, Forum réfugiés-Cosi est habilitée depuis plusieurs années par le ministère de l'intérieur à intervenir dans les zones d'attente. L'accès à la zone d'attente des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère de l'intérieur. Chaque association dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), nous intervenons seuls à Lyon (équipe de cinq salariés volontaires), à Sète (une intervenante) ou dans le cadre d'un collectif d'associations habilitées à Marseille.

Ces volontaires assurent au quotidien et à tour de rôle des permanences téléphoniques, dans le but d'accompagner les étrangers qui font l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un refus d'entrée sur le territoire, pour l'effectivité de leurs droits, notamment celui de la demande d'admission au titre de l'asile. Elles s'appuient aussi, à chaque fois que c'est nécessaire, sur la direction de l'association, pour des interventions auprès du ministère pour obtenir la régularisation de situations administratives.



LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Dans le prolongement de la fusion intervenue en mai 2012 entre Forum réfugiés et *Cosi-promouvoir et défendre les droits*, l'association a vocation à développer des actions dans les pays d'origine des demandeurs d'asile et à promouvoir les droits humains, l'État de droit, la démocratie et la gouvernance locale. Cela se traduit par la mise en œuvre de partenariats aux niveaux européen et international. En intervenant d'un bout à l'autre des routes de l'exil, Forum réfugiés-Cosi entend ainsi soutenir la construction démocratique et la défense des droits de l'Homme en France et dans les pays d'origine.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le projet TRACKS



Mieux prendre en compte les besoins spécifiques des victimes de traite des êtres humains en demande d'asile

Depuis janvier 2016, Forum réfugiés-Cosi assure la coordination européenne et la mise en œuvre en France du projet européen TRACKS (identification of TRafficked Asylum seeKers' Special needs). Ce projet porte sur l'identification et la prise en compte des besoins spécifiques des victimes de la traite des êtres humains dans la demande d'asile. Il associe des partenaires en Belgique, à Chypre, en Espagne, en Irlande, en Italie, au Royaume-Uni et en Suisse. En 2016, le principal objectif du projet a été de réunir des données sur le cadre politique, législatif et juridique, ainsi que sur la pratique dans chacun des pays étudiés. Au-delà des activités classiques de recherche documentaire, les partenaires ont mis en place un groupe de travail au niveau national et organisé des rencontres bilatérales avec les acteurs institutionnels et associatifs pertinents.

L'ensemble des informations collectées au niveau national par les partenaires du projet ont été analysées, comparées et consolidées dans un rapport qui sera publié en 2017 et assorti de recommandations. Les premières conclusions issues de ces rencontres et témoignages font état, entre autres, de cadres légaux et de pratiques qui, dans la majorité des pays étudiés, ne permettent pas l'identification des besoins spécifiques des victimes de traite dans la demande d'asile, d'une prise en compte globalement très faible de ces besoins au regard des conditions d'accueil offertes, et d'un manque cruel de



Quelques actions

Au total, plus de 100 acteurs ont été impliqués dans les groupes de travail - dont plus d'une vingtaine en France - et près de 50 organisations et institutions ont été rencontrées de manière bilatérale - dont 15 en France.

Ces nombreuses rencontres ont permis d'amorcer un travail de mise en réseau et de sensibilisation des professionnels afin d'améliorer l'identification des besoins spécifiques des victimes de traite qui demandent l'asile en Europe et de leur proposer un accompagnement approprié.

16 entretiens ont par ailleurs été organisés avec des personnes ayant été victimes de traite et ayant déposé une demande d'asile, afin de recueillir leur témoignage et un retour d'expérience sur leur parcours, à la fois au regard de la procédure d'asile et des conditions d'accueil dont elles ont pu bénéficier ou non.

connaissances statistiques du sujet étudié. Un certain nombre de pratiques prometteuses ont néanmoins été identifiées, en particulier au regard de la prise en compte des besoins spécifiques dans la procédure d'asile.

En tant que coordinateur, Forum réfugiés-Cosi assure également la visibilité du projet. À ce titre, Forum réfugiés-Cosi a été invité à présenter le projet TRACKS lors de la 3^{ème} conférence annuelle du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA) sur la traite des êtres humains et la protection internationale, qui a eu lieu le 1^{er} juin 2016 à Malte. Forum réfugiés-Cosi a également présenté le projet et ses avancées à l'occasion de la réunion annuelle du Réseau d'Action pour la lutte contre la traite des êtres humains des Sociétés Croix-Rouge

nationales, qui s'est tenue à Rome les 19 et 20 octobre 2016. Enfin, l'association coordonne la publication d'une lettre d'information du projet TRACKS, dont la première édition a été diffusée à l'occasion de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, le 18 octobre 2016.

La deuxième année de mise en œuvre du projet TRACKS verra le lancement du rapport consolidé et des recommandations formulées par les partenaires du projet. En 2017, Forum réfugiés-Cosi et ses partenaires construiront et partageront également une boîte à outils destinée aux professionnels qui fournissent un accompagnement juridique et/ou psycho-social aux demandeurs d'asile et qui se trouvent confrontés à la question de la traite de manière régulière. Cette boîte à outils comprend trois volets : la détection des victimes de traite, l'identification de leurs besoins spécifiques au regard de la procédure d'asile et des conditions d'accueil, et la prise en compte de ceux-ci *via* le partage d'informations entre professionnels et l'orientation des victimes. Les acteurs institutionnels et associatifs pertinents au niveau national seront sollicités et associés à cette démarche. D'autres entretiens avec des personnes ayant été victimes de traite auront également lieu au cours de l'année 2017.

Le projet UPRIGHTS

Dans le cadre d'un partenariat avec le réseau européen ECRE (European Council on Refugees and Exiles), Forum réfugiés-Cosi copilote depuis novembre 2016 le projet UPRIGHTS (Upholding legal rights for unaccompanied children : Fostering Quality Legal Assistance in the Asylum Procedure). Le projet vise à la formation et au renforcement des compétences des représentants légaux qui accompagnent les mineurs non accompagnés (MNA) dans les procédures administratives et juridiques de leur demande d'asile. Il est mis en œuvre par des partenaires dans cinq pays européens concernés par la problématique croissante de la protection de ces mineurs : Forum réfugiés-Cosi en France, Flemish refugee action (FRA) en Belgique, Immigration Law Practitioners Association (ILPA) au Royaume-Uni, Hungarian Helsinki Committee (HHC) en Hongrie et Italian Council for Refugees (ICR) en Italie. Le projet se déroulera sur une période de deux ans. En France, il permettra de former 120 professionnels dans 10 régions différentes. Il permettra par ailleurs l'élaboration d'un module de formation commun à l'échelle européenne.

LES PROJETS À DIMENSION INTERNATIONALE

Les missions de terrain

Au Maroc

Du 29 novembre au 2 décembre 2016, une mission d'évaluation menée au Maroc en partenariat avec le Dutch Council for Refugees (DCR), a permis de rencontrer des représentants de la société civile marocaine et d'institutions internationales. Cette mission a conduit à l'élaboration d'un projet visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile et des avocats à délivrer une assistance juridique aux demandeurs d'asile, et à permettre des échanges entre acteurs de la société civile marocaine et européenne.

Au Niger

Suite à l'invitation du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés au Niger, une mission a été effectuée au mois de juillet 2016 à Niamey et à Agadez. Cette mission a permis de rencontrer les représentants sur place des autorités nigériennes et des organisations et institutions nationales et internationales intervenant auprès des migrants transitant par le Niger. L'objet de la mission était d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'un projet d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes en besoin de protection internationale et le développement de voies d'accès légales vers l'Europe. Ce projet sera mis en œuvre en 2017.

Le projet AJUST en République démocratique du Congo

L'année 2016 a été marquée par le lancement, en octobre, du projet « Appui aux initiatives locales pour l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles à l'Est de la RDC » (AJUST) dont l'objectif général est d'améliorer l'accès à une justice équitable pour les victimes

de violences sexuelles. Ce projet, qui bénéficie d'un financement de l'Agence française de développement et de la Fondation de France est mis en œuvre avec quatre associations congolaises : le Groupe Lotus, basé à Kisangani dans la province de la Tshopo ; AMCAV, basée à Uvira dans le Sud-Kivu ; PAIF, basée à Goma dans le Nord Kivu et SOFEPADI, basée à Beni dans le Nord-Kivu.

Un premier atelier d'échanges entre les partenaires du projet devait être organisé fin 2016 à Goma, mais il a dû être reporté à janvier 2017, suite aux tensions constatées sur place.

Ces premières activités ont permis de poser les bases pour rapprocher la justice des justiciables au travers de l'identification des premières victimes de violences sexuelles qui seront accompagnées dans le cadre du projet, de continuer la sensibilisation de la population quant à la lutte contre les violences sexuelles, et de rappeler les fondamentaux du cadre juridique réprimant ces violences aux professionnels accompagnants ces victimes.



Les premières activités sur le terrain ont pu être mises en œuvre entre octobre et décembre 2016 :

16 émissions radios portant sur la vulgarisation des deux lois relatives à la répression des violences sexuelles ont été diffusées.

18 victimes de violences sexuelles ont été accompagnées en justice.

3 formations sur les lois réprimant les violences sexuelles et les éléments de preuve à apporter ont eu lieu à Baraka, Uvira et Kisangani.

85 professionnels accompagnant les victimes de violences sexuelles (assistants psychosociaux, parajuristes, magistrats, officiers de police judiciaire, acteurs de la société civile) y ont participé.

Le lancement du projet AJUST a permis de redynamiser les interactions avec les associations partenaires congolaises qui, pour certaines, avaient déjà travaillé avec le Cosi dans le cadre de projets précédents. De façon plus générale, le projet est aussi l'occasion d'apporter un soutien technique et financier à de petites associations locales engagées dans la promotion des droits humains, l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, dans un contexte électoral où les violations des droits humains et arrestations des opposants politiques et membres de la société civile sont inquiétantes.

Plate-forme Rhône-Alpes État de droit

Au cours du premier semestre 2016, Forum réfugiés-Cosi a continué à piloter, en collaboration avec Resacoop, le projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit, qui réunit des collectivités locales, des associations de défense des droits de l'Homme, des experts du développement ainsi que des établissements d'enseignement supérieur, et qui vise à favoriser la prise en compte des questions de droits et de bonne gouvernance dans la coopération décentralisée.

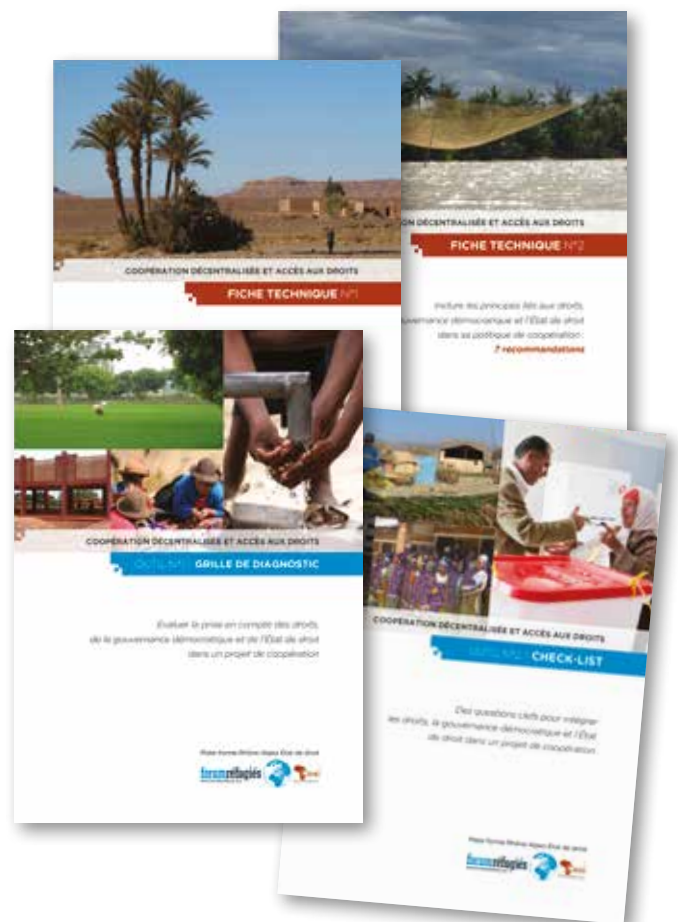
Le recueil d'expérience « Coopération décentralisée et accès aux droits, regards croisés », a été publié début 2016. Cet ouvrage rassemble huit contributions de collectivités, d'experts du développement, de réseaux de collectivités et d'associations, et met en lumière des projets et des approches d'acteurs de la coopération décentralisée qui prennent en compte la question de l'accès aux droits, ainsi que les pistes de travail et les leçons tirées de ces expériences.

Une formation multi-acteurs de deux jours intitulée « Droits et développement, une nouvelle approche de la coopération décentralisée » a été réalisée en collaboration avec Resacoop en mars. Une vingtaine de personnes y ont participé, dont des techniciens de collectivités

territoriales, des opérateurs de collectivités et des représentants d'associations. La présence de ces acteurs a permis d'enrichir les échanges de points de vue et d'amorcer un dialogue entre le monde associatif et les collectivités locales sur ces questions.

Dans le prolongement du travail initié les années précédentes sur la Tunisie, une mission de terrain a été effectuée en mars à Tunis dans le cadre d'un programme concerté pluri-acteurs porté par Solidarité Laïque. Le projet et la dynamique de collaboration initiée entre collectivités et acteurs associatifs a été présenté lors d'un séminaire sur la démocratie participative. Les outils développés par la Plate-forme Rhône-Alpes État de droit ont été diffusés. La pertinence de cette démarche a été soulignée, de même que le rôle essentiel des collectivités dans les questions d'accès aux droits, notamment dans le contexte tunisien.

Malgré cette dynamique, le projet a dû s'arrêter en juin 2016 du fait de l'arrêt de son financement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.





L'INFORMATION ET LA FORMATION

INFORMATION JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Une veille systématique est effectuée par Forum réfugiés-Cosi sur l'ensemble des questions touchant au droit d'asile et au droit des étrangers en France et en Europe. Une veille réglementaire et jurisprudentielle sur l'asile est réalisée quotidiennement afin de collecter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ainsi que les décisions jurisprudentielles au niveau national. Cette information est analysée et diffusée aux équipes chargées de l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile par le biais de différents outils de communication. Au cours de l'année, 35 notes et quatre bulletins de veille réglementaire retraçant l'évolution jurisprudentielle, législative et réglementaire sur l'asile ont été diffusés par voie électronique. L'information partagée a été particulièrement riche du fait de la mise en œuvre tout au long de l'année de la réforme de la loi sur l'asile adoptée en novembre 2015.

10 « bulletins de veille Europe » ont été diffusés, traitant des principaux développements européens et nationaux en matière

d'asile, ainsi que des cas les plus significatifs de jurisprudence rendus par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Des notes d'analyse et de synthèse sont désormais annexées au « bulletin de veille Europe ». L'actualité européenne de l'année a notamment été marquée par la multiplication des déclarations et accords de coopération entre l'Union européenne (UE) et les pays tiers, au premier rang desquels la déclaration UE-Turquie, ainsi que par les propositions législatives visant à réviser le régime européen d'asile commun publiées par la Commission européenne en mai et juillet 2016. Des notes d'analyse relatives aux textes européens et à leur transposition en droit français, ainsi que des recommandations, ont également été diffusées aux autorités françaises et aux institutions et agences européennes. Les équipes assurent également un service de conseil aux professionnels : en 2016, plus de 220 réponses ont été apportées aux sollicitations externes, et 200 aux sollicitations internes des salariés.



Accompagnement des demandeurs d'asile lors des entretiens à l'OFPPRA

Forum réfugiés-Cosi est habilité par l'OFPPRA depuis juillet 2015 en tant que tiers assistant à l'entretien de demande d'asile. En 2016, un dispositif a été mis en place pour exercer cette mission. Une équipe de bénévoles a été constituée à Paris, aujourd'hui composée de 10 personnes aux profils variés et ayant toutes suivi une formation sur l'asile. Les demandes d'accompagnement sont majoritairement formulées par les CADA de la région lyonnaise. Au total, 53 demandeurs d'asile ont bénéficié de ce dispositif au cours de l'année. 13 accompagnements ont été réalisés par des bénévoles ou des salariés du bureau de Paris, 22 ont été réalisés dans le cadre de missions foraines de l'OFPPRA à Lyon en février et à Clermont-Ferrand en décembre, et quatre ont été réalisés par des salariés du Centre de transit et de la Plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile de Lyon qui se sont déplacés à Paris.

INFORMATION ET EXPERTISE GÉOPOLITIQUE

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon et ouvert au public, permet un accès à des ouvrages, revues ou rapports relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile ou aux migrations, avec une spécialisation non exclusive sur l'Afrique centrale.

Le centre de documentation effectue à l'intention des salariés et des bénévoles, une veille géopolitique sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, qui s'est traduite en 2016 par l'envoi de 49 revues de presse internationales hebdomadaires et de cinq bulletins d'informations géopolitiques. Six fiches pays ont également été réalisées ou actualisées sur le Burundi, la Guinée, le



Kosovo, la Syrie, la République démocratique du Congo et le Soudan. Dans le cadre du partenariat avec le réseau Ritimo dont est membre le centre Floribert Chebeya, un dossier réalisé sur le Burundi ainsi qu'un travail partagé sur l'Éthiopie ont été mis en ligne sur le site du Ritimo : <http://www.ritimo.org/Dossiers>. Le centre de documentation

Quelques chiffres

47 revues de presse
internationales

6 fiches pays

32 recherches géopolitiques
suite à sollicitation

5 bulletins
d'informations
géopolitiques

51 nouvelles
acquisitions

161 visites
et **116** emprunts

répond également aux sollicitations de recherches de salariés ou de bénévoles sur des dossiers spécifiques (32 sollicitations en 2016). Le centre de documentation a poursuivi son engagement au

sein des différents réseaux, en continuant d'alimenter la base de ressources communes Ritimo, en assurant le secrétariat du Réseau français pour l'Afrique centrale (RéFAC) et en diffusant une revue de presse spécialisée sur la région aux membres, et au sein du « Country of Origin Information (COI) Forum », forum européen spécialisé dans l'information sur les pays d'origine. Forum réfugiés-Cosi a également participé à la réunion annuelle d'ASYLOS, un réseau de volontaires européens travaillant sur l'information sur les pays d'origine.

Un important travail de réorganisation a été effectué en 2016, en collaboration avec une stagiaire de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), situé à Villeurbanne (Rhône). Elle a permis une amélioration du plan de classement, afin de faciliter la consultation des ouvrages. Au cours de l'année, 51 nouvelles acquisitions ont enrichi le fonds documentaire.

Conférences « partage et expertise »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats sur des questions géopolitiques ou juridiques relatives au droit d'asile. Cinq conférences, gratuites, ont été organisées en 2016, ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles mais également aux partenaires associatifs ainsi qu'aux avocats :

- « Rencontre avec des journalistes syriens originaires d'Alep » avec Louai Abo Aljoud, directeur de l'Agence de presse Pro-Media, et Reem Fadel, journaliste pour la chaîne Orient News (Lyon, 6 avril 2016).
- « Crimes de masse en République démocratique du Congo » avec Samy Mukombozi, avocat et Président de l'association UCPDHO basée dans la province du Sud-Kivu, au Salon des solidarités (Paris, 19 juin 2016).
- « Traite des êtres humains – Nigéria » avec Bénédicte Lavaud-Legendre, chargée de recherche au CNRS et Sébastien Renaud, chef de services éducatifs de l'Amicale du Nid du Rhône (Lyon, 22 novembre 2016).
- Temps d'échanges sur les violences faites aux femmes en République démocratique du Congo, avec Julienne Lusenge, Présidente de l'ONG congolaise Sofepadi (Lyon, 22 avril 2016).
- Temps d'échange sur « La pratique sportive pour les demandeurs d'asile et réfugiés » avec la professeure Patricia Hilyer, PHD, spécialiste américaine de la pratique du sport par les populations vulnérables (Lyon, 28 novembre 2016).

Au total, ces événements ont rassemblé plus de 160 personnes.

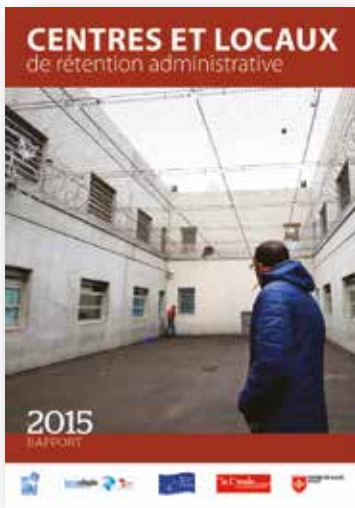


Publications

État des lieux de l'asile en France et en Europe

La seizième édition de cet ouvrage a été publiée le 20 juin 2016, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, et éditée à 700 exemplaires. Ce rapport annuel sur l'asile en France, en Europe et dans le monde constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés. Il décrit et analyse les procédures et les modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. Cette édition a notamment présenté les grands axes de la loi sur l'asile adoptée en novembre 2015, et les changements qu'elle induit dans l'accompagnement et l'accueil des demandeurs d'asile en France. Cet ouvrage a été diffusé gratuitement à près de 450 acteurs de l'asile avec le soutien du Fonds européen asile, migrations et intégration (FAMI), et est également vendu par correspondance.





Le rapport annuel sur les centres de rétention

Le rapport sur la rétention administrative concernant l'année 2015 a été publié le 28 juin 2016. Il est coédité depuis cinq ans par l'ASSFAM, la Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile et l'Ordre de Malte, réunis au sein d'un comité de pilotage de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits dans les centres de rétention administrative de France. En 2016, l'association Solidarité Mayotte a rejoint le comité de pilotage. Les cinq associations ont constaté dans ce rapport, présenté lors d'une conférence de presse, que le placement en rétention reste le moyen privilégié par l'État pour s'assurer de l'éloignement des étrangers concernés. Elles ont également réaffirmé leur souhait d'un changement d'orientation qui favorise les formes alternatives à la rétention, la privation de liberté étant un acte grave qui ne doit en aucun cas devenir habituel.

FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

Forum réfugiés-Cosi propose des formations aux professionnels et aux bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.

L'année 2016 a confirmé la volonté des organismes de proposer des formations au sein même de leurs équipes. Cette approche permet d'harmoniser et de développer des compétences communes afin d'évoluer en équipe dans l'accompagnement des publics. Les formations juridiques et administratives relatives à la demande d'asile et au droit des étrangers ont représenté 60% de nos formations. Celles-ci sont réalisées par un intervenant salarié de Forum réfugiés-Cosi. Six formations ont été menées sur la question spécifique de l'accompagnement juridique et socioéducatif des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs.

L'action de formation des officiers de protection de l'OFPPA sur l'accueil des récits de souffrance a été reconduite pour la période 2016-2018, et 18 agents ont été formés en 2016. Un soutien du fonds de développement de la vie associative (FDVA) a permis la formation de 76 bénévoles de Forum réfugiés-Cosi sur les fondamentaux de la demande d'asile et sur l'approche interculturelle.

Suite à un appel à projet de l'UNIFAF, quatre formations ont été engagées dans la région d'Île-de-France en 2016-2017, portant sur les thématiques de l'interculturalité et de la santé dans l'accompagnement des migrants.

Mission de formation sur l'aide juridique en rétention auprès de Solidarité Mayotte

Depuis novembre 2015, Solidarité Mayotte est titulaire du marché ayant pour objet les prestations d'information et d'assistance juridique aux étrangers maintenus au sein du Centre de rétention administratif (CRA) de Pamandzi. Dans le prolongement du partenariat engagé avec Solidarité Mayotte depuis plusieurs années, Forum réfugiés-Cosi, membre du CA de l'association mahoraise, a été sollicité pour accompagner et former l'équipe d'intervention au sein du CRA.

Une formation de cinq jours a donc été conduite par le directeur de l'accompagnement en centres de rétention administrative de Forum réfugiés-Cosi, afin d'aider au renforcement des procédures dans le cadre de l'exercice de la mission d'information et d'aide juridique. Cette formation, tournée vers la pratique, a permis d'aborder à la fois le cadre théorique et les situations observées au sein même du centre de rétention de Pamandzi.

Le centre de formation en chiffres

1 151 personnes formées et **95** formations organisées, dont :

54 formations dispensées au sein des organismes bénéficiaires, pour 102 jours de formation et **651** participants

9 formations « catalogue », pour 15 jours de formation et **72** participants

7 formations dispensées en interne, pour 13 jours de formation et **73** participants

15 interventions, pour 10 jours de formation et **279** participants

9 formations dispensées à des bénévoles de Forum réfugiés-Cosi et de nos partenaires, pour 9 jours de formation et **76** participants

29 structures formées et des interventions dans **7** écoles/universités, **8** régions d'intervention, **28** formateurs mobilisés



LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION

Le travail de terrain et les ressources constituées par la veille, la documentation et la formation ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue. L'association est régulièrement entendue par les représentants des institutions, aux niveaux local, national et européen, ainsi que par les sénateurs ou les députés, sur les thématiques liées à son mandat. Par ailleurs, Forum réfugiés-Cosi mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année. Au niveau européen comme au niveau français, l'actualité sur l'asile a été extrêmement dense, avec notamment la publication de l'agenda européen sur la migration, des propositions de révision du régime d'asile européen commun (RAEC) et la mise en œuvre de la réforme de la loi sur l'asile en France. Depuis fin 2015, la question des réfugiés a pris une place de plus en plus importante dans les médias et dans les discours politiques, de manière parfois très clivantes. Forum réfugiés-Cosi a donc été fortement mobilisé tout au long de l'année sur cet enjeu.

PLAIDOYER EN FRANCE

Tout au long de l'année, Forum réfugiés-Cosi a assuré un suivi de la mise en œuvre de la réforme de l'asile, adoptée définitivement en 2015. L'interprétation du nouveau cadre légal par les juridictions et son application en pratique par les différents acteurs de l'asile ont été analysées. Les difficultés rencontrées ainsi que des propositions d'ajustement ont été transmises aux ministères concernés et aux instances de l'asile. Forum réfugiés-Cosi a également été auditionné à ce sujet par la Commission européenne, qui veille à la mise en œuvre du droit européen dont sont issues de nombreuses dispositions du nouveau système d'asile.

Le début de l'année 2016 a été également marqué par la finalisation du processus législatif du projet de loi relatif au droit des étrangers. Forum réfugiés-Cosi a poursuivi son travail de plaidoyer auprès des parlementaires pendant cette période, notamment par l'envoi de propositions d'amendements à l'ensemble des députés en janvier 2016. Les propositions portaient notamment sur la réduction de la durée maximum de rétention et sur l'avancée de l'intervention du juge des libertés et de la détention, seule cette dernière position ayant été retenue dans le texte final promulgué le 16 mars 2016.

En janvier 2016, Forum réfugiés-Cosi, en lien avec trois autres associations (France terre d'asile, Entraide Pierre Valdo, Isard-COS), a alerté le ministère sur l'incidence de certains changements réglementaires intervenus fin 2015 sur l'accueil des réfugiés réinstallés.

Suite à la dégradation de la situation en Hongrie pour les demandeurs

d'asile, et au regard des informations émanant de nos dispositifs d'accueil faisant état d'une application du règlement Dublin vers ce pays sans prise en compte des défaillances constatées, Forum réfugiés-Cosi a initié avec Amnesty International France et France terre d'asile une démarche d'interpellation du ministère de l'Intérieur. Un courrier commun, auquel se sont jointes par la suite la Croix Rouge française et la FNARS, a été adressé au ministère le 18 mars 2016.

Comme chaque année, le projet de loi de finances a fait l'objet d'un suivi attentif, et les positions de l'association ont été portées lors de rencontres avec des parlementaires, notamment pour rappeler la nécessité de débloquer les crédits suffisants pour permettre des conditions d'accueil et d'intégration adaptées.

Suite au recours engagé par Forum réfugiés-Cosi fin 2015 auprès du Conseil d'État pour contester le placement, par le Conseil d'administration de l'OFPRA, du Kosovo et le maintien de la Géorgie sur la liste des pays d'origine sûrs, un travail a été mené tout au long de l'année avec un avocat pour nourrir la requête et répondre aux mémoires en défense adressés par l'OFPRA. Le recours a été rejeté par le Conseil d'État dans une décision du 30 décembre 2016.

Par ailleurs, tout au long de l'année, Forum réfugiés-Cosi a participé à des rencontres avec plusieurs acteurs de l'asile (OFPRA, HCR) ou décideurs publics (parlementaires, partis politiques, ministères), afin de partager son analyse de la mise en œuvre du droit d'asile et des politiques d'éloignement des étrangers, et de porter des propositions dans ces domaines.

PARTICIPATION À DES RÉSEAUX ET PROJETS EUROPÉENS DE PLAIDOYER

ECRE

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ECRE) est un réseau de 90 organisations réparties dans 38 pays, ayant pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe. ECRE conduit des activités

de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. Forum réfugiés-Cosi, en tant que membre actif du réseau depuis 1997, a contribué aux activités de plaidoyer du réseau auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2016. Celle-ci a en



particulier été marquée par un travail de fond sur la définition d'une vision stratégique qui prenne en compte les changements affectant le contexte européen depuis 2015 et qui réactualise la vision stratégique définie en 2005. De plus, la publication par la Commission européenne en mai et juillet 2016 de propositions législatives visant à réformer le régime européen d'asile commun a conduit à une activité de plaidoyer institutionnelle très importante, notamment par la production de commentaires sur chacune des propositions. Forum réfugiés-Cosi s'est activement impliqué dans chacune de ces activités. Enfin, dans le cadre de l'Assemblée générale d'ECRE qui s'est tenue en octobre 2016 à Berlin, Forum réfugiés-Cosi a participé aux ateliers de consultation des ONG organisés par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Projet AIDA

Depuis le 1^{er} septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE, qui a permis la création d'une base de données à jour sur le droit d'asile et sur la pratique de celui-ci dans un nombre croissant de pays. 20 pays sont désormais couverts par le projet AIDA : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse et Turquie. Disposer d'une information à jour sur la procédure d'asile, les conditions d'accueil et la rétention, permet d'appuyer les activités de plaidoyer tant au niveau national qu'euro-péen, et de servir de référence aux juridictions européennes et nationales. Deux changements importants ont été apportés au projet AIDA au cours de l'année 2016. En premier lieu, la production de notes thématiques est venue enrichir le projet fondé jusqu'alors sur la mise à jour régulière du rapport national et sur la production

Projet EPIM/ECRE

« Régime européen d'asile commun : penser des voies pour l'avenir »

Du fait des activités de plaidoyer de Forum réfugiés-Cosi au niveau européen et de son implication active au sein d'ECRE, le Programme européen pour la migration et l'intégration (EPIM) - initiative de 13 fondations partenaires basées à Bruxelles - et ECRE ont sollicité l'association pour rejoindre un projet d'un an intitulé « Régime européen d'asile commun : penser des voies pour l'avenir ». Ce projet vise à mieux appréhender l'environnement dans lequel le plaidoyer européen se construit aujourd'hui et à développer des messages de plaidoyer appropriés aux enjeux actuels et futurs. Aditus Malte, le Conseil pour les réfugiés néerlandais, le Comité Helsinki Hongrois et ECRE sont également impliqués dans ce projet.

d'un rapport comparatif. Ainsi, Forum réfugiés-Cosi a contribué à la production de trois notes portant respectivement sur les conditions d'accueil, sur la durée des titres de séjour délivrés lors de l'obtention d'une protection et sur les procédures de cessation du bénéfice de celle-ci, enfin sur les documents de voyage délivrés aux bénéficiaires de la protection internationale. La réunion de coordination qui s'est tenue le 19 mai à Bruxelles et à laquelle Forum réfugiés-Cosi a participé a par ailleurs permis d'entériner l'introduction dans le projet AIDA du volet « intégration ». Un chapitre consacré à l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale a donc pu être introduit au rapport AIDA France mis à jour au premier trimestre 2017.

Réseau européen sur l'apatridie

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), réseau auquel notre organisation prend part depuis 2012. Fort de plus de 100 membres présents à travers 33 pays, l'ENS entend sensibiliser le public au phénomène de l'apatridie et développe des activités de plaidoyer et de formation, y compris à destination des décideurs politiques nationaux et européens. En 2016, l'ENS a mené une campagne pan-européenne, #Statelesskids, sur le thème « Aucun enfant ne devrait être apatride » que Forum réfugiés-Cosi a activement soutenue en assurant la traduction des contenus de la campagne et en relayant les événements organisés. Une pétition commune a notamment été lancée le 8 juin, appelant les États membres à mettre fin à l'apatridie des enfants dans leur pays. Les 12 et 13 juillet, l'ENS a organisé le premier Congrès de la jeunesse sur l'apatridie, réunissant 35 jeunes ambassadeurs désignés responsables de la mise en œuvre de la campagne dans leurs pays respectifs. Dans ce cadre, Forum réfugiés-Cosi a soutenu deux jeunes ambassadeurs français jusqu'à la fin de la campagne, le 20 novembre 2016. L'association a également pris part à l'Assemblée générale annuelle d'ENS, qui a eu lieu du 26 au 28 septembre 2016 à Budapest.



CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DES AGENCES ET INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). À ce titre, l'association répond aux consultations régulières de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. Ainsi, en 2016, Forum réfugiés-Cosi a répondu aux sollicitations du BEA relatives à l'élaboration de son programme de travail 2017 ainsi qu'à son rapport annuel sur l'asile couvrant les développements de l'année 2015. Forum réfugiés-Cosi a également été invité à une rencontre avec le directeur de la FRA organisée à Paris le 19 septembre, et a participé à la réunion annuelle du Forum consultatif du BEA organisée à Athènes du 28 au 30 novembre 2016.

Participation à la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains

Forum réfugiés-Cosi est membre de cette plate-forme, inaugurée par la Commission européenne en mai 2013, et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. C'est un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour les organisations actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local. Forum réfugiés-Cosi a participé à la 7^{ème} réunion de la plate-forme les 9 et 10 juin à Bruxelles, et a contribué au processus de consultation dans le cadre de l'élaboration de la stratégie post-2016 sur la lutte contre la traite des êtres humains. La candidature de Forum réfugiés-Cosi au renouvellement de sa participation comme membre de la plate-forme a été retenue, et Forum réfugiés-Cosi a ainsi participé à la réunion qui s'est tenue les 6 et 7 décembre à Bruxelles.

LES ACTIONS DE PLAIDOYER AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les réseaux RéFAC et EurAc

Forum réfugiés-Cosi assure la coordination et le secrétariat du réseau France Afrique centrale (RéFAC), dont la vocation est la diffusion d'informations sur l'Afrique centrale et le plaidoyer auprès des autorités françaises. Le comité de coordination comprend également le Secours catholique, le CCFD Terre solidaire et la section française d'Amnesty International. D'autres organisations sont membres du RéFAC, dont le CRID, le comité de jumelage de Villefontaine (Isère) et les associations Wima/Isère et Karibu. Au regard de la situation en République démocratique du Congo (RDC), notamment sur la question de la fin du mandat du Président Joseph Kabila et les tensions découlant de l'absence d'organisation d'élections pour le remplacer, ainsi que de la situation au Burundi où de graves violations des droits de l'Homme continuent d'être perpétrées, l'année 2016 a été marquée par le suivi de cette actualité et le plaidoyer concernant la situation des deux pays. Forum réfugiés-Cosi a notamment organisé, en partenariat avec le RéFAC, deux événements visant à informer sur la situation en RDC : une projection-débat autour du film de Thierry Michel « L'homme qui répare les femmes » (cf. infra : événements), et une conférence intitulée « Crime de masse en RDC » dans le cadre du Salon des Solidarités à Paris (cf. supra : conférences « partage et expertise »).

Forum réfugiés-Cosi a également poursuivi son travail au sein du réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAc), qui effectue un plaidoyer auprès des institutions européennes sur la région des Grands Lacs et représente une source importante d'informations et d'expertise. Forum réfugiés-Cosi a ainsi participé aux assemblées générales et transmis à ses partenaires du RéFAC les informations sur les violations des droits de l'Homme commises en RDC et au Burundi. À la veille de la fin officielle du mandat du président Joseph Kabila en RDC

en décembre 2016, EurAc a, dans son communiqué de presse intitulé « Impasse politique et crise sécuritaire aggravée en RD Congo, quelles actions pour l'Union Européenne? », appelé l'UE et ses États membres à continuer d'affirmer leur engagement pour la démocratie et la défense des droits fondamentaux en RDC, et à accentuer la pression sur les autorités congolaises, au travers d'une série de recommandations ayant contribué à la prononciation, le 12 décembre 2016, de sanctions de l'UE contre sept représentants des forces de sécurité congolaises.

Actions auprès des Nations unies dans le cadre du statut consultatif ECOSOC

Suite à une demande adressée par plusieurs ONG congolaises, Forum réfugiés-Cosi et le RéFAC ont apporté leur soutien à une lettre ouverte adressée aux Nations unies intitulée « Non à l'impunité des viols et massacres perpétrés en République démocratique du Congo ». Deux représentants des ONG cosignataires, dont l'un de Forum réfugiés-Cosi, ont remis cette lettre au Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme le 8 mars 2016, à l'occasion du Conseil des Droits de l'Homme réuni à Genève. Les signataires y sollicitaient un engagement des Nations unies pour lutter contre l'impunité qui prévaut en République démocratique du Congo. Plus de 180 ONG congolaises ont cosigné cette lettre à travers laquelle elles demandaient notamment la levée de l'embargo sur la base de données du Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme, actuellement strictement confidentielle, identifiant les présumés auteurs des 617 incidents violents documentés dans le « Rapport du projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la RDC ».

FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES MÉDIAS

En 2016, Forum réfugiés-Cosi a publié 15 communiqués de presse portant notamment sur la rétention administrative, la loi relative au droit des étrangers, le démantèlement des campements de Calais et la répartition des personnes sur le territoire, la politique européenne en matière d'asile, des projets nouveaux lancés par l'association, la journée mondiale du réfugié et la liste des pays d'origine sûrs.

Les activités des différents services ainsi que la politique active de plaidoyer de l'association ont généré de nombreuses sollicitations de la part des médias. Nos implantations géographiques permettent également de couvrir un territoire plus large auprès de la presse régionale. Notre message d'accueil, de défense des droits, d'intégration des populations a donc été largement relayé dans la presse :

Plus de **120** articles dans la presse régionale, nationale et internationale (Le Progrès, Le Monde, So Foot, Libération, Mediapart, ASH, L'Obs, La Croix, etc.)

19 interviews et reportages diffusés sur les chaînes de télévision régionales et nationales (BFMTV, France 3, France 2, TMC, LCI, Arte)

12 interviews ou émissions diffusées sur les radios locales et nationales (France Bleu, RCF, Europe 1, France info, RTL, Radio scoop, Sud Radio)

De nombreux articles ont également été relayés sur internet (blogs, sites d'actualité, etc.)

Si les sujets couverts ont été divers, le démantèlement du campement de la lande de Calais et l'installation des migrants et demandeurs d'asile dans les centres de Forum réfugiés-Cosi (sujet sur lequel un direct depuis le Centre de transit durant deux jours a été réalisé par BFMTV) ont généré une accélération des parutions. Par ailleurs, la bonne intégration des demandeurs d'asile dans les communes rurales, notamment par le biais du sport, a également fait l'objet d'une large couverture.

OUTILS DE COMMUNICATION

11 numéros de notre lettre d'information électronique (n°14 à n°24) ont été diffusés en 2016. Ce support permet de diffuser une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, à un public de plus en plus nombreux : le nombre de destinataires est passé de 1 600 à plus de 2 000, avec une constance dans les inscriptions (environ 40 par mois).

Le site internet de l'association continue d'être très visité, avec près de 49 000 visiteurs uniques durant l'année. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année 2015, la vague de solidarité de septembre 2015 ayant eu un effet considérable sur la fréquentation du site.



ÉVÉNEMENTS

« Après la nuit »

« Après la Nuit », la soirée de fête et d'alerte organisée par Forum réfugiés-Cosi au théâtre romain de Fourvière à Lyon, a rassemblé le 31 juillet plus de 2 200 personnes venues soutenir les réfugiés. Au sein de l'assistance, 500 demandeurs d'asile et réfugiés étaient présents, grâce aux dons de mécènes et de donateurs.

Barbara Hendricks, marraine de la soirée, a offert au public un instant musical d'une grande intensité, ainsi que le témoignage vibrant de son engagement depuis plus de vingt ans comme ambassadrice de bonne volonté du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

De la danse hip hop des Pockemon Crew, brûlant par deux fois les planches, aux chansons métissées mêlant hargne et poésie des Zoufris Maracas, en passant par le quatuor Bab Assalam et leurs sonorités jazz, Zen Zila et l'énergie communicative de leur solidarité festive, et Rona Hartner & DJ Tagada dont le duo électro tzigane fit danser l'assistance, la programmation éclectique a enflammé toutes les générations.

Les témoignages des réfugiés ont constitué d'autres moments forts de la soirée : Asem et Khaled présents sur la scène, Béchir, Vata dia Mbanza, Koli Ayeke Koli et Zahan dont les textes accompagnés par Malika Bey Durif ont été déclamés par l'équipe du Théâtre Persistant, ont touché le public par l'évocation, riche de drames et d'espoirs, de leur exil.

Sous la conduite de Claude Costechareyre, animateur de la soirée, Ralph Gruenert, représentant en France du HCR, Myriam Picot, vice-présidente de la Métropole Lyonnaise déléguée à la culture, et Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés-Cosi, ont rappelé l'importance de l'engagement des forces de la société civile – collectivités territoriales, entreprises, associations et citoyens –, dans l'accueil des réfugiés, mais aussi du pouvoir de la culture de réunir les imaginaires de tous horizons.

Les marcheurs de Semelles d'asile, qui chaque été depuis 2011 arpentent les sentiers de l'exil, ont présenté l'originalité et la portée de leur démarche. Le HCR a dressé une tente de réfugiés décorée par des enfants syriens, Femmes d'ici et d'ailleurs a affiché l'exposition « Femmes en résistance » du photographe Pierre-Yves Ginet, et Art in the Jungle, des œuvres graphiques élaborées à Calais. Les fanfares Marcel Frontale et Gumbo et la chorale Cœur de femmes ont permis au public d'entrer en musique dans l'amphithéâtre.

Forum réfugiés-Cosi tient ici à remercier l'ensemble de ses financeurs et partenaires pour l'événement : La Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, les Nuits de Fourvière, Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la Fondation « Un monde par tous », le Barreau de Lyon, le CNAM Rhône-Alpes, ISM Interprétariat, Caisse d'Épargne, Crédit coopératif, Solutelec, VDI Télécommunication, Tercio Interim, AXA agence Ovisse Cochet, Le Collège Hôtel, La Fnac, Médiatone, Paperboys, SNCF, Deuzzi, Bibiproduct festival, Les allumeurs de rêves, Lyon capitale, Le petit bulletin.



Journée mondiale du réfugié

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, Forum réfugiés-Cosi a organisé à Lyon sa traditionnelle Marche des parapluies. Venues de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, près de 800 personnes se sont ainsi regroupées sous les parapluies blancs de l'association pour rappeler l'impératif de protection des réfugiés et sensibiliser le grand public à la situation des réfugiés en France, en Europe et dans le monde.

Après des allocutions prononcées Place de la Croix-Rousse par le maire du 4^{ème} arrondissement de Lyon et premier vice-président de la Métropole de Lyon, David Kimelfeld, le premier Adjoint au Maire de Lyon Georges Képénékian, le député du Rhône Jean-Louis Touraine, la Vice-présidente du Parlement européen Sylvie Guillaume et le directeur général de Forum réfugiés-Cosi, Jean-François Ploquin, les participants ont descendu les pentes de la colline au rythme de la batucada Les Mauvaises graines et de la fanfare Marcel Frontale pour rejoindre les quais du Rhône, où les stands de plusieurs associations et institutions ainsi que l'Ethnofanfare les attendaient dans une ambiance conviviale.

Pour la première fois, une Marche des parapluies s'est également déroulée à Strasbourg : initiée par Le Foyer Notre-Dame, principale association d'accueil des réfugiés dans le département du Bas-Rhin, elle a réuni plus de 150 personnes dans une même ambiance chaleureuse.



Forum réfugiés-Cosi tient ici à remercier l'ensemble de ses partenaires pour l'événement : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Alwane, Armée du Salut, Amnesty international, Association Villeurbannaise de Droit au Logement, Barreau de Lyon, CIEDEL, La Cimade Rhône-Alpes, CNAM Rhône-Alpes, Croix-Rouge Mission rétablissement des liens familiaux, Entraide Pierre Valdo, Entraide Protestante, Espaces Latinos, Foyer Notre Dame (Strasbourg) Fonds asile migration et intégration, Médecins du Monde Rhône-Alpes, Péniche La Marquise, Secours catholique, Triangle Génération Humanitaire, Le Van à burger, Ville de Lyon.

Par ailleurs, nos partenaires organisaient à l'occasion de cette journée du 20 juin des événements auxquels nous avons pu participer :

- La journée portes-ouvertes de l'OFPPA, par le biais d'un stand d'information, la participation de nombreux salariés aux échanges avec les personnels de l'OFPPA et la participation à la conférence « La crise de l'asile en Europe vue du Conseil d'administration de l'OFPPA » de Jean-François Ploquin aux côtés de Jean Gaeremynck, président du Conseil d'administration de l'OFPPA, Sylvie Guillaume, députée européenne, vice-présidente du parlement européen, Grégory PIENOZ, représentant du personnel de l'OFPPA, Ralf Gruenert, représentant du Haut Commissariat aux réfugiés en France et Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS.
- La soirée « Ensemble #Aveclesréfugiés » organisée par le HCR à la mairie de Paris, qui regroupait toutes les associations et initiatives nouvelles mise en place autour de l'accueil des réfugiés en région parisienne. À cette occasion les visiteurs passant sur notre stand d'information ont joué au jeu pédagogique « Si j'étais réfugié », et ainsi mieux comprendre le parcours des demandeurs d'asile.

Exposition photo sur la Syrie : « Des mots pour refuge »

Forum réfugiés-Cosi s'est associé à Médecins du Monde et Handicap International pour la présentation, à Clermont-Ferrand et à Lyon, de l'exposition « Des mots pour refuge » sur les conditions de vie de la population syrienne en exil. L'exposition a été présentée au public clermontois du 4 au 27 février, puis au public lyonnais du 8 mars au 2 avril à l'Amphithéâtre de l'Opéra de Lyon dans le cadre du Festival « Pour l'humanité ». L'exposition qui a attiré 2 700 visiteurs en 38 jours d'exposition sur les deux sites, a été l'occasion de proposer des tables rondes autour des conditions d'exil et d'accueil du peuple syrien dans ces deux villes : le 4 février à Clermont-Ferrand, en partenariat avec Médecins du Monde et la Cimade, et le 28 mars à Lyon, en partenariat avec Médecins du Monde et Handicap international.

Ciné-débat : « L'homme qui répare les femmes »

À l'occasion de la sortie nationale du film de Thierry Michel sur le combat du docteur Mukwege, Forum réfugiés-Cosi a organisé en partenariat avec le RÉFAC et avec le cinéma Comoedia à Lyon un ciné-débat en présence du réalisateur et de l'équipe du centre de santé Essor. La soirée a rassemblé 300 personnes, et autant se sont vu refuser l'entrée faute de place.

Semaine de l'intégration - Colloque sur « L'intégration des populations Roms : atouts et limites des dispositifs intégrés »

Dans le cadre de la Semaine de l'intégration organisée par la Préfecture du Rhône, Forum réfugiés-Cosi a organisé le vendredi 14 octobre 2016 une demi-journée d'échanges sur le thème « L'intégration des populations Roms : atouts et limites des dispositifs intégrés ». La matinée a permis de proposer aux quelques 50 participants un bilan-évaluation du programme Andatu.

Après un mot d'introduction par Monsieur Xavier Inglebert, Préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, la matinée s'est organisée autour de deux tables rondes.

Les intervenants de la première table ronde, Jean-François Ploquin et Chloé Monin pour Forum réfugiés-Cosi, Gilles Gonnet pour la DDCS, Anne Roumy pour les services départementaux de l'Éducation Nationale, Nadia Abdelsalam pour ABC-HLM et Florence Berrut pour Lyon Métropole Habitat, sont revenus sur la genèse du projet, ses objectifs, sa méthodologie et ses résultats. Tous se sont accordés à dire que le travail partenarial dans un dispositif intégré d'accompagnement



global avait été essentiel pour le programme, sans omettre que de nombreux jalons avait été posés antérieurement par d'autres dispositifs. Une des 400 bénéficiaires du programme a ensuite témoigné de son expérience.

Lors de la deuxième table ronde, Thomas Ott, chercheur anthropologue et Laurence Potié pour la Mission régionale d'information sur l'exclusion, qui ont réalisé l'évaluation du programme, ainsi que Ludivine Dequidt en tant que sociologue et chef de service du programme en 2014 et 2015, ont pu évoquer les atouts et les limites d'un tel dispositif du point de vue des bénéficiaires, des travailleurs sociaux mais également des partenaires impliqués dans le projet.

Participation à des salons et congrès

Tout au long de l'année 2016, Forum réfugiés-Cosi a participé à différents salons ou congrès, occasions d'aller au-devant du grand public pour faire connaître l'association et parler des publics que nous accueillons : salon Primevère à Eurexpo Lyon, Salon des solidarités à Paris, Congrès du Mouvement des cadres chrétiens à Paris, Semaine de la solidarité internationale à Lyon, Séminaire de la société UPS France dans les Yvelines, Journée des associations de Vaulx-en-Velin, de Clermont-Ferrand et de Nice, et kermesse du Festival Migrant'scène à Lyon.



Interventions dans des conférences

Forum réfugiés-Cosi est régulièrement sollicité pour intervenir et partager son expertise. Ainsi, en 2016, des représentants de l'association sont intervenus sur le thème de l'Europe des migrations aux côtés de l'association AMEL France et de Médecins du Monde à Grenoble, ou aux côtés de Sylvie Guillaume, députée européenne, et de Marie-Laure Basilien Gainche, professeur de droit public à Lyon, sur le thème de l'accueil des populations syriennes, dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale à Lyon, sur l'accueil des réfugiés en France, à Lyon et à Clermont-Ferrand dans le cadre de Migrant'scène, à Orlienas (69) et à Brignais (69), sur l'intégration des populations réfugiées dans le cadre d'un colloque organisé par le CNAM à Paris, et dans le cadre d'une journée d'étude du Réseau européen des migrations, à Paris également.

Sensibilisation auprès des lycéens et les étudiants

Un volet important de l'activité de sensibilisation s'adresse aujourd'hui à des jeunes. Du Collège à l'Université, de nombreuses interventions ont été effectuées auprès de ces publics en 2016 : cycles de conférences au Lycée Fauriel à Saint-Etienne, au Lycée Blaise Pascal à Charbonnières-les-Bains, dans le cadre du DU droit des étrangers et du Master Projets culturels internationaux à l'Université Lyon II, avec le Bureau des étudiants de l'UCLY à Lyon, dans le cadre de projets ERASMUS+ (échange européen à Charbonnières-les-Bains, projet « Sharing is caring »), des interventions auprès de futurs entrepreneurs dans le cadre de la Fabrik à Déclik à Lyon.



Événements culturels au profit de Forum réfugiés-Cosi

En 2016, des artistes se sont également mobilisés pour soutenir Forum réfugiés-Cosi, et deux troupes de comédiens se sont produites au profit de l'association. Le spectacle « On y va mais où », par la compagnie amateur Jouons la comédie, a été joué à deux reprises à Chambéry et à Saint-Jean-d'Arvey (Savoie) en novembre 2016. Une soirée « contes d'Aladin » a eu lieu à Rilleux-la-Pape (Rhône) le 19 octobre. Les bénéfices de ces soirées ont été versés à Forum réfugiés-Cosi sous forme de dons. ■



Les moyens



LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent au sein de quatre directions opérationnelles.

La direction "Accueil et asile" coordonne les dispositifs d'accueil et d'accompagnement social, sanitaire et juridique des demandeurs d'asile, du premier accueil à l'hébergement. Elle gère quatre plates-formes d'accueil, à Clermont-Ferrand, à Lyon, à Marseille et à Nice, un Centre de transit à Lyon, cinq CADA situés dans le Rhône, l'Allier, l'Ardèche, le Puy-de-Dôme et la Corrèze, quatre centres d'hébergement d'urgence dans le Rhône et l'Allier, ainsi que les CAO/CAOMI ouverts dans le Rhône, le Puy-de-Dôme et le Var.

190 salariés

La direction "Intégration " met en œuvre les dispositifs d'accompagnement des réfugiés vers l'accès à un logement et à un emploi. Elle gère également deux Centres provisoires d'hébergement (CPH) et un CADA-IR, et coordonne les programmes de réinstallation dans les territoires.

37 salariés

La direction "Accompagnement juridique en rétention" exerce dans les centres de rétention administrative de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues.

21 salariés

La direction "Développement international et plaidoyer" coordonne les actions de l'association pour la défense et la promotion du droit d'asile et des droits humains, ainsi que l'information, la documentation et la formation sur les thématiques qui y sont liées. Elle porte les projets européens et internationaux.

10 salariés

La direction générale, le secrétariat général et les ressources humaines coordonnent l'ensemble et gèrent les fonctions support transversales aux directions opérationnelles.

25 salariés

Depuis fin 2015, **le centre de santé Essor** est rattaché à la Direction générale. Ce centre répond aux besoins de soins des personnes en demande de protection ayant subi des violences et des traumatismes liés à l'exil.

11 salariés

LES SALARIÉS

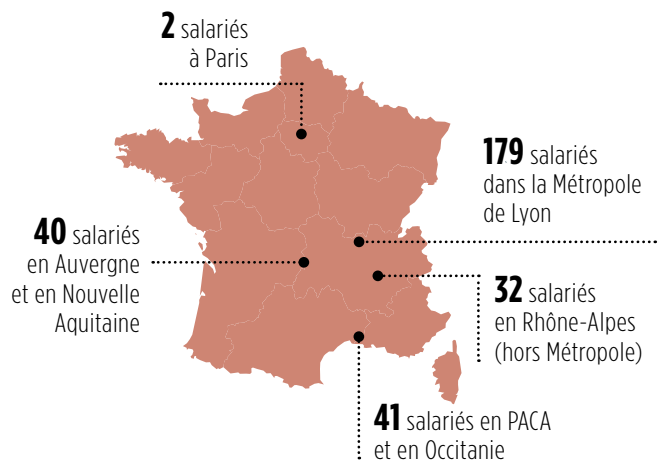
165 nouveaux contrats signés en 2016

103 personnes sorties des effectifs en 2016

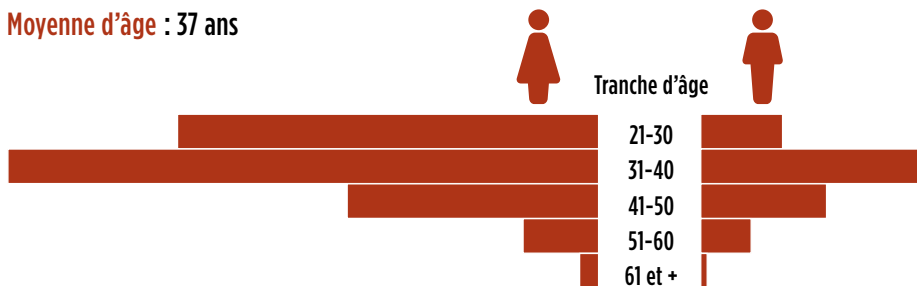
294 salariés au 31 décembre 2016 (236 au 31 décembre 2015)

L'augmentation du nombre de salariés s'explique en partie par la création des postes suivants :

- Ouverture de la plate-forme de Marseille : **10 postes** ;
- Ouverture du CPH de Moulins : **5 postes** ;
- Ouverture des CAO/CAOMI 63, 69 et 83 : **19 postes** temporaires en fin d'année ;
- Ouverture des dispositifs de réinstallation à Aubenas (07) et à Montrottier (69) : **2 postes**.

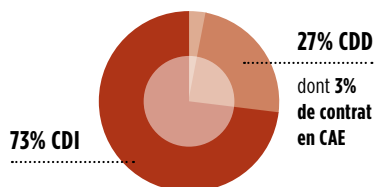


Moyenne d'âge : 37 ans

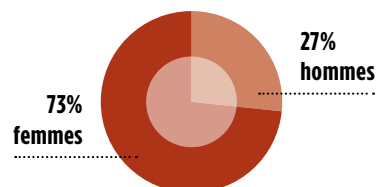


Ancienneté moyenne

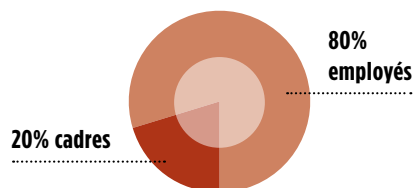
Cadres : **6,4 ans**
Employés : **3,2 ans**



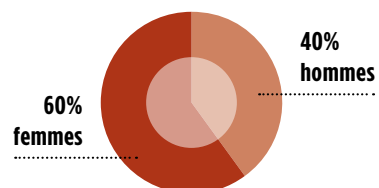
Répartition par type de contrats



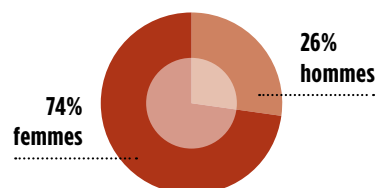
Répartition hommes / femmes



Répartition par catégorie socio-professionnelle



Répartition hommes / femmes chez les cadres



Répartition hommes / femmes chez les employés

LES STAGIAIRES ET LES VOLONTAIRES

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail, accueillant **38 stagiaires** en 2016. La majorité d'entre eux sont étudiants en travail social, en droit et/ou sciences politiques, les autres viennent des spécialités de médecine, psychologie, FLE, arts, administration, etc. Nous avons par ailleurs accueilli **3 personnes** en service civique, principalement pour des missions de sensibilisation des publics.

LES BÉNÉVOLES

Près de **340 bénévoles** sont intervenus pendant l'année pour un total de 20 150 heures, soit l'équivalent de 11 ETP.

En 2016, dans les centres d'hébergement et les plates-formes d'accueil, 112 bénévoles sont intervenus pour des cours de français, 71 pour de l'animation et des ateliers, 40 pour du soutien scolaire, 19 pour l'aide à la mobilité, 15 pour de l'aide administrative, 16 pour de l'accompagnement ou du lien social, 5 pour de la traduction ou de l'interprétariat et 42 pour d'autres activités.

Depuis fin 2015, une personne en service civique recense et coordonne toutes les propositions de bénévolat. Elle est l'intermédiaire entre les services et les bénévoles.

Le conseil d'administration a adopté une nouvelle charte du bénévolat ainsi qu'un livret d'accueil des bénévoles. Des outils ont également été mis en place pour leur intégration. 45 bénévoles ont été formés grâce à un financement du Fonds de développement de la vie associative.

LA FORMATION DES SALARIÉS

192 salariés ont bénéficié d'au moins une formation en 2016 :

26 formations individuelles (inter-structures) ont été suivies, dont six en formation certifiante ou qualifiante et pluriannuelle.

18 formations collectives internes ont été mises en place et suivies par 156 salariés, portant sur des thématiques variées :

- **Juridique** (Accompagnement juridique des demandeurs d'asile ; Droit des étrangers ; Protection de l'enfance) ;
- **Posture professionnelle et accompagnement du public** (Faire face aux situations de violence ; La distanciation dans le travail social ; Accompagnement des personnes exilées en souffrance psychologique ; Accompagnement des familles en situation d'exil) ;
- **Management** (Management de proximité) ;
- **Informatique** (Excel : initiation et consolidation) ;
- **Sécurité au travail** (Recyclage des sauveteurs secouristes du travail et en habilitation électrique).

10 salariés ont participé aux formations collectives organisées par le centre de formation de Forum réfugiés-Cosi sur les thématiques suivantes :

- Entretien d'aide à la demande d'asile et positionnement en entretien face à la souffrance psychique ;
- Droit des personnes en séjour irrégulier ;
- Accompagnement juridique des demandeurs d'asile (Niveaux 2 et 3) ;
- Accompagnement des mineurs isolés étrangers et des jeunes majeurs.

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET LE COMITÉ D'ENTREPRISE

Le Comité d'entreprise se réunit une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets relevant de son mandat. En 2016, sept réunions extraordinaires ont été convoquées pour des consultations relatives aux projets de l'association.

Les délégués du personnel se réunissent également une fois par mois pour présenter à l'employeur des questions concernant l'application du droit du travail.

LE CHSCT

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni en commission plénière une fois par trimestre. En 2016, douze réunions extraordinaires ont eu lieu pour des consultations relatives aux différents projets de l'association, dont cinq conjointement avec le Comité d'entreprise.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION SYNDICALE

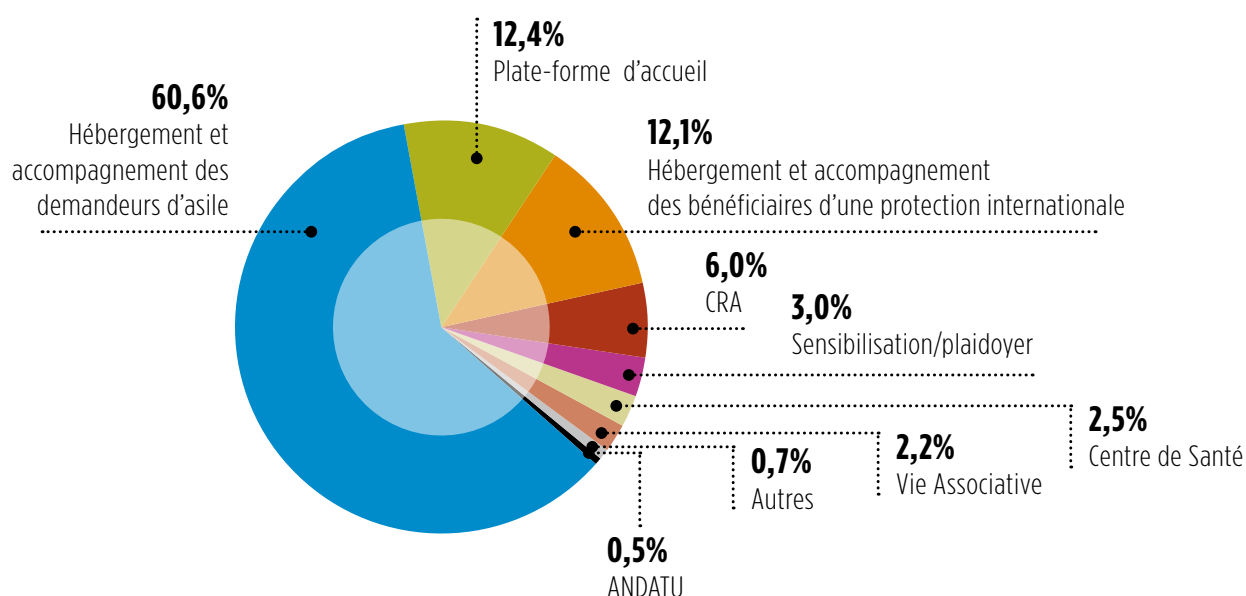
Suite aux élections de 2014, un délégué syndical a été nommé par la CGT. En 2016, les négociations périodiques obligatoires avec la délégation de la CGT ont été riches en propositions, dans un climat d'écoute réciproque. Ces échanges ont abouti à la signature d'un accord partiel, incluant notamment la revalorisation des salaires des secrétaires d'une part, du ticket restaurant d'autre part. Outre ces négociations obligatoires, des discussions ont été entamées en 2016 concernant la récupération des temps de trajet et le travail de nuit. Elles devraient aboutir en 2017 à la signature d'un accord.

LES MOYENS FINANCIERS

Le total des charges atteint 19 292 K€ en 2016, en hausse de 9 % par rapport à 2015. Cela traduit le développement de l'activité, avec l'augmentation du nombre de places de CADA et l'ouverture d'un CPH et de CAO, l'ouverture de la PADA des Bouches-du-Rhône, l'accroissement des programmes d'insertion (Accelair, réinstallation) et de l'activité du Centre de santé ESSOR, le démarrage de projets européens (UPRIGHTS, TRACKS) et internationaux (AJUST).

Il s'agit du premier exercice complet intégrant l'impact de la fin de la gestion de l'Allocation mensuelle de subsistance (AMS) versée par les centres d'hébergement aux demandeurs d'asile, suite à son remplacement par l'Allocation de demandeur d'asile (ADA), gérée depuis le 1er novembre 2015 par l'OFII dans le cadre de la réforme de l'asile.

Répartition des charges par activités

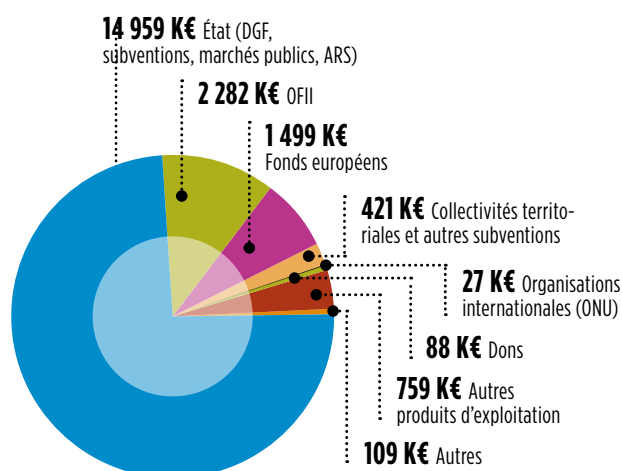


Le total des produits est de **20 144 K€**.

Principales sources de financement (K€)

(hors reprise des résultats des années antérieures)

Financiers	2015	2016
État (DGF, subventions, marchés publics, ARS)	14 463	14 959
OFII	628	2 282
Fonds européens	2 048	1 499
Collectivités territoriales et autres subventions	339	421
Organisations internationales (ONU)	22	27
Dons	76	88
Autres produits d'exploitation	515	759
Autres	63	109
TOTAL	18 154	20 144



Le montant total des apports valorisés (bénévolat, dons en matériels) s'élève à **712 K€** en 2016.

Bilan simplifié 2016					
ACTIF (K€)	2015	2016	PASSIF (K€)	2015	2016
Actif immobilisé	1 540	1 977	Fonds propres	2 372	3 225
Actif circulant	6 611	9 563	Provisions et fonds dédiés	350	268
TOTAL	8 151	11 540	Dettes	5 429	8 047
			TOTAL	8 151	11 540

L'actif immobilisé est constitué à 80 % d'immobilisations corporelles. L'actif circulant est constitué aux deux tiers de créances, et à un tiers de disponibilités.

Au passif, les fonds propres se répartissent essentiellement entre les fonds associatifs (0,9 M€), les réserves (1,3 M€) et le résultat de l'exercice (0,9 M€). Les dettes se répartissent entre les emprunts (1,3 M€), les dettes proprement dites (4,3 M€) et les produits constatés d'avance (2,5 M€).

Au 31 décembre 2016, les créances financeurs atteignaient 5,4 M€, dont 57 % de créances du Fonds européen asile migration et intégration (FAMI) pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Ces délais de paiement continuent de peser très fortement sur la trésorerie, nécessitant la mise en place de solutions à court et moyen termes pour faire face aux échéances et améliorer les fonds propres. ■

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses donateurs, mécènes et partenaires.





Les établissements et lieux d'intervention



PREMIER ACCUEIL



HÉBERGEMENT



INTÉGRATION



SANTÉ



RÉTENTION ADMINISTRATIVE



ALLIER (03)

CADA de Montmarault

Date d'ouverture : juillet 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familial

Le CADA a été sollicité pour participer à l'accueil de demandeurs d'asile « relocalisés ». Une famille syrienne et deux isolés irakiens ont ainsi été accueillis en provenance d'un centre situé en Grèce. Tous ont rapidement obtenu le statut de réfugié à travers une procédure d'asile simplifiée. La reconnaissance du besoin de protection internationale de ces requérants s'est ainsi traduite par une augmentation du nombre de bénéficiaires d'une protection subsidiaire au sein du CADA (57% en 2016). À l'instar de ce que l'on observe au niveau national, la part des isolés protégés est importante et l'offre de petits logements insuffisante au regard de l'émergence de ces nouveaux besoins.

Personnes accueillies

71 ménages soit **165** personnes accueillies dont 40 isolés
59% adultes et 41% enfants

26 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Kosovo	24%
Albanie	13%
Syrie	7%
Soudan	7%
Fédération de Russie	6%

Séjour

33 ménages entrés soit **79** personnes dont 20 isolées

Durée moyenne de séjour : **369** jours

Taux d'occupation : **85%**

Taux de rotation : **76%**

Accompagnement juridique

34 personnes en procédure normale

37 personnes en procédure accélérée

8 personnes relocalisées

42 décisions définitives

57% de reconnaissance dont 91% par l'OFPRA

14 personnes reconnues réfugiées (convention de Genève)

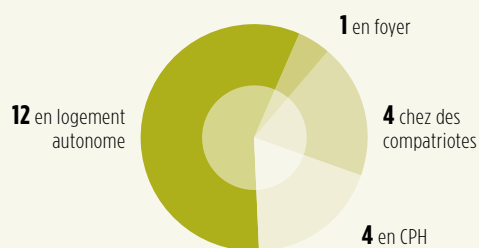
10 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

40 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés pendant l'année

Sorties

21 bénéficiaires d'une protection internationale

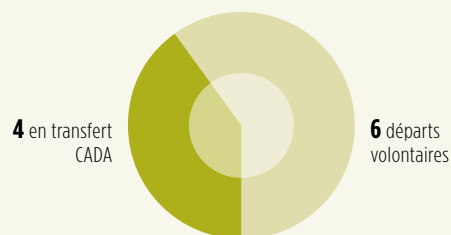


Délai moyen de sortie si accord : 120 jours

41 personnes déboutées de leur demande



10 personnes sont sorties en cours de procédure



Madame X., originaire du Nigeria, a été accueillie avec ses deux enfants. Invoquant des craintes de persécution en raison de son orientation sexuelle, après avoir tenté de la cacher en se mariant, elle a été dénoncée par son mari et a fui le Nigéria. Madame X. sera finalement déboutée de sa demande de protection mais, en application de la jurisprudence du 21 décembre 2012, sa fille obtiendra une protection conventionnelle basée sur les craintes de mutilation sexuelle.

histoire de...



ALLIER (03)

AT-SA de Bellenaves et d'Ygrande

Date d'ouverture : janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familial

L'AT-SA a ouvert le 15 janvier, avec une capacité de 40 places réparties sur deux communes rurales : Ygrande (700 habitants) et Bellenaves (1 000 habitants). Les premières entrées, constituées par des évacuées de Calais, ont été effectuées dès le mois de février avant d'être complétées en août par l'arrivée de 19 personnes en famille, dans le cadre du programme de relocalisation. La mobilisation des communes (habitants, associations, élus) a permis un accueil de qualité. Ainsi, à Bellenaves, le maire en personne est venu labourer une parcelle de terre afin que les DA puissent jardiner. A Ygrande, la municipalité a débloqué des bons d'achat afin que les usagers puissent faire leurs premières courses alimentaires dans la commune.

Des cours de français ont été mis en place et les hébergés ont pu bénéficier d'une vaste offre de loisirs grâce à l'implication du tissu associatif local. Le cas le plus emblématique de cette participation à la vie locale est le sauvetage de l'AS Bellenaves, le club de football local, grâce au renfort des réfugiés. La médiatisation de cette belle histoire a connu un retentissement national permettant par là-même de déconstruire certains stéréotypes véhiculés autour des « migrants ».

Personnes accueillies

21 ménages hébergés soit 36 personnes dont 17 isolés

Pays d'origine

Principaux pays d'origine	
Syrie	39%
Soudan	25%
Afghanistan	19%
Irak	14%
Tchad	1%

Séjour

Taux d'occupation: **53%**

Taux de rotation : **46%**

1 statutaire sorti en logement autonome (durée de séjour : 208 jours, séjour après obtention du statut : 80 jours)



Accompagnement juridique

17 personnes en procédure normale

19 personnes relocalisées

Nombre de décisions définitives : 26

100% de reconnaissance par l'OFPPRA

14 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

12 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

19 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés pendant l'année



ALLIER (03)

CPH de Moulins et d'Yzeure

Date d'ouverture : mai 2016

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 45 places

Type d'hébergement : diffus en appartements

Ce centre provisoire d'hébergement est le deuxième ouvert par Forum réfugiés-Cosi depuis 1982. En 2015, l'État a lancé une campagne d'appels à projets pour la création de 500 places de centre provisoire d'hébergement. Forum réfugiés-Cosi a été retenu pour ouvrir un CPH dans l'Allier. Il a ouvert en mai 2016. A cette occasion, un don exceptionnel de matériel de la part d'Ikéo a permis de meubler les appartements et d'équiper les ménages accueillis en électroménager.

Personnes accueillies

44 personnes hébergées

17 ménages accueillis dont **9** personnes isolées



50% adultes



50% enfants



8 nationalités différentes accueillies

Principaux pays d'origine	
Soudan	35%
Syrie	29%
Bangladesh	12%

Séjour

Taux d'occupation : **63%**

Taux de rotation : **48%**

Accès à l'emploi-formation

19 formations pour **17** personnes soit 77% des adultes



Date d'ouverture : avril 2014
Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée
Capacité d'accueil : 55 places
Type d'hébergement : appartements diffus

Journée mondiale du réfugié

Pour la deuxième édition de la journée du réfugié en Ardèche, à notre initiative, l'ensemble des CADA de l'Ardèche se sont mobilisés pour célébrer l'événement. Une centaine de demandeurs d'asile et réfugiés d'Ardèche se sont retrouvés à Privas pour une « journée festive et conviviale » dans le quartier Lancelot Nouvel Horizon. La place a été décorée pour l'occasion par les personnes hébergées, qui se sont activées à la fabrication de lampions et de fleurs en papier. Une journée réussie grâce à une synergie partenariale : Ardèche Habitat, les services de la ville, la MJC, la ludothèque ArdéJeux, et les équipes des différents CADA. Nombre d'activités ont animé cette journée estivale : jeux extérieurs, maquillage pour enfants, chansons, musique, sans oublier le buffet international et la danse autour d'un puzzle international.

Participation au carnaval

La ville de Privas a organisé un carnaval le 5 mars 2016 et a sollicité les associations pour participer à l'événement. Les familles du CADA ont voulu s'associer à ce moment festif. Elles ont choisi le thème des pirates et des oiseaux. Des ateliers de confection de costumes pour enfants et adultes ont eu lieu pendant un mois. Le centre social a prêté des machines et grâce aux dons de tissus, les familles ont confectionné les déguisements de pirates. Parents et enfants se sont attelés à la construction d'un bateau de pirate à partir de matériel de récupération. Le 5 mars, l'ensemble des familles et de l'équipe s'est réuni sur le parvis de la mairie pour le départ du carnaval dans les rues de la ville, avant d'assister au jugement du Carmentran. Un goûter dans la salle du CADA a clôturé ce moment festif.

Personnes accueillies

37 ménages hébergés soit **109** personnes dont 12 isolés
 57% d'adultes et 43% d'enfants

17 nationalités

Cinq principaux pays d'origine			
Albanie	26%	Géorgie	8%
Azerbaïdjan	12%	Kosovo	7%
Fédération de Russie			11%

Séjour

18 ménages entrés soit **54** personnes dont 7 isolés
 Durée moyenne de séjour : **382** jours
 Taux d'occupation : **97%**
 Taux de rotation : **97%**

Accompagnement juridique

40 personnes en procédure accélérée
14 personnes en procédure normale
22 décisions définitives
23% de reconnaissance dont 40% par l'OFPPA
11 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

Madame T. est arrivée au CADA de Privas en avril 2016. Elle a suivi assidûment les cours de français donnés par le Centre Social en partenariat avec le CADA. Elle est aujourd'hui autonome dans son expression, ce qui lui a permis de s'investir de manière active dans la scolarité de sa fille (accompagnement aux sorties scolaires, rencontre avec l'enseignante) et d'aider bénévolement une association caritative. Elle a également pu repérer très facilement les acteurs et les institutions qu'elle peut solliciter dans sa vie quotidienne.

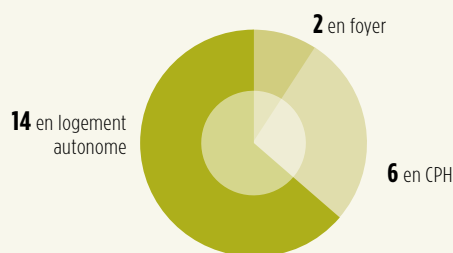
histoire de...

Activité d'intégration

22 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés pendant l'année (10 adultes et 12 enfants)

Sorties

22 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

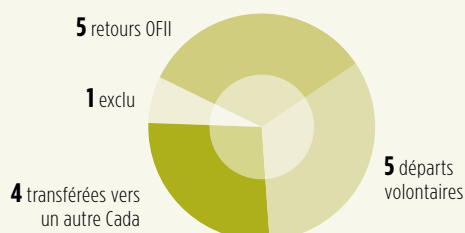


Délai moyen de sortie si accord **183 jours (6 mois)**

16 personnes déboutées de leur demande



15 personnes sont sorties en cours de procédure





ARDÈCHE (07)

Réinstallation à Aubenas et à Largentière

Date d'ouverture : juillet 2016

Bénéficiaires : 8 ménages syriens réfugiés réinstallés depuis la Jordanie et la Turquie

Type d'hébergement : appartements diffus (6 à Aubenas, 2 à Largentière)

La municipalité d'Aubenas s'est particulièrement investie afin d'accueillir au mieux les familles. Les services de la ville, les associations caritatives ainsi que les services du département et de l'État situés sur la commune ont été sollicités pour simplifier l'installation des familles et les démarches administratives.

La mairie a confié au Centre Social du Fil de l'eau la centralisation des propositions de bénévolat. 34 bénévoles sont intervenus auprès des familles pour leur emménagement et dans le cadre d'ateliers de conversation pour favoriser l'apprentissage du français.

Concernant les deux familles accueillies à Largentière, des représentants de la mairie et des bénévoles sont intervenus régulièrement pour leur permettre de mieux se repérer, de faciliter leurs déplacements et de favoriser l'intégration des enfants à l'école. L'accueil en logement accompagné par Forum réfugiés-Cosi couplé à l'investissement de tous et à la dynamique locale ont permis de créer les conditions d'une intégration réussie. Les familles accueillies sont ainsi très rapidement devenues autonomes.

Tous les enfants ont bénéficié d'une scolarisation spécifique et d'une approche pédagogique adaptée aux élèves allophones, leur permettant de rapidement progresser en français. Bénéficiant d'une opération de protection humanitaire et sélectionnées dans ce programme spécifique de réinstallation en raison d'une problématique sanitaire importante, ces réfugiés ont bénéficié des soins idoines dès leur arrivée.

Personnes arrivées et suivies en 2016

8 ménages accueillis soit **31** personnes



62% adultes

38% enfants

Pays d'origine : **Syrie**

Premiers pays de refuge : Turquie et Jordanie

Logement

Toutes les familles bénéficient d'un logement individuel

Situation administrative

6 familles soit **15** personnes bénéficient de la protection subsidiaire

2 familles soit **4** personnes ont obtenu le statut de réfugié

Formation et emploi

Tous les adultes sont inscrits à Pôle emploi

Tous les adultes sont en formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine à l'INFREP d'Aubenas.

Pour la plupart d'entre eux, il sera nécessaire d'engager une seconde formation linguistique avant de rechercher un emploi.





PUY-DE-DÔME (63)

Plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : janvier 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants

En 2016, la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand a enregistré une forte hausse du flux des arrivées de demandeurs d'asile. En effet, le service Pré-GUDA a enregistré 931 intentions de demander l'asile (904 adultes et 27 enfants), représentant 1181 personnes, soit une augmentation de 110% par rapport à 2015.

C'est également la plus forte progression depuis l'ouverture de la plate-forme de Clermont-Ferrand en 2014, avec un flux mensuel moyen de 98 personnes en 2016. Cette évolution est à mettre en corrélation avec le démantèlement des campements du Calais et de Paris et l'ouverture de CAO en Auvergne.

Pré-GUDA

931 enregistrements de souhaits de demande d'asile soit **1 181** personnes

748 ménages dont **583** isolés



77% adultes



23% enfants

53 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	23%
Soudan	10%
Kosovo	9%
Afghanistan	9%
Serbie	7%

Post-GUDA

875 personnes accompagnées soit **496** ménages dont **346** isolés.

48 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	29%
Kosovo	13%
Guinée	8%
Serbie	7%
Afghanistan	6%

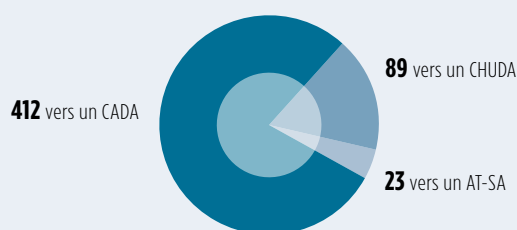
Domiciliation

467 domiciliations

304 boîtes postales actives au 31 décembre 2016

Sorties

524 personnes orientées vers un hébergement asile



609 personnes orientées vers une solution alternative d'hébergement

588 personnes orientées vers des aides d'urgence

Accompagnement juridique

310 personnes accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement socio-administratif

595 personnes accompagnées pour l'ouverture de dossiers PUMA/CMU

91 personnes accompagnées à la scolarité

63 personnes accompagnées pour l'ouverture d'un compte bancaire

552 personnes accompagnées à la sortie du dispositif



PUY-DE-DÔME (63) CAO du Puy-de-Dôme

Dans le cadre des opérations de démantèlement des campements spontanés du Calais et d'Ile-de-France, Forum réfugiés-Cosi a été sollicité pour ouvrir 134 places d'hébergement en CAO dans le Puy-de-Dôme. Trois sites ont été ouverts en octobre et novembre 2016 dans les communes de Clermont-Ferrand, de Pessat-Villeneuve et de Loubeyrat. Le premier accueil s'est déroulé les 25 et 26 octobre consécutivement à l'évacuation de la lande de Calais. Il concernait 93 personnes, majoritairement de nationalité soudanaise ou afghane, avec quelques ressortissants du Pakistan et d'Éthiopie. Une seconde opération s'est déroulée le 23 novembre suite au démantèlement des campements parisiens. 45 personnes originaires d'Érythrée, de Somalie, du Nigéria, de Libye et du Liban ont alors été accueillies. Lors de chaque arrivée, aux côtés des équipes de Forum réfugiés-Cosi et des représentants des services de l'État, une équipe médicale était présente sur

le site en cas de nécessité sanitaire. Les arrivées se sont bien déroulées et aucune urgence sanitaire n'a été répertoriée. Dès le lendemain, chacun a pu bénéficier d'un diagnostic médical et administratif, ce qui a permis d'enclencher rapidement les orientations nécessaires.

L'OFPRA a très rapidement organisé une mission déconcentrée dans le Puy-de-Dôme. Du 12 au 16 décembre, les agents de l'Office ont entendu 35 personnes et rendu leurs premières décisions positives dès le 29 décembre. Les protections conventionnelles accordées ont majoritairement concerné des ressortissants soudanais invoquant des craintes liées au contexte du Darfour, des requérants afghans invoquant des craintes en raison d'une appartenance à un groupe minoritaire (Hazaras) ou du fait de leur proximité avec les troupes ou des entreprises occidentales. Les protections subsidiaires concernaient essentiellement la demande de ressortissants afghans, en raison du contexte de guerre interne.

Site de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : octobre 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en provenance de la lande de Calais ou des campements d'Ile de France

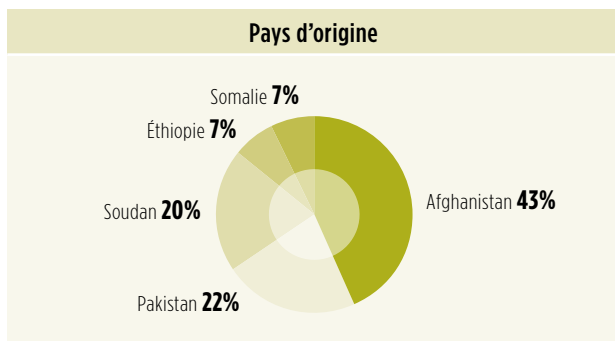
Capacité d'accueil : 54 places

Type d'hébergement: semi collectif, cohabitation en appartement

Le CAO de Clermont-Ferrand est situé dans un immeuble d'habitation. Il est composé de 10 appartements, dont l'un a été transformé en espace bureau pour les permanences de soins et les ateliers en langue française. Les neuf appartements de type 3 accueillent chacun six personnes en cohabitation. Ils ont été équipés afin que les personnes puissent gérer de manière autonome les différents aspects de leur vie quotidienne.

Personnes accueillies

65 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)



Séjour

Durée moyenne de séjour : **8** jours
(durée de séjour des personnes sorties en 2016)

Taux d'occupation : **79%**

Taux de rotation : **35%**

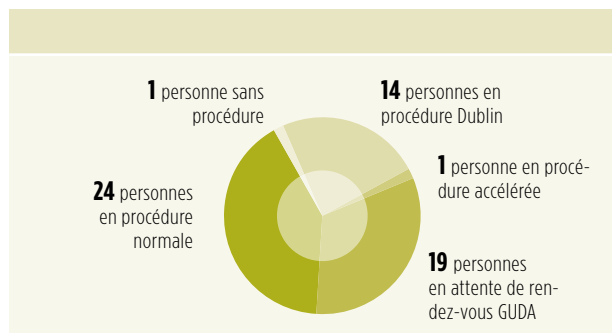
17 personnes sorties avant passage au GUDA

1 personne sortie en cours de procédure asile

1 personne sortie en cours de procédure Dublin

19 personnes sorties sans motif (disparition)

Accompagnement juridique



100% de reconnaissance par l'OFPRA

2 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

4 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

6 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés pendant l'année

Site de Pessat-Villeneuve

Date d'ouverture : octobre 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en provenance de la lande de Calais

Capacité d'accueil : 50 places

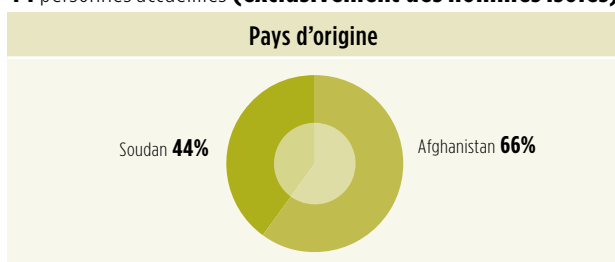
Type d'hébergement : collectif

Le CAO de Pessat-Villeneuve est situé dans une ancienne colonie de vacances, propriété de la commune. Le site avait une première fois accueilli des évacués en provenance de Calais du 3 novembre 2015 au 31 mars 2016. Il a donc rouvert ses portes le 26 octobre 2016 avec un nouvel accueil de 44 personnes, soudanaises et afghanes, également évacuées de la lande de Calais.

Nos équipes ont pu se consacrer aux missions premières d'accueil, de diagnostic et d'accompagnement du public primo-arrivant dans la demande de protection internationale, et s'appuyer sur un réseau de bénévoles, permettant ainsi de réduire, en partie, les difficultés de transport propres aux dispositifs situés en zone rurale. Les bénévoles ont ainsi participé aux accompagnements administratifs et sanitaires. Les bénévoles se sont également investis dans les ateliers de français ainsi que dans des activités culturelles ou de loisirs. En nous appuyant sur notre première expérience, nous avons décidé d'abandonner le portage de repas au profit de l'autonomie des personnes sur le volet alimentaire.

Personnes accueillies

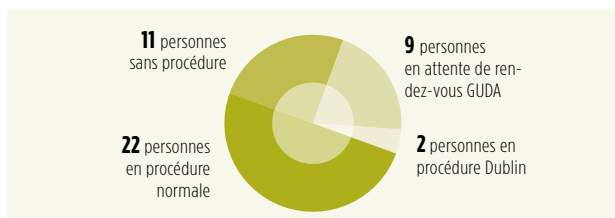
44 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)



Séjour

Durée moyenne de séjour **14** jours
(durée de séjour des personnes sorties en 2016)
Taux d'occupation : **56%**
Taux de rotation : **48%**

Accompagnement juridique



100% de reconnaissance par l'OFPPA
5 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)
1 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

6 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés pendant l'année

Site de Loubeyrat

Date d'ouverture : novembre 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en provenance de campements d'Ile-de-France

Capacité d'accueil : 30 places

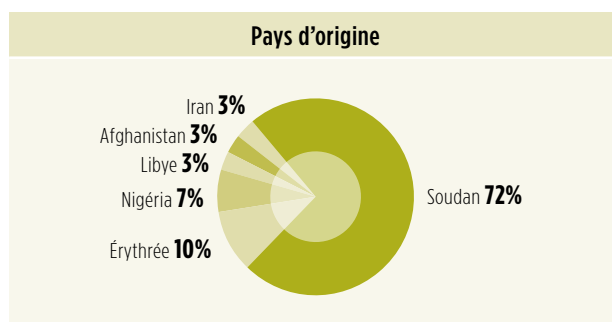
Type d'hébergement : semi collectif

Le CAO de Loubeyrat se situe dans le centre du village de 1 200 habitants. Après avoir visité différents lieux, Forum réfugiés-Cosi s'est accordé avec les services de l'État et de la commune pour choisir une maison inoccupée mise à disposition par le diocèse. Les conditions d'accueil, très satisfaisantes, permettent un hébergement en chambres individuelles, les sanitaires restant collectifs. Plusieurs pièces de vie ont pu être aménagées, ainsi que des espaces de bureaux pour le personnel.

Forum réfugiés-Cosi a pu s'appuyer sur un réseau de bénévoles permettant de prendre en charge la problématique du transport, propre aux dispositifs situés en zone rurale, notamment pour les accompagnements administratifs ou sanitaires et pour les courses alimentaires.

Personnes accueillies

29 personnes accueillies (exclusivement des hommes isolés)



Séjour

29 personnes entrées
Taux d'occupation : **95%**
Taux de rotation : **3%**

1 personne en attente de rendez-vous GUDA a quitté le centre

Accompagnement juridique

3 personnes en procédure normale
25 personnes sous procédure Dublin
1 personne en attente de rendez-vous GUDA
Aucune réponse obtenue au 31 décembre 2016



PUY-DE-DÔME (63)

CADA de Saint Éloy-les-Mines et Giat

Date d'ouverture : mai 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 148 places

Type d'hébergement : diffus en appartements

Avec la transformation des places d'HUDA de Giat en places de CADA, la capacité du centre d'hébergement de Saint-Éloy-les-Mines est passée de 115 à 148 places au 1^{er} janvier 2016.

Le taux d'occupation a enregistré un recul, passant de 98% en 2015 à 89% en 2016, notamment du fait du gel de places réquisitionnées pour des orientations nationales de mai à août, et finalement non pourvues. On relèvera cependant que la part des orientations nationales est en augmentation en 2016 (63% contre 37% en 2015). Le site devrait être totalement dévolu aux orientations nationales en 2017.

Personnes accueillies

89 ménages hébergés soit **240** personnes dont **42** isolés
107 personnes entrées



52% adultes



48% enfants

32 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Kosovo	15%
République démocratique du Congo	13%
Fédération de Russie	11%
Albanie	10%
Syrie	7%

Séjour

Durée moyenne de séjour : **462** jours

Taux d'occupation : **89%**

Taux de rotation : **71%**

Accompagnement juridique

210 personnes en procédure normale

42 personnes en procédure accélérée

42 décisions définitives

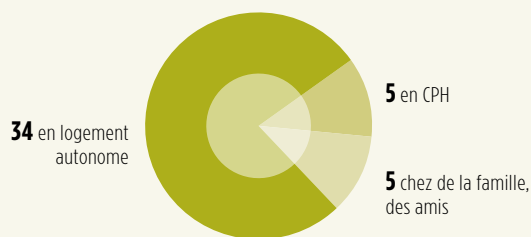
62% de reconnaissance dont 69% par l'OFPRA

Activité d'intégration

57 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés dans l'année

Sorties

21 bénéficiaires d'une protection internationale

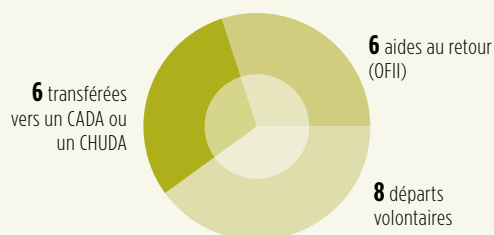


Délai moyen de sortie si accord : **128** jours

39 personnes déboutées de leur demande



20 personnes sont sorties en cours de procédure



Monsieur B. est un demandeur d'asile d'origine libyenne. Dans son pays d'origine, il était médecin. Dès son arrivée, il a très vite exprimé le besoin de se sentir utile et d'aller à la rencontre des habitants. Pour cela, il a rapidement appris notre langue. Il a choisi de se rendre utile auprès des personnes âgées de la maison de retraite, mettant ses connaissances médicales à leur service en occupant un poste d'aide-soignant. Il a en effet, compte tenu de la durée anormalement longue de sa procédure, obtenu une autorisation de travail de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Monsieur B. s'est très vite fait connaître dans la commune par sa gentillesse et son dévouement. Aujourd'hui il n'est plus simplement un demandeur d'asile hébergé dans un CADA, il est reconnu comme un habitant à part entière ; pour certains, il est même devenu un ami.



RHÔNE (69)

Plate-forme d'accueil de Lyon

Date d'ouverture : 1994

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants

La mise en œuvre des dispositions de la réforme a entraîné d'importantes modifications dans le Rhône, où la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) n'assure plus la mission de suivi des demandes d'hébergement ni n'anime plus l'instance d'admission concertée (IAC). Cette dernière a été remplacée par une instance d'échanges mensuelle.

L'obtention du lot 33 du marché public, regroupant le Rhône, l'Ardèche, la Loire et l'Ain, a amené Forum réfugiés-Cosi à s'associer avec l'Entraide Pierre Valdo et ALFA3A dans le cadre d'un groupement solidaire au sein duquel Forum réfugiés-Cosi est mandataire. La PADA de Lyon a enregistré une hausse des flux de 54% par rapport à 2015. Cette hausse s'explique d'une part par l'augmentation du nombre de premières demandes d'asile enregistrées dans le Rhône, (+14%), et d'autre part, par l'ouverture des CAO suite au démantèlement des campements calaisiens. Comme en 2015, l'Albanie reste en tête des pays de provenance des demandeurs d'asile dans le département.

Pré-GUDA

3 713 enregistrements de souhaits de demande d'asile, soit **3 014** ménages dont **2 266** isolés



78% adultes

22% enfants

80 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	27%
Algérie	7%
Nigéria	6%
Irak	6%
République démocratique du Congo	5%

Post-GUDA

3 715 personnes accompagnées soit **2 382** ménages dont **1 810** isolés



77,5% adultes

22,5% enfants

74 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	30%
Nigéria	7%
Algérie	6%
République démocratique du Congo	6%
Arménie	5%

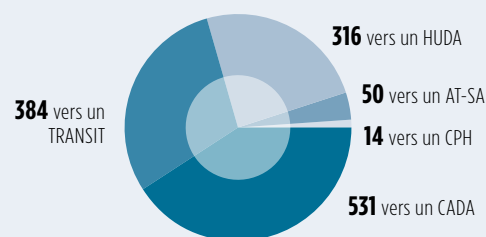
Domiciliation

2 566 domiciliations réalisées

2 296 boîtes postales actives au 31 décembre 2016

Orientation hébergement

1295 personnes orientées vers un hébergement asile



642 personnes orientées vers une solution alternative d'hébergement

2 704 personnes orientées vers des aides d'urgence

Accompagnement juridique

1 170 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement socio-éducatif

2 669 personnes accompagnées pour l'ouverture de dossiers PUMA/CMU

224 personnes accompagnées à la scolarité

251 personnes accompagnées pour l'ouverture d'un compte bancaire

2 209 personnes sorties du dispositif



RHÔNE (69)

Centre de transit de Lyon et Villeurbanne

Date d'ouverture : 1997

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants en procédure normale, accélérée ou placés sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 220 places

Type d'hébergement : collectif, répartition sur trois sites

Les missions du centre de transit ont été fortement impactées par la mise en place des dispositions de la réforme de 2015. La reprise de la gestion par l'OFII des orientations vers le dispositif national d'accueil a fait baisser le taux de rotation à 375%, contre 621% en 2015. Nous avons constaté l'impossibilité d'orienter certains ménages, notamment ceux placés en procédure prioritaire avant la réforme, qui ont effectué l'ensemble de leur procédure de demande d'asile au centre de transit. L'année a également été marquée par l'accueil de nombreux isolés évacués des camps d'Île-de-France et du Pas-de-Calais. Le centre de transit a pleinement joué son rôle en assurant les missions premières d'accueil, de diagnostic et d'accompagnement du public primo-arrivant dans la demande de protection internationale. À travers les vagues successives d'accueil de l'année 2016, Forum réfugiés-Cosi constate la pertinence de ce dispositif, unique en France, qui permet d'accueillir rapidement et efficacement grâce à des équipes profilées et formées pour ce type d'opération.

Personnes accueillies

459 ménages, soit **1 021** personnes accueillies dont **249** isolés (24%)
61% adultes et 39% enfants

37 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	28%
Kosovo	12%
Afghanistan	11%
Soudan	9%
Arménie	6%

Séjour

365 ménages entrés soit **837** personnes dont **196** isolés

Durée moyenne de séjour : **74** jours

Taux d'occupation : **82%**

Taux de rotation : **375%**

Accompagnement juridique

592 personnes en procédure Dublin

159 personnes en procédure accélérée

103 personnes en procédure normale

39 personnes en procédure prioritaire

82% de reconnaissance OFPRA/CNDA dont 94% OFPRA

17 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

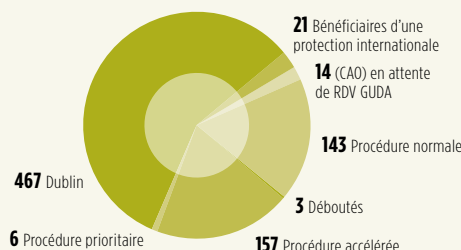
1 personne bénéficiaire d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

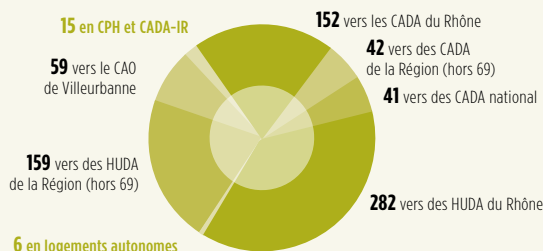
54 bénéficiaires d'une protection internationale ont été hébergés pendant l'année

Sorties

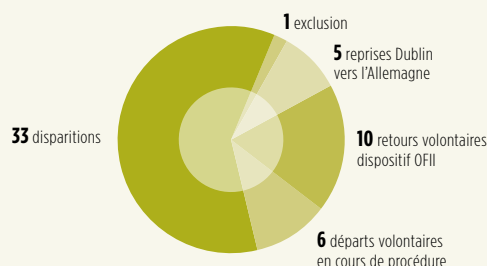
Sorties par procédures



Sorties par dispositifs



Délai moyen de sortie si accord : 151 jours



Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Une famille afghane de six personnes a passé 12 mois au centre de transit. Placée initialement en procédure Dublin, elle a finalement pu solliciter la protection de l'OFPRA. Un des membres de la famille, metteur en scène à Kaboul, a monté une pièce de théâtre de marionnettes, dont les enfants du centre ont été les acteurs principaux. Présentée lors de la journée portes ouvertes du mois de juin, la pièce a rencontré un franc succès parmi les invités et les hébergées. Parallèlement, la famille obtenait la protection de l'OFPRA et pouvait se projeter dans un avenir plus serein.

histoire de...



RHÔNE (69)

CADA du Rhône / Métropole de Lyon (Bron, Éveux et L'Arbresle, Lyon 7°, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne)



Site de Bron

Date d'ouverture : 1991

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : collectif

La configuration du site crée les conditions favorables à l'accueil de demandeurs d'asile isolés. Leur part constitue désormais 57% des personnes accueillies, contre 46% en 2015. Le site de Bron a également été impacté par l'accueil des évacués de Calais, puisqu'une part importante d'isolés accueillis par le centre de transit a ensuite été transférée vers ce site. L'année 2016 a par ailleurs été rythmée par les traditionnels événements conviviaux (Journée portes ouvertes, fête de Noël, etc.) et s'est achevée par le départ en retraite de sa chef de service, Guilène Berthaud.

Personnes accueillies

166 ménages accueillis soit 237 personnes dont 134 isolés



79% adultes



21% enfants

36 nationalités

Principaux pays d'origine	
Albanie	12%
République démocratique du Congo	7%
Afghanistan	6%
Algérie	6%
Fédération de Russie	5%
Centrafrique	5%
Nigéria	5%
Kosovo	5%

Séjour

66 ménages entrés, soit 104 personnes dont 50 isolés

Durée moyenne de séjour : 472 jours

Taux d'occupation : 93%

Taux de rotation : 68%

Accompagnement juridique

71 personnes en procédure normale

33 en procédure accélérée

64 décisions définitives ont été notifiées

Monsieur F., de nationalité irakienne, a été évacué de Calais en mars 2016 et accueilli au centre de transit. Placé en procédure Dublin puis admis à demander l'asile, il a alors été transféré au CADA de Bron. Kurde d'Irak, interprète pour les forces américaines, puis combattant contre Daech, il avait fui les persécutions des groupes djihadistes lors de leur offensive de juin 2014. Monsieur F. est désormais placé sous la protection de l'OFPPA, poursuit sa formation linguistique et s'apprête désormais à entrer dans un appartement.

histoire de...

44% de reconnaissance dont 57% à l'OFPPA

22 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

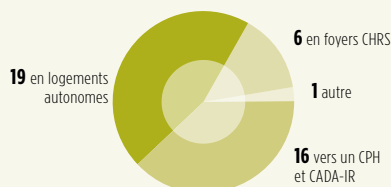
6 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

54 bénéficiaires d'une protection internationale ont été accompagnés dans l'année (mineurs inclus)

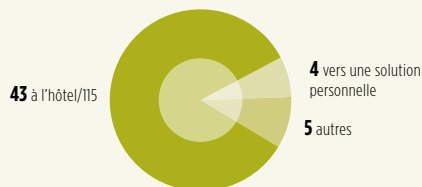
Sorties

42 bénéficiaires d'une protection internationale



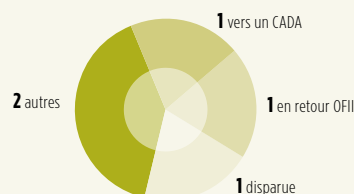
Délai moyen de sortie si accord : 193 jours

39 personnes déboutées de leur demande



Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

5 personnes sont sorties en cours de procédure normale



Site de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil :

140 places jusqu'au 31 octobre 2016,

puis 150 places

Type d'hébergement : collectif

Une opération de réhabilitation thermique de la résidence a été engagée en septembre 2015 par Est Métropole Habitat, propriétaire des locaux occupés par le CADA. Les travaux ont nettement amélioré le niveau de prestation et les conditions d'accueil des hébergés.

Le 1^{er} novembre 2016, la capacité du centre a été étendue à 150 places. Dix places sont réservées à l'accueil et à l'accompagnement spécifique de jeunes majeurs demandeurs d'asile.

Personnes accueillies

89 ménages hébergés soit 241 personnes, dont 23 isolés



53% adultes



47% enfants

30 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	17%
Kosovo	11%
République démocratique du Congo	9%
Fédération de Russie	9%
Arménie	6%

Séjour

43 ménages entrés soit 111 personnes dont 13 isolés

Durée moyenne de séjour : 423 jours

Taux d'occupation : 92%

Taux de rotation : 67%

Accompagnement juridique

16 ménages soit 41 personnes entrés en procédure normale

24 ménages soit 67 personnes entrés en procédure accélérée

40 décisions définitives

63% de reconnaissance dont 56% par l'OFPPA

25 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

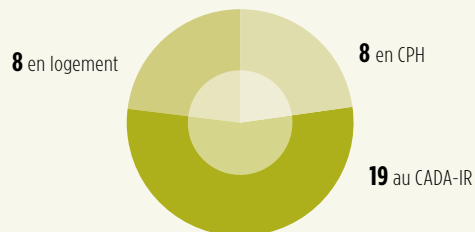
2 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

54 bénéficiaires d'une protection internationale ont été accompagnés pendant l'année

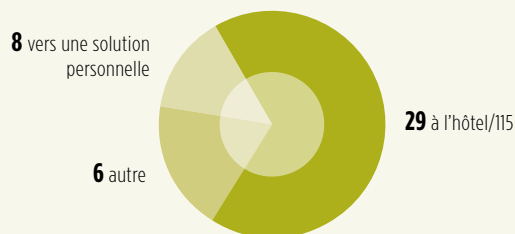
Sorties

35 personnes bénéficiaires d'une protection internationale



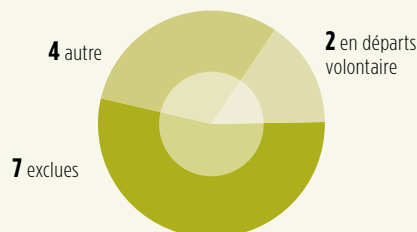
Délai moyen de sortie si accord : 173 jours

43 personnes déboutées de leur demande



Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

13 personnes sont sorties en cours de procédure



Originaire du Darfour dans l'Ouest du Soudan, Monsieur S., craignant pour sa sécurité en raison des activités politiques de son père, a été contraint de trouver refuge en France avec sa mère et sa jeune sœur. Hébergés tous trois au CADA de Vaulx-en-Velin depuis janvier 2015, ils ont obtenu en mars 2016 la reconnaissance de leur statut de réfugié. Monsieur S. est désormais installé dans un logement autonome. Ayant appris rapidement la langue française, il a repris des études en comptabilité.

histoire de...

Site de Villeurbanne

Date d'ouverture : 2001

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : hébergement collectif sur deux sites, dont 40 places avec une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Personnes accueillies

115 ménages ont été accueillis soit 261 personnes dont 34 personnes isolées.



69% adultes



31% enfants

30 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	21%
République démocratique du Congo	12%
Fédération de Russie	11%
Kosovo	8%
Azerbaïdjan	7%

Séjour

47 ménages entrés soit 119 personnes dont 12 personnes isolées

Durée moyenne de séjour : 481 jours

Taux d'occupation : 98%

Taux de rotation : 76%

Accompagnement juridique

73 personnes en procédure accélérée

46 personnes en procédure normale

84 décisions définitives

51% de reconnaissance dont 70% à l'OFPRA

26 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

17 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

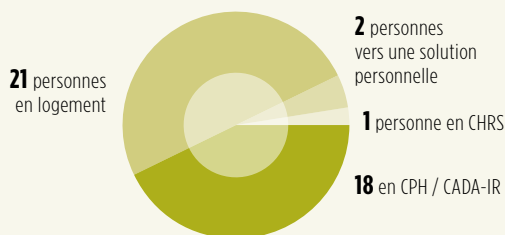
82 bénéficiaires d'une protection internationale ont été accompagnés pendant l'année.

Février 2016, une petite fille de 21 mois s'enferme accidentellement dans une chambre avec sa jeune sœur de six mois. Ni la police, ni les pompiers n'interviennent, malgré les appels des hébergés qui n'arrivent pas à préciser la nature du danger. Après avoir tout essayé : casser la serrure, défoncer la porte, etc., c'est finalement l'acte de bravoure de Laïd D., le voisin du dessus, qui va permettre de rasséréner les petites filles. Alerté par les cris, ému par les larmes des enfants et de leur mère, Laïd D. se décide à intervenir : « Je n'ai pas réfléchi, a-t-il dit, c'était des enfants, il fallait les sauver ; les enfants, c'est ce qu'il y a de plus important ». Laïd D., 40 ans, en demande d'asile, n'a pas hésité à passer par la fenêtre du 5^{ème} étage afin d'accéder à la chambre bloquée. Ni la hauteur, ni les volets fermés ne l'ont arrêté. La scène a duré une trentaine de minutes. Laïd D. a ouvert aux enfants avant de perdre connaissance quelques instants, sous le coup de l'émotion.

histoire de...

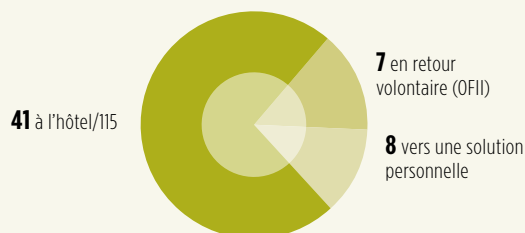
Sorties

42 personnes bénéficiaires d'une protection internationale



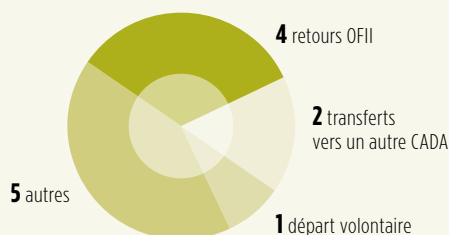
Délai moyen de sortie si accord : 169 jours*

56 personnes déboutées de leur demande



* Ce délai est très impacté par le maintien au centre du conjoint débouté pour un couple en procédure décalée. Sans la prise en compte de cette situation particulière, le délai est de 32 jours.

12 personnes sont sorties en cours de procédure



Site d'Éveux et de L'Arbresle

Date d'ouverture : 2011 pour le site d'Éveux, octobre 2015 pour le site de L'Arbresle

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou prioritaire

Capacité d'accueil : 70 places (18 à L'Arbresle, 52 à Éveux)

Type d'hébergement : cohabitation en appartement à L'Arbresle, chambres simples et doubles à Éveux

La transformation des places d'hébergement d'urgence d'Éveux en places de CADA au 1^{er} janvier 2016 a permis d'augmenter la capacité de 37 à 52 places. De plus, avec la transformation des 18 places d'hébergement d'urgence de L'Arbresle le 1^{er} novembre 2016, la capacité totale du site a été portée à 70 places.

Le public accueilli sur le site d'Éveux est majoritairement constitué de personnes isolées. Auparavant destiné à accueillir des demandeurs d'asile en fin de procédure, le site a connu une nette évolution des orientations faites par l'OFII en faveur des primo-arrivants. Des places ont été réservées pour l'accueil des personnes évacuées de Calais.

Afin de consolider l'implantation du CADA et d'améliorer la prise en charge sanitaire des demandeurs d'asile, le travail de développement des partenariats avec le secteur médico-social s'est poursuivi.

Personnes accueillies

89 ménages hébergés soit 98 personnes accueillies dont 79 isolés



97% adultes



3% enfants

30 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	19%
Albanie	10%
République démocratique du Congo	10%
Soudan	9%
Irak	7%

Séjour

62 ménages entrés, soit 71 personnes dont 53 isolés

Durée moyenne de séjour : 261 jours

Taux d'occupation : 79%

Taux de rotation : 72%

Accompagnement juridique

47 personnes en procédure normale

13 personnes en procédure accélérée

2 personnes en procédure prioritaire (avant novembre 2015)

30 décisions définitives

47% de reconnaissance dont 86% par l'OFPRA

6 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

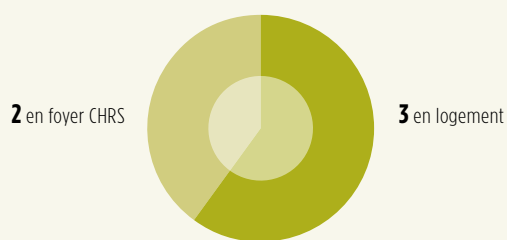
8 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

15 bénéficiaires d'une protection internationale ont été accompagnés pendant l'année

Sorties

5 personnes bénéficiaires d'une protection internationale

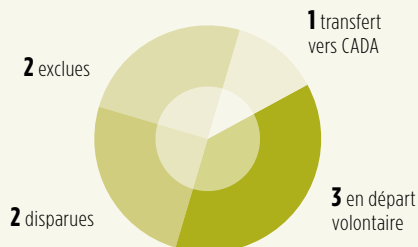


Délai moyen de sortie si accord : 235 jours

17 personnes déboutés orientés vers l'hôtel/115

Délai moyen de sortie si rejet : 32 jours

6 personnes sont sorties en cours de procédure



Monsieur M., de nationalité rwandaise, est arrivé en France en avril 2015. Comme souvent pour les demandes rwandaises, l'instruction prend du temps. Ainsi, en attente de convocation par l'OFPRA, Monsieur M. fait preuve de persévérance et prend sur lui pour ne pas trop subir cette période d'attente et d'incertitude. Apprécié des autres hébergés, il a gagné la confiance de tous, bénévoles et salariés. La possibilité de s'investir lors des activités proposées au sein du foyer lui permet de rester serein et concentré sur sa demande de protection, dont il a compris que l'issue prendrait du temps.

histoire de...

Site de Lyon 7^{ème}

Date d'ouverture : CHUDA janvier 2014, puis transformation en places CADA - janvier 2015
Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée
Capacité d'accueil : 75 places
Type d'hébergement : studios individuels

Le taux de protection global a augmenté de près de 10% en 2016. Le nombre de décisions est resté stable, mais la part de décisions définitives marque un recul du fait de l'augmentation du nombre de personnes entrées en début de procédure (+ 48%). Le nombre de statuts obtenu en phase CNDA est supérieur à celui obtenu en première instance, à l'inverse de la tendance observée nationalement depuis quelques années. Les premières familles en procédure accélérée ont par ailleurs été accueillies dès le début de l'année 2016. Leur part est allée croissante et représentait 44% des dossiers en décembre 2016.

Personnes accueillies

41 ménages soit 123 personnes dont 2 personnes isolées.



54% adultes



46% enfants

16 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	20%
Kosovo	15%
Fédération de Russie	14%
Algérie	11%
République démocratique du Congo	11%

Séjour

16 ménages entrés soit 47 personnes dont 2 personnes isolées
 Durée moyenne de séjour : 349 jours
 Taux d'occupation : 102%
 Taux de rotation : 61%

Accompagnement juridique

17 personnes accompagnées en procédure normale
 30 personnes accompagnées en procédure accélérée
 24 décisions définitives
 46% de reconnaissance dont 45,5% par l'OFPPRA
 10 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)
 1 personne bénéficiaire d'une protection subsidiaire

Les personnes hébergées au CADA ont participé au projet Portraits de famille, itinéraires d'ici et d'ailleurs, dans le cadre de la campagne Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

Un artiste est venu poser la question du portrait de famille à travers une coproduction artistique. Les familles ont participé à cette expérience d'échanges dans un cadre flexible permettant de laisser la place à la vérité de l'instant et aux ressentis de chacun. À l'issue du projet, les œuvres ont pu être exposées au Centre social Bonnefoi et dans le cadre du festival Migrant'scène de la Cimade, permettant aux familles de présenter le travail réalisé.

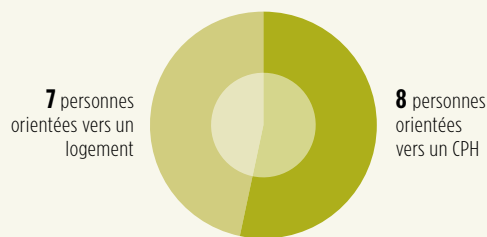
histoire de...

Activité d'intégration

9 ménages, soit 26 personnes bénéficiaires d'une protection internationale ont été accompagnés pendant l'année

Sorties

15 personnes ont obtenu une protection internationale



Délai moyen de sortie si accord : 118 jours

26 personnes déboutées de leur demande



Délai moyen de sortie si rejet : 31 jours

4 personnes (1 ménage) en cours de procédure pour un retour volontaire OFII



RHÔNE (69)

CHUDA

(Albigny-sur-Saône, Lyon 8^{ème} (Sas), Saint-Genis-les-Ollières et L'Arbresle)



Albigny-sur-Saône

Date d'ouverture : juillet 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, procédure accélérée, ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 180 places

Type d'hébergement : collectif, configuré pour l'accueil de personnes à mobilité réduite

Personnes accueillies

118 ménages hébergés soit 300 personnes dont 34 isolés



66% adultes



34% enfants

27 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	44%
Arménie	8%
République démocratique du Congo	7%
Bosnie-Herzégovine	6%
Fédération de Russie	6%

Séjour

51 ménages entrés, soit 123 personnes dont 17 isolés

Durée moyenne de séjour : 358 jours

Taux d'occupation : 94%

Taux de rotation : 69%

Accompagnement juridique

125 personnes en procédure prioritaire (période antérieure à la réforme de 2015)

95 personnes sous procédure Dublin

50 personnes en procédure accélérée

10 personnes en procédure normale

44 décisions définitives

59% de reconnaissance dont 73% par l'OFPPRA

11 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

15 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

La famille K. est orientée vers le foyer d'Albigny-sur-Saône par l'OFII. Lors de l'entrée, cinq personnes se présentent. Perdue dans les méandres administratifs, comprenant difficilement le processus d'orientation et d'acceptation du bénéfice des conditions matérielles d'accueil, la famille avait omis de préciser la présence de la grand-mère. En leur expliquant que nous ne pouvions héberger leur aïeule sans l'aval de l'OFII, nous avons provoqué les pleurs de la famille qui refuse alors d'entrer dans le foyer. Tout rentre finalement dans l'ordre après un échange avec la Direction territoriale de l'OFII, qui valide a posteriori la modification de la composition familiale.

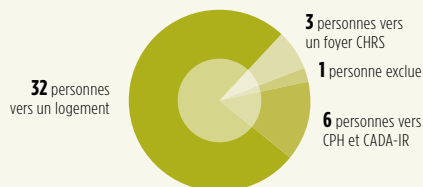
histoire de...

Activité d'intégration

38 adultes et 17 enfants bénéficiaires d'une protection internationale ont été accompagné durant l'année

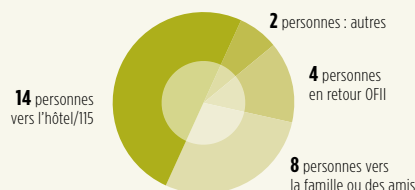
Sorties

42 bénéficiaires d'une protection internationale



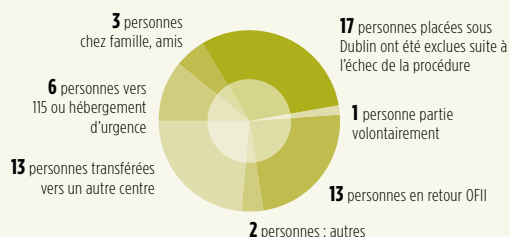
Délai moyen de sortie si accord : 268 jours

28 personnes déboutées de leur demande



Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

55 personnes sont sorties en cours de procédure normale



Lyon 8^{ème} (Sas)

Date d'ouverture : juillet 2011

Bénéficiaires : en priorité, demandeurs d'asile en attente d'une réadmission vers un autre État de l'Union Européenne en application du règlement Dublin III, et ce jusqu'au transfert effectif ; demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 165 places

Type d'hébergement : collectif

30 nationalités différentes ont été accueillies au cours de l'année 2016, avec une très forte prédominance des ressortissants du Kosovo et d'Albanie. La majorité des personnes accueillies étaient en procédure Dublin, mais 74% d'entre elles ont pu déposer une demande d'asile en France. Le parcours de la majorité des ressortissants albanophones emprunte la route de la Hongrie, et un grand nombre d'entre eux avaient déjà été déboutés d'une demande d'asile en Allemagne.

Personnes accueillies

148 ménages hébergés soit 391 personnes dont 50 isolés



56% adultes



44% enfants

30 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Kosovo	26%
Albanie	21%
République démocratique du Congo	8%
Angola	7%
Arménie	5%

Séjour

84 ménages entrés soit 226 personnes dont 32 isolés

Durée moyenne de séjour : 300 jours

Taux d'occupation : 99%

Taux de rotation : 135%

Accompagnement juridique

360 personnes accompagnées en procédure Dublin

160 personnes accompagnées en procédure accélérée

35 personnes accompagnées en procédure normale

5 personnes accompagnées en procédure prioritaire (période antérieure à la réforme de 2015)

6 décisions définitives

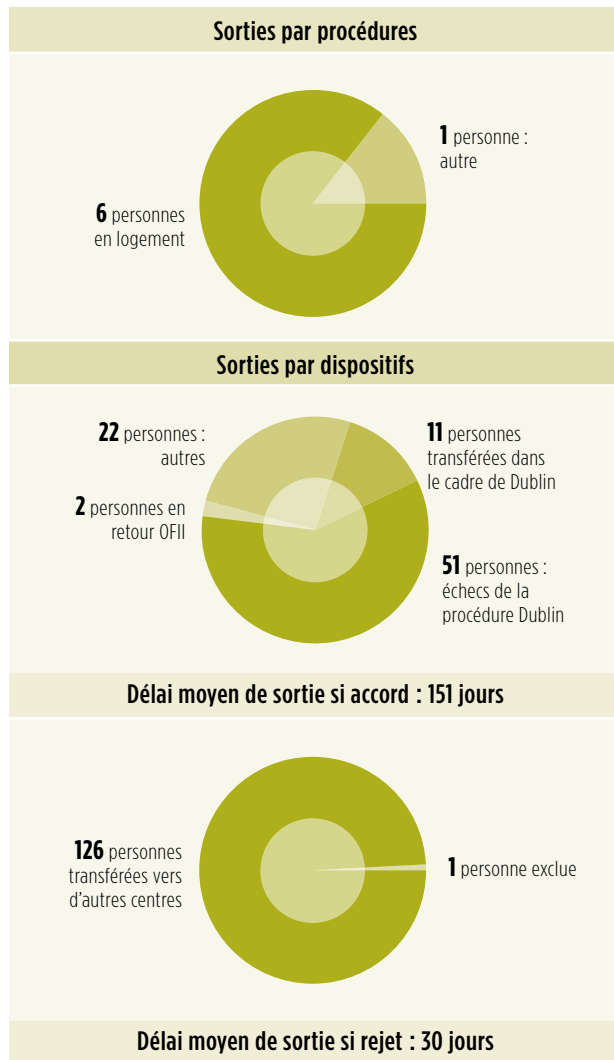
33 % de reconnaissance dont 50% par l'OFPRA

2 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

Activité d'intégration

9 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés dans l'année

Sorties



Arrivée en France en avril 2014, Madame I. a été placée en procédure Dublin. En juillet 2014, La Préfecture lui notifie une décision de réadmission vers l'Espagne. Suite à l'annulation de la décision par le Tribunal administratif, Madame I. a pu déposer sa demande de protection en France en février 2015. Après un an et demi de procédure devant l'OFPRA puis la CNDA, elle obtient le statut de réfugié. Aujourd'hui, un logement lui est proposé et elle se prépare à quitter le centre.

histoire de...

Saint-Genis-les-Ollières

Date d'ouverture : janvier 2013

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée ou placés sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 85 places

Type d'hébergement : collectif en appartements

L'année 2016 a été marquée par une augmentation significative de l'accueil du nombre de personnes sous procédure Dublin (60% des ménages accueillis) et par un changement significatif des compositions familiales. L'augmentation du nombre d'adolescents a nécessité de mettre en place des actions de prévention en lien avec le Centre de planification de Tassin, et d'initier des ateliers sur la parentalité avec les familles concernées. Un travail de mise en lien avec les collèges et les lycées a été mené afin d'accompagner au mieux les adolescents dans leur scolarité, et un appel aux bénévoles de la commune a permis de renforcer les cours de soutien scolaire. Des cours de français au bénéfice des parents ont également été mis en place. Les liens avec les acteurs associatifs et institutionnels de la commune font l'objet de rencontres régulières qui perdurent et qui favorisent la consolidation de l'implantation du foyer.

Personnes accueillies

40 ménages hébergés soit 138 personnes dont 4 isolés



53% adultes



47% enfants

14 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	58%
Bosnie-Herzégovine	7%
Fédération de Russie	7%
Azerbaïdjan	6%
Kosovo	6%

Séjour

40 ménages entrés soit 67 personnes dont 3 isolés

Durée moyenne de séjour : 366

Taux d'occupation : 93%

Taux de rotation : 75%

Accompagnement juridique

15 personnes sous procédure accélérée (5 ménages)

37 personnes sous procédure Dublin (12 ménages)

2 personnes sous procédure prioritaire (4 ménages)

2 personnes sous procédure normale (2 ménages)

17 décisions définitives

41% de reconnaissance dont 29% par l'OFPRA

4 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

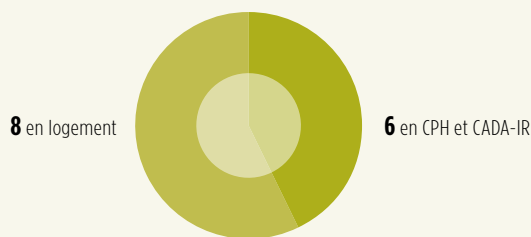
3 personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire

Activité d'intégration

14 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés dans l'année

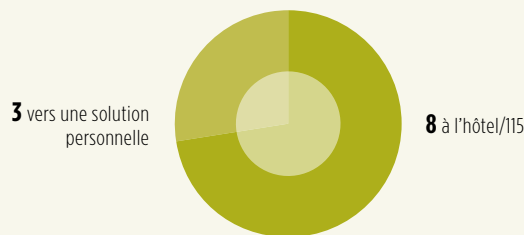
Sorties

14 bénéficiaires d'une protection internationale



Délai moyen de sortie si accord : 109 jours

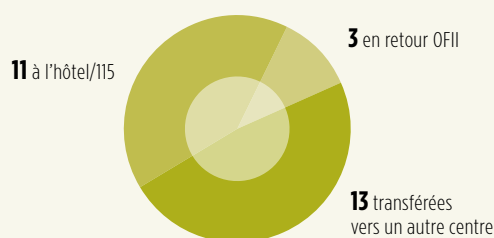
11 personnes déboutés de leur demande



Délai moyen de sortie si rejet : 32 jours

9 personnes sous procédure Dublin : autre

27 personnes sont sorties en cours de procédure normale



Madame D., de nationalité guinéenne, est arrivée en France avec ses deux filles mineures. Au terme de sa procédure d'asile, celles-ci ont obtenu un statut de réfugié auprès de la CNDA. Madame D., quant à elle, a été déboutée et a obtenu un titre de séjour en tant que parent d'enfant réfugié. Après de longs mois sans ressources et de multiples démarches, elle a pu suivre une formation qualifiante rémunérée et trouver un emploi. Ses deux filles sont scolarisées et très bien intégrées. Madame D. se consacre pleinement à son insertion professionnelle par la pérennisation de son emploi et l'installation dans son appartement.

histoire de...



RHÔNE (69)

Mineurs non accompagnés et jeunes majeurs

Depuis le 1^{er} novembre 2015, les mineurs non accompagnés (MNA) qui souhaitent demander l'asile passent directement au GUDA pour la remise du dossier. Forum réfugiés-Cosi les accompagne dans cette démarche dans le cadre de son mandat d'administrateur *ad hoc*. L'augmentation des arrivées a généré une hausse sensible, avec 25 nouvelles désignations en 2016 contre 15 en 2015. Ces mineurs bénéficient parallèlement d'un accompagnement dans le cadre du droit à l'aide sociale à l'enfance (ASE), et une convention lie l'association à la Métropole, finançant une salariée dédiée à leur accompagnement juridique. Une centaine de mineurs confiés à l'ASE ont ainsi pu être rencontrés et conseillés au cours des permanences mises en place dans le cadre de cette convention partenariale.

Le dispositif « jeunes majeurs » a bénéficié d'un partenariat avec des étudiants de l'Institut Bioforce Développement, qui ont travaillé sur l'accès à des cours de français adaptés. L'année a par ailleurs été marquée par la pérennisation et le rattachement du programme au site de Vaulx-en-Velin du CADA du Rhône. Dix places y sont dédiées aux jeunes majeurs.

Activités auprès des mineurs



164 mineurs isolés
en 2015



62 mineurs isolés
en 2016

17 nationalités

Principaux pays d'origine	
République démocratique du Congo	39%
Afghanistan	8%
Angola	6%
Albanie	6%
Bangladesh	5%
Guinée	5%
Nigéria	5%

Orientations vers la MEOMIE

102 nouveaux mineurs dont **42** évoquant des motifs de persécutions ont été reçus en entretien de diagnostic administratif

18 dossiers ont été déposés à l'OFPRA

11 recours ont été déposés à la CNDA

25 nouvelles désignations en qualité d'administrateur *ad hoc*

12 nationalités

Principaux pays d'origine	
Albanie	28%
République centrafricaine	12%
Afghanistan	12%
République démocratique du Congo	8%
Guinée	8%
Syrie	8%

14 dossiers déposés à l'OFPRA

5 mineurs accompagnés à leur entretien OFPRA

2 recours déposés à la CNDA

56% de reconnaissance de statut

22% de protection subsidiaire

22% de rejet (OFPRA)

Activités auprès des jeunes majeurs

11 jeunes majeurs pris en charge dans l'année

375 jours de présence en moyenne

7 pays d'origine

Afghanistan (4), Bangladesh (2), République démocratique du Congo (1), Irak (1), Ouganda (1), Angola (1) et Soudan (1).

54% de reconnaissance du statut (ou d'une protection subsidiaire)

Sur les 6 sorties faites en 2016 : 33% en appartement autonome, 33% ont été sans solution d'hébergement, et 33% réorientés (CADA).

RHÔNE (69)
CAO de Villeurbanne

Date d'ouverture : octobre 2016, temporairement sur les sites du centre de transit et de l'ancienne Clinique de la Roseraie à Vénissieux, puis novembre 2016 sur le site de l'ancien Institut universitaire de formation des maîtres à Villeurbanne

Bénéficiaires : migrants et demandeurs d'asile vivant dans les camps du Calais ou dans les campements parisiens, demandeurs d'asile primo-arrivants sans solution d'hébergement dans le Rhône

Capacité d'accueil : 145 places

Type d'hébergement : collectif

Personnes accueillies

115 ménages hébergés soit 142 personnes dont 106 isolés



89% adultes



11% enfants

7 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	38%
Afghanistan	29%
Albanie	21%
Palestine	6%
Pakistan	3%

Séjour

Taux d'occupation : 66%

Taux de rotation : 58%

Accompagnement juridique

17 personnes accompagnées en procédure normale

7 personnes accompagnées en procédure accélérée

54 personnes accompagnées en procédure Dublin

4 décisions définitives, toutes obtenues à l'OFPPRA

2 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

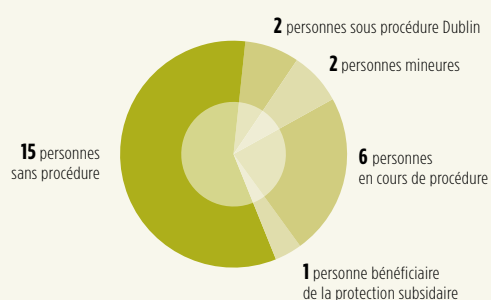
2 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

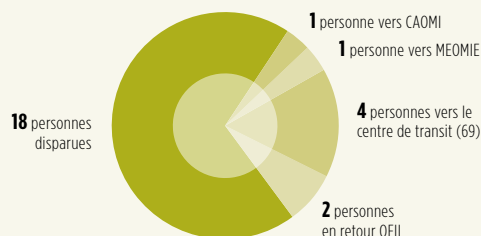
5 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés dans l'année, dont une personne arrivée de Calais

Sorties

Sorties par procédures



Sorties par dispositifs



Originaire du sud du Darfour, Monsieur A. débarque en Italie en septembre 2015 après deux années de transit en Libye. Il passe la frontière pour se rendre à Nice, puis gagne Nantes où il dépose une demande d'asile. Après quelques mois à Calais, il intègre le 27 octobre 2016 le CAO de Vénissieux, puis de Villeurbanne. L'OFPPRA lui accorde le statut de réfugié le 8 novembre 2016, après trois ans d'un parcours migratoire éprouvant. Il peut enfin commencer son parcours d'intégration.

histoire de...



RHÔNE (69)

Programme Accclair

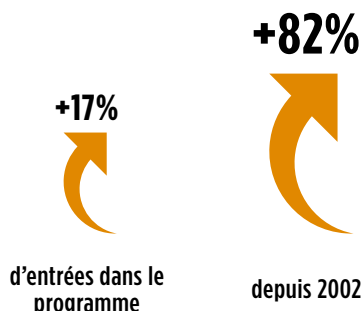
Date d'ouverture : 2002

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale obtenue dans le Rhône depuis moins d'un an, ou personnes hébergées dans l'un des trois CPH de l'Ain et du Rhône

L'année 2016 a été marquée par la création de trois services distincts d'accompagnement (insertion professionnelle, logement et hébergement), ainsi que par le renforcement de l'équipe de travailleurs sociaux pour faire face à la suractivité des services.

Personnes accompagnées

Le programme Accclair a de nouveau connu une année exceptionnelle en termes de volume d'accompagnement :



Les arrivées des personnes relocalisées et accueillies en CAO ont provoqué une forte augmentation du nombre de personnes isolées :

- le nombre de ménages érythréens accompagnés a augmenté de 329%, et le nombre de ménages afghans de 53% ;
- 90% des ménages érythréens et 87% des ménages afghans sont des personnes seules.

La part des adultes ayant connu un parcours éducatif très chaotique ou ayant peu ou pas été scolarisés est également en augmentation.

1 059 ménages accompagnés
1 446 adultes, dont **614** personnes isolées
53% d'hommes, **47%** de femmes



18-24 ans 25-54 ans 55 ans et +

59 nationalités différentes accompagnées

Cinq principaux pays d'origine	
Syrie	14%
Albanie	13%
République démocratique du Congo	8%
Érythrée	6%
Irak	6%

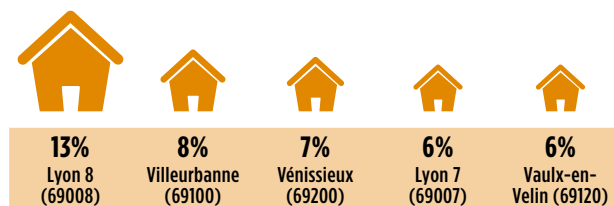
80% des adultes sont non francophones
3% des adultes sont illettrés

Le logement

L'accès en logement se maintient à un niveau élevé, avec **300** baux signés en 2016, dont **9** pour la réinstallation

47 communes d'accueil

Les 5 principales communes (ou arrondissements) accueillant des personnes suivies dans le cadre du programme Accclair sont :



10 mois d'attente en moyenne avant l'accès au logement (médiane : 9 mois)

La formation

Les entrées en formation se sont multipliées grâce :

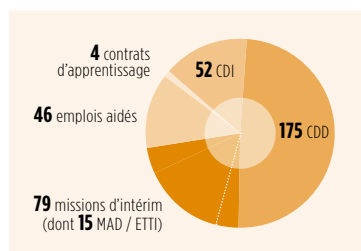
- au « plan 500 000 » initié par l'État et géré par Pôle emploi en région ARA ;
- 10 actions spécifiques financées par la Région (trois), la Préfecture (cinq) et des fondations (deux)

1 015 adultes accompagnés, dont 217 en emploi
381 adultes ont bénéficié d'au moins 1 formation, dont 43% de femmes
550 formations débutées en 2016, dont 43% ont bénéficié à des femmes
483 formations FLE, dont 178 dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR). NB : certaines de ces formations linguistiques ont un aspect professionnalisant. 45% des formations FLE ont bénéficié à des femmes
67 formations professionnalisantes, dont 28% ont bénéficié à des femmes
281 adultes ont accédé à leur première formation depuis leur entrée dans Accclair ; il a fallu en moyenne 5 mois (médiane : 4 mois)

L'emploi

La reprise de l'emploi se fait sentir : le nombre de contrats signés en 2016 a augmenté de 72% par rapport à 2015 ; l'augmentation du nombre de formations a également eu une influence positive sur l'accès à l'emploi.

1 015 adultes accompagnés, dont 217 en emploi
242 adultes ont obtenu au moins un emploi, dont 25% de femmes
363 contrats ont été débutés en 2016, 25% pour des femmes



188 adultes ont signé leur premier contrat depuis leur entrée dans Accclair ; il a fallu en moyenne 8,7 mois (médiane : 5,5 mois)



RHÔNE (69)
CPH de Lyon

Date d'ouverture : 1982

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : collectif + un appartement

Personnes accueillies

96 personnes soit 36 ménages
dont **12** isolés



53% adultes



47% enfants

15 nationalités

Principaux pays d'origine	
Albanie	19%
Soudan	17%
Guinée	8%
Kosovo	8%



Séjour

Séjour moyen de **195** jours

Taux d'occupation : **91%**

Taux de rotation : **151%**

25 ménages sortis dans l'année soit **67** personnes



Les personnes accompagnées au CPH sont accompagnées vers le logement et l'emploi-formation dans le cadre du programme Accelair.

Vous pouvez vous reporter aux statistiques du programme pour cet aspect de l'activité.



RHÔNE (69)

CADA-IR de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 2004

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 57 places

Type d'hébergement : collectif

Personnes accueillies

142 personnes soit 62 ménages

dont 27 isolés (43,5%)



58% adultes



42% enfants

28 nationalités

Principaux pays d'origine

République centrafricaine	13%
Soudan	13%
République démocratique du Congo	10%
Albanie	10%



Séjour

171 jours de séjour en moyenne

Taux d'occupation : 86%

Taux de rotation : 168%



Les personnes accompagnées au CADA-IR sont accompagnées vers le logement et l'emploi-formation dans le cadre du programme Accelair.

Vous pouvez vous reporter aux statistiques du programme pour cet aspect de l'activité.



RHÔNE (69)

Programme AIR Accueil intégration réinstallés

Date d'ouverture : 2011

Bénéficiaires : personnes relevant de l'accord-cadre signé en 2008 entre le Ministère des Affaires étrangères et le HCR (12 ménages par an)

Logement : dans le cadre de contrats en sous-location avec glissement du bail

La réforme de l'asile adoptée en 2015 a notamment visé à homogénéiser les procédures relatives au droit d'asile. Il en résulte que les réfugiés réinstallés doivent désormais passer par le guichet unique de la Préfecture et ne se voient plus remettre le récépissé spécifique de six mois qui leur permettait jusqu'ici d'avoir accès à l'emploi et aux minima sociaux, et par conséquent d'entrer en logement dès leur arrivée sur le sol français. Il s'agit d'une évolution juridique majeure : alors que l'accès au logement en sous-location constituait l'un des éléments de doctrine du programme de réinstallation AIR, tous les ménages accueillis en 2016 ont dû passer par de l'hébergement en centre. La prise en charge a été assurée pour une durée variable, dépendant des délais de leur demande d'asile, de l'ouverture des droits et de la captation du logement. Cette étape supplémentaire en hébergement collectif a eu un effet domino, en ce qu'elle a pour conséquence de retarder la date de glissement de bail et de rallonger la durée d'accompagnement, prévue initialement de 12 à 18 mois.

Dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, les ménages ne peuvent plus bénéficier dès leur arrivée de la formation de français dispensée dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR), n'ont plus accès à la formation professionnelle et à l'emploi pendant l'instruction de leur demande d'asile.

La réforme de l'asile a ainsi eu pour conséquence de supprimer le caractère dérogatoire de la réinstallation, qui permettait d'initier des démarches d'insertion sans attendre la délivrance de la protection internationale.

Malgré cette nouvelle réglementation, le programme de réinstallation a permis d'accueillir neuf ménages sur les douze prévus en 2016, les ménages restant n'arrivant que début 2017. Nous avons néanmoins dépassé nos objectifs, avec 28 ménages accompagnés en file active, au lieu des 20 ménages prévus.

Nouvelles personnes arrivées

9 ménages arrivés en 2016, soit 31 personnes



42% adultes



58% enfants

Principaux pays d'origine		Premiers pays de refuge	
Rép. dém. du Congo	26%	Burundi	23%
Somalie	23%	Yémen	23%
Iran	16%	Azerbaïdjan	16%
Congo-Brazzaville	13%	Rép. dém. du Congo	13%
Soudan	13%	Jordanie	13%
Sri Lanka	6%	Égypte	6%
Maroc	3%	Tunisie	6%

Personnes suivies en 2016

28 ménages accompagnés soit 74 personnes dont 28 isolés



25 adultes



39 enfants

Principaux pays d'origine		Premiers pays de refuge	
Érythrée	25%	Malaisie	12%
Rép. dém. du Congo	16%	Éthiopie	11%
Sri Lanka	15%	Kenya	11%
Somalie	12%	Yémen	10%
Éthiopie	8%	Azerbaïdjan	10%
Iran	7%	Burundi	10%
Soudan	7%	Soudan	8%
		Rép. dém. du Congo	5%

Au terme du suivi, les chargés d'accompagnement mettent en place un relais avec le droit commun. Cette année, le volume important de réfugiés pris en charge par Accelair en 2016 n'a pas permis d'orienter des réinstallés vers ce programme.

Premier accueil en hébergement et accès au logement

5 ménages soit 31 personnes sont passés en centre d'hébergement avant l'accès au logement

17 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'un contrat de sous-location
6 ménages ont bénéficié d'un glissement de bail ou d'un bail direct

Insertion socioprofessionnelle

3 personnes ont suivi une formation de français dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR)

1 CDD de droit commun comme agent de nettoyage

1 CDD d'insertion comme manutentionnaire au Foyer Notre Dame des Sans Abri



RHÔNE (69)

Projet Accueil et intégration des réfugiés réinstallés syriens (AINSY)

Date d'ouverture : mars 2016

Bénéficiaires : ménages syriens réfugiés réinstallés depuis le Liban et la Jordanie

Logement : appartements diffus

Lors de l'ouverture d'un centre d'hébergement temporaire à Saint-Clément-les-Places (Rhône) lors de l'hiver 2013-2014, le maire de la commune voisine de Montrottier avait rappelé la tradition d'accueil de la région. Joignant le geste à la parole, il a souhaité la mise en place d'un projet d'accueil de réfugiés syriens dans le cadre d'un programme de réinstallation. Ce projet intitulé « AINSY », financé par le FAMI, visait lors de son élaboration à accueillir 15 ménages répartis dans les départements de l'Allier et du Rhône. Seul l'accueil de sept ménages en provenance du Liban et de la Jordanie à Montrottier a pu être mis en œuvre en 2016. Ce projet permet l'accompagnement par un professionnel des ménages réinstallés dans toutes les démarches visant leur intégration dans la société française, en leur donnant les bases de leur autonomie pendant une année.

Dès leur arrivée, un comité d'accueil composé de familles de la commune et des environs les attendait, après avoir préparé leur installation dans les appartements.



Personnes accueillies

7 ménages accueillis soit **35** personnes



40% adultes

60% enfants

Pays d'origine : Syrie

Premiers pays de refuge : Liban et Jordanie

12 personnes (adultes) ont le statut de réfugié (convention de Genève) – carte de séjour de **10 ans**

2 personnes (adultes) bénéficient d'une protection subsidiaire – carte de séjour de **1 an** renouvelable

Moyens humains

Le financement du programme a permis le recrutement d'un salarié à temps plein pour accompagner les ménages dans toutes leurs démarches administratives (séjour, asile, ouverture des droits sociaux et insertion), mais également dans tous les aspects de la vie courante, (découverte et repérage de lieux et environnement et gestion budgétaire). Les familles peuvent de plus compter sur le soutien de la commune et de ses habitants, qui assurent une présence auprès des familles accueillies grâce à un système de référence.

Logement

Ce programme a bénéficié du concours de l'OPAC du Rhône, office HLM disposant de logements vacants sur la commune. Un système de baux glissants a été mis en place avec pour objectif que chaque famille puisse être titulaire de son bail avant la fin du projet. Au 31 décembre, quatre baux avaient glissé, en attendant le glissement prochain pour les trois autres ménages, prévu pour janvier 2017.

Nombre d'accès directs au logement : 7

Formation et emploi

Tous les adultes sont inscrits à Pôle emploi et actualisent leur situation chaque mois. Pour la plupart d'entre eux, une seconde formation linguistique avant de rechercher un emploi est envisagée. Un accès au permis de conduire pour trois des adultes est engagé dans le cadre d'une démarche d'autonomisation et d'ouverture à la mobilité.

14 personnes mises en formation français dans le cadre du CAI

Aucune personne mise à l'emploi au cours des neuf premiers mois du programme

Scolarité

Dès la semaine suivant leur arrivée, les enfants ont été scolarisés, en primaire et au collège. L'inspection académique avait en outre détaché un conseiller pédagogique sur quelques demi-journées pour soutenir les enseignants de l'école dans l'intégration des enfants et l'adaptation des programmes scolaires.

RHÔNE (69)
Centre de santé ESSOR

Date d'ouverture : 2007

Modalité d'orientation : Les personnes sont orientées par les structures du DNA (56%, dont 46% d'une structure gérée par Forum réfugiés-Cosi), par les partenaires hors DNA (32%, orientés par des associations caritatives, des centres d'hébergement d'urgence, des professionnels de santé et du social), ou se présentent d'eux-mêmes (12%). Tous sont convoqués à un entretien pluridisciplinaire de premier accueil, qui permet de présenter le centre, de préciser la demande et les besoins et d'évaluer le suivi déjà en cours le cas échéant. À la suite de cet entretien, les personnes peuvent entrer en parcours de soin au sein du centre, être orientées vers une structure adaptée à la demande et aux besoins identifiés, ou être encouragées dans la poursuite de l'accompagnement en cours.

Bénéficiaires : Personnes relevant de l'asile en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Consultations

2 650 consultations
 575 patients

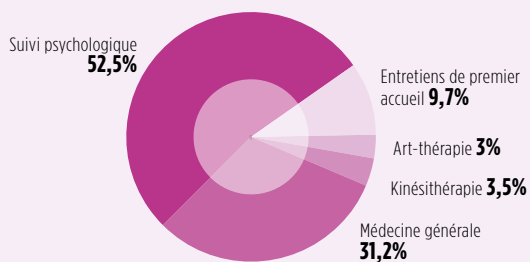


87% adultes



13% enfants

Types de consultations (médicale, psychologique, etc.)

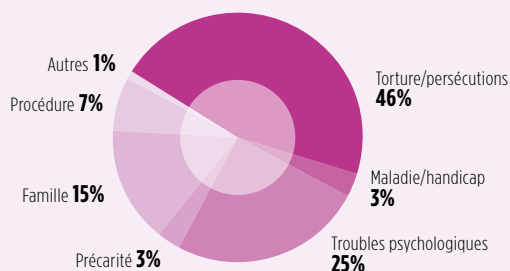


Nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Albanie	65 personnes	11%
République démocratique du Congo	62 personnes	11%
Kosovo	62 personnes	11%
Arménie	54 personnes	9%
Angola	36 personnes	6%

Motifs de consultation



Répartition par classes d'âge



25%
 - de 26 ans



48%
 de 26 à 40 ans



24%
 de 41 à 60 ans



3%
 + de 60 ans

En 2016, le nombre de consultations, toutes spécialités confondues, est en hausse de près de 17% par rapport à l'année précédente.

L'année a notamment été marquée par la reprise de l'activité de kinésithérapie, qui répond à une forte demande des patients.

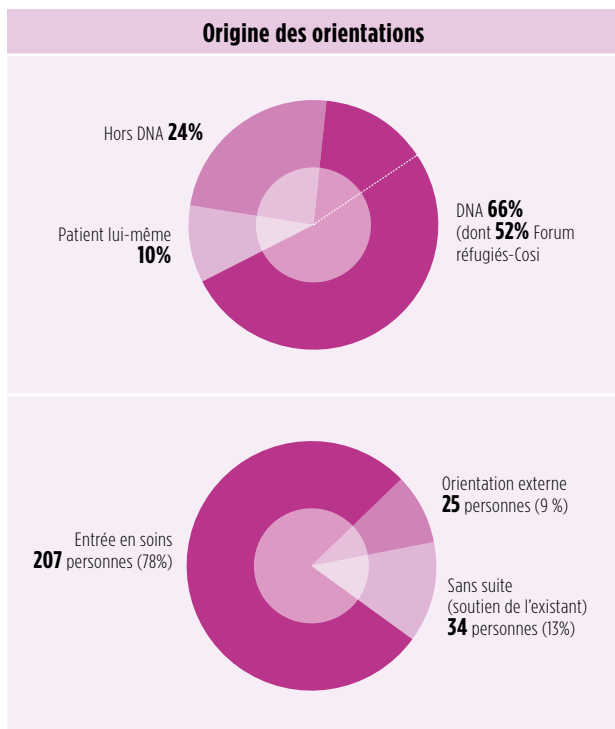


Les nouveaux patients

La permanence d'accueil :

366 nouvelles demandes de soin

266 personnes reçues en entretien d'accueil



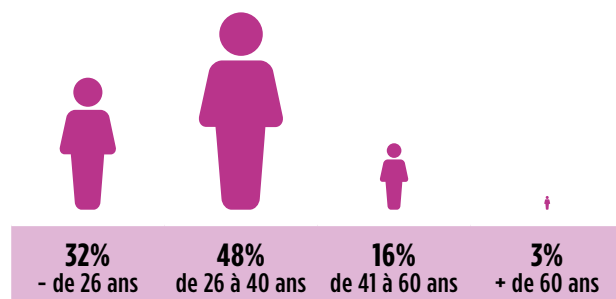
L'année 2016 a confirmé la pertinence de l'accueil des patients par un premier entretien pluridisciplinaire, permettant d'explicitier la proposition de soin et de circonscrire les besoins et la demande des patients. Au cours de l'année, un travail important a été mené afin d'adapter le rythme des permanences d'accueil aux demandes de soin, en hausse de 28% par rapport à l'année précédente. 66 plages de permanence d'accueil ont été organisées, entraînant une augmentation importante du nombre d'entretiens d'accueil (+43%) et du nombre d'entrées en soins (+55%), en particulier durant la seconde partie de l'année. En parallèle, les professionnels du centre de santé exercent une activité d'orientation en amont de la permanence d'accueil des patients dont la demande ne relève pas des possibilités de prise en charge du Centre de santé. Ces demandes sont alors réorientées vers d'autres professionnels, sur la base d'un travail de liaison et en accord avec le patient.

Les nouveaux patients entrés en soins

207 nouveaux patients (36% de la patientèle)



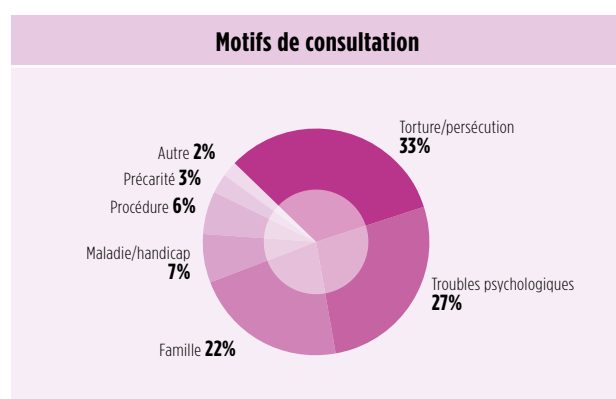
Répartition par classes d'âge



Nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Albanie	30 personnes	15%
Kosovo	19 personnes	9%
République démocratique du Congo	19 personnes	9%
République centrafricaine	14 personnes	8%
Fédération de Russie	11 personnes	5%





CORRÈZE (19) CADA de Peyrelevade

Date d'ouverture : avril 2015

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 60 places jusqu'au 29 septembre 2016, puis 70 places

Type d'hébergement : collectif

Personnes accueillies

56 ménages soit **122** personnes accueillies dont **30** isolés



43% adultes



57% enfants

22 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
République démocratique du Congo	12%
Irak	11%
Fédération de Russie	9%
Kosovo	9%
Albanie	7%

Séjour

31 ménages entrés représentant **63** personnes dont **19** isolés

Durée moyenne de séjour : **329** jours

Taux d'occupation : **97%**

Taux de rotation : **83%**

Accompagnement juridique

47 personnes accompagnées en procédure normale

16 personnes accompagnées en procédure accélérée

31 décisions définitives

61% de reconnaissance dont 89% par l'OFPRA

11 personnes reconnues réfugiées (Convention de Genève)

8 personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire

Activité d'intégration

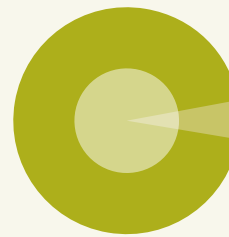
30 personnes bénéficiaires d'une protection internationale accompagnées pendant l'année

Sorties

18 bénéficiaires d'une protection internationale

17 personnes
en foyer/CHRS

1 personne : autre

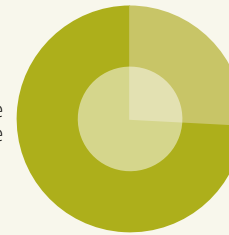


Délai moyen de sortie si accord : **102** jours

23 personnes déboutées de leur demande

17 personnes vers une
solution personnelle

6 personnes à l'hôtel/115



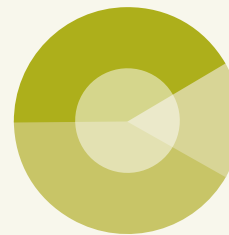
Délai moyen de sortie si rejet : **40** jours

12 personnes en cours de procédure

5 personnes
en départ volontaire

5 personnes
transférées vers un
autre centre

2 personnes vers un
hébergement d'urgence





ALPES-MARITIMES (06)

Plate-forme d'accueil de Nice

Date d'ouverture : février 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants

L'application des termes du marché public a engendré de nouvelles missions pour le service. La plate-forme d'accueil de Nice est désormais en charge de l'ouverture des droits sociaux des demandeurs d'asile, et des acheminements vers l'hébergement auparavant réalisée par l'OFII.

L'augmentation des flux d'arrivées à partir de septembre a augmenté le délai de rendez-vous au guichet unique, passé à 7, voir 8 jours ouvrés. Cet allongement a accentué les difficultés de la mise à l'abri des demandeurs d'asile. Un nombre croissant de personnes placées en procédure Dublin a par ailleurs participé au renforcement de la congestion du système. Non éligibles à un hébergement en CADA, elles ne peuvent prétendre qu'à des places en CHUDA, qui sont en nombre insuffisant dans la région.

Les ressortissants de la Fédération de Russie (majoritairement constitué par des Tchétchènes) constituent 20% des primo-arrivants dans le département. On notera également une hausse sensible de la demande albanaise, notamment à compter de la fin de l'été (+17,5% des primo-arrivants). Ces derniers représentent la première nationalité domiciliée par la plate-forme. Après deux années marquées par des arrivées importantes, la demande ukrainienne, notamment de l'Est du pays, a enregistré un recul en 2016. Enfin, la demande d'asile des ressortissantes nigérianes, parallèlement victimes de traite des êtres humains sur le territoire, constitue toujours une forte proportion du public accueilli. Malgré la proximité de la frontière italienne, la plate-forme n'a pas été impactée par les arrivées de personnes en provenance de la Corne de l'Afrique, bloquées à Vintimille.

Pré-GUDA

879 enregistrements de souhaits de demande d'asile pour **1 104** personnes, soit **668** ménages dont **498** isolés



78% adultes



22% enfants

60 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Fédération de Russie	20%
Albanie	18%
Ukraine	7%
Nigeria	7%
Bosnie-Herzégovine	5%

Post-GUDA

964 personnes accompagnées soit **559** ménages dont **388** d'isolés



74% adultes



26% enfants

74 nationalités

Cinq principaux pays d'origine

Fédération de Russie	20%
Albanie	19%
Ukraine	8%
Nigeria	8%
Bosnie-Herzégovine	5%

Domiciliation

670 domiciliations réalisées

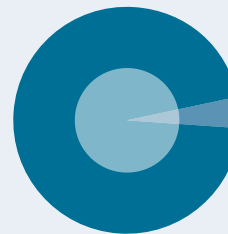
661 boîtes postales actives au 31 décembre 2016

Orientation hébergement

402 personnes orientées vers un hébergement asile

385 personnes vers un CADA

17 personnes vers un AT-SA



801 personnes orientées vers une solution alternative d'hébergement

430 personnes orientées vers des aides d'urgence

Accompagnement juridique

390 personnes accompagnées à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement socio-éducatif

565 accompagnements à l'accès à un compte bancaire

504 dossiers PUMA/CMU représentant 630 personnes

136 accompagnements à la scolarité

833 personnes sorties du post-GUDA



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Plate-forme d'accueil de Marseille

Date d'ouverture : janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en provenance des départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes

Forum réfugiés-Cosi a ouvert la plate-forme le 11 janvier 2016 prenant la suite de l'association HPF (Hospitalité Pour les Femmes). La collaboration entre HPF et Forum réfugiés-Cosi a permis d'assurer une passation rapide, notamment concernant le suivi du courrier. Pour répondre aux exigences d'ouverture, l'accueil du public s'est poursuivi au sein des mêmes locaux que ceux utilisés par HPF, en dépit de leur inadéquation. Afin de garantir un espace plus adapté, l'accent a donc été mis sur la recherche de nouveaux locaux, qui a abouti le 7 novembre 2016.

L'augmentation des flux de primo-arrivants dans le département (+13%) a contribué à l'allongement du délai d'attente des demandeurs d'asile avant le passage au GUDA. La question de la mise à l'abri de ces demandeurs d'asile a peu à peu envahi le quotidien et s'est progressivement imposée dans les réunions avec les partenaires associatifs et les services de l'État.

L'arrêt des nuitées hôtelières pour les demandeurs d'asile financées par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a par ailleurs particulièrement impacté l'activité de la PADA à partir de l'été 2016. En l'absence de toute proposition d'hébergement, ces demandeurs se sont en effet tous réorientés vers la PADA à la recherche de solutions alternatives d'hébergement.

On notera par ailleurs l'arrivée importante, depuis l'été 2016, de personnes de nationalité soudanaise, le Soudan devenant, depuis le mois d'août 2016, le premier pays de provenance des demandeurs d'asile primo-arrivants.

Pré-GUDA

3 138 d'enregistrements de souhaits de demande d'asile pour **3 945** personnes soit **2 570** de ménages dont **1 994** isolés



78% adultes



22% enfants

82 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Algérie	18%
Syrie	13%
Albanie	12%
Soudan	9%
Turquie	5%

Post-GUDA

2 640 personnes accompagnées soit **1 635** ménages dont **1 201** isolés



76% adultes



24% enfants

72 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Algérie	19%
Syrie	14%
Albanie	13%
Guinée	5%
Arménie	5%

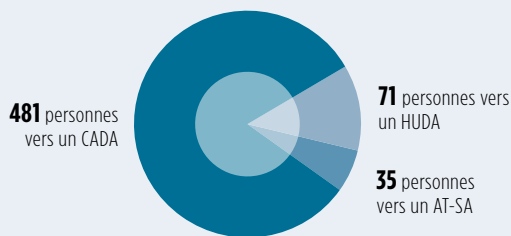
Domiciliation

1 792 domiciliations réalisées

387 boîtes postales actives au 31 décembre 2016

Orientation hébergement

587 personnes orientées vers un hébergement asile



1 467 personnes orientées vers une solution alternative d'hébergement

337 personnes orientées vers des aides d'urgence

Accompagnement juridique

1 060 personnes accompagnées à la constitution du dossier OFPRA

Accompagnement socio-éducatif

1 941 dossiers PUMA/CMU réalisés

304 personnes accompagnées à la scolarité

535 personnes accompagnées pour l'ouverture d'un compte bancaire

757 personnes sorties du post-GUDA



VAR (83)

CAO de Pierrefeu-du-Var

Date d'ouverture : octobre 2016

Bénéficiaires : migrants et demandeurs d'asile en provenance des camps du Calais ou des campements parisiens

Capacité d'accueil : 30 places

Type d'hébergement : collectif

Suite au démantèlement des campements de la lande de Calais, le Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Pierrefeu-du-Var a ouvert le 20 octobre 2016.

C'est au sein d'un bâtiment de l'hôpital Henri Guérin que l'hébergement des bénéficiaires est assuré.

L'équipe est constituée d'un chef de service, d'une chargée d'accompagnement et d'un agent de service hôtelier.

De nombreux bénévoles se sont mobilisés dès l'ouverture du centre pour dispenser des cours de français, du soutien scolaire auprès des enfants, assurer des transports notamment vers les magasins d'alimentation, et assurer un service de collecte et de distribution. Les bénévoles ont également proposé différentes sorties le week-end pour visiter les villes des alentours (Hyères, Toulon, Marseille), ou pour des balades en bord de mer.

Personnes accueillies

8 ménages hébergés soit 33 personnes



39% adultes



61% enfants

Nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	91%
Yémen	9%

Une adolescente de 17 ans a intégré une classe expérimentale au sein d'un lycée professionnel de Toulon. Cette adolescente de nationalité afghane et de confession musulmane porte un voile traditionnel. Afin de pouvoir intégrer ce lycée, elle a dû pour la première fois enlever son voile. Ce choc culturel a été particulièrement difficile à vivre dans les premiers jours, tant pour elle que pour sa mère. Très rapidement, cette adolescente a compris et accepté ce nouveau cadre et s'épanouit aujourd'hui dans sa scolarité.

histoire de...



Séjour

Durée moyenne de séjour : 55 jours

Taux d'occupation : 82%

Taux de rotation : 80%

7 personnes ont bénéficié d'un rapprochement familial vers la Grande-Bretagne dans le cadre de la procédure Dublin. Cette famille est restée 49 jours.

8 personnes ont quitté volontairement le centre avant le passage au GUDA. Ces deux familles sont restées 25 jours.

Accompagnement juridique

7 personnes entrées sous procédure Dublin

26 personnes entrées avant le passage au GUDA

A l'issue du passage au GUDA,

2 personnes ont été placées en procédure normale

et 2 personnes ont été placées en procédure Dublin,

7 personnes étaient en attente de rendez-vous GUDA au 31 décembre 2016



VAR (83)
CAOMI de Tourves

Date d'ouverture : novembre 2016

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés provenant des campements de Calais et de la région parisienne

Capacité d'accueil : 45 places

Type d'hébergement : collectif, pavillons de 5 personnes

Suite au démantèlement des campements de la lande de Calais, le Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI) de Tourves a ouvert le 3 novembre 2016, puis a accueilli plusieurs mineurs suite au démantèlement du camp de Stalingrad à Paris.

Le village vacances d'EDF (CCAS) a mis à disposition de Forum réfugiés-Cosi 17 villas, une salle commune, une salle de télévision ainsi qu'une lingerie.

L'équipe du CAOMI se compose d'un chef de service, de deux chargées d'accompagnement, d'une secrétaire, de quatre éducatrices spécialisées, de trois monitrices éducatrices, d'un animateur sportif et de deux veilleurs de nuit.

Dès l'ouverture, de nombreux bénévoles sont intervenus pour des soins infirmiers, des cours de français quotidiens et la mise en place d'activités sportives, créatives et ludiques.



Personnes accueillies

46 personnes accueillies



EXCLUSIVEMENT DES MINEURS ISOLES

Dans un contexte local tendu, où une partie des habitants de la commune s'est fortement opposée à l'ouverture du CAOMI, l'un des tenants de cette opposition, finalement sensibilisé à l'histoire des mineurs, a proposé que ceux-ci réalisent une crèche pour représenter la natalité dans leur pays. Une artiste plasticienne a accompagné les jeunes dans la réalisation de cette crèche. Celle-ci a été exposée dans l'église du village le 24 décembre, ce qui a été une grande source de fierté pour les participants.

histoire de...

Nationalités

Pays d'origine	
Érythrée	94%
Bangladesh	2%
Mali	2%
Soudan	2%

Séjour

46 personnes entrées

Durée moyenne de séjour : 51 jours

Taux d'occupation : 87%

Taux de rotation : 69%

10 personnes ont été admises au Royaume-Uni

Délai moyen de sortie : 34 jours (transferts au Royaume-Uni)

6 personnes sont parties volontairement

30 personnes en attente d'une prise en charge par l'ASE au 31 décembre 2016

AIDE EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE



Capacité d'accueil : 108 places

Situation géographique : aéroport Lyon Saint Exupéry

1 224 personnes (dont **19** enfants) ont été placées au CRA de Lyon durant l'année 2016. Les travaux de sectorisation qui se sont poursuivis de décembre 2015 à juin 2016, la mobilisation de nombreux policiers à l'aéroport pendant la coupe de l'UEFA de football, puis l'attentat à Nice, ont occasionné une baisse importante du nombre d'entrées au CRA en 2016 (1 965 personnes placées en 2015).

La sectorisation de la cour limite l'accès direct des retenus aux bureaux de Forum réfugiés-Cosi. Les horaires de libre accès à l'association sont adaptés à cette nouvelle organisation. L'association conserve une liberté de circulation dans le CRA et peut contacter le poste de police pour recevoir une personne en dehors des horaires de libre accès. Forum réfugiés-Cosi a constaté que la sectorisation du CRA a créé un déséquilibre en terme d'accès au poste de police pour les retenus, selon la zone où ils sont enfermés. Cette situation est parfois source de tensions importantes.

11 familles comportant au total **19** enfants ont été placées au centre. Ce chiffre est en forte augmentation. En 2015, six familles avaient été placées au CRA de Lyon. Cinq familles ont été libérées, six ont été renvoyées dans leur pays d'origine. Quatre familles précédemment assignées à résidence à leur domicile ont été éloignées sans avoir pu bénéficier d'un accompagnement juridique. En effet, placées au CRA dans la soirée, elles ont été éloignées vers leur pays d'origine le lendemain matin, avant l'arrivée des intervenants de Forum réfugiés-Cosi. Enfin, l'entrée en vigueur de la Loi du 7 mars 2016 au 1^{er} novembre 2016 a créé une charge de travail importante pour l'équipe.

Personnes placées

1 205 personnes placées



91% d'hommes



9% de femmes

19 enfants placés

85 nationalités

Principales nationalités	
Albanaise	16%
Algérienne	14%
Tunisienne	13%
Kosovare	10%
Roumaine	7%

Rétention

Durée moyenne de rétention : **14,6** jours

639 personnes renvoyées soit 53% des personnes retenues

46% de personnes renvoyées vers leur pays d'origine

7% de personnes réadmissées dans un pays européen (Schengen + Dublin)

215 demandes d'asile enregistrées

AIDE EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE



GARD (30)

CRA de Nîmes

Capacité d'accueil : 66 places**Situation géographique :** périphérie de Nîmes-Courbesac

930 personnes ont été placées en 2016. La durée moyenne de la rétention a été de 9,6 jours. Neuf fuites ont conduit à la réalisation de travaux de sécurisation lors du dernier semestre. Des grilles ont été fixées dans la partie haute des fenêtres des chambres, et des barbelés en lame de rasoir, visibles depuis l'extérieur, ont été installés.

Les conditions de rétention sont source de tensions. Nous pouvons citer les problèmes de chauffage du centre, de repas souvent jetés à la poubelle, de rasages, de désœuvrement et d'hygiène (alèses de lit tachées et non remplacées à l'arrivée de retenus). L'accès aux différents bureaux n'est pas libre pour les personnes retenues, qui doivent être escortées par un policier.

Les personnes retenues sont rarement informées de leur date de départ. Elles ne sont prévenues de leur convocation à une audience qu'au dernier moment, ce qui ne permet pas à leur proche de pouvoir se libérer pour assister à l'audience.

Les conditions d'exercice de la mission sont contraignantes. Un policier doit escorter les salariés de Forum réfugiés-Cosi pour rencontrer les personnes retenues. Dans les zones de vie, un policier est également toujours présent, ce qui empêche la confidentialité des propos échangés.

Les difficultés de mise à disposition d'escorte de police sont fréquentes. Leur retard est récurrent, et il arrive qu'un seul policier se partage entre l'intervenante de l'OFII et l'équipe de Forum réfugiés-Cosi. Le nombre d'agents présents semble insuffisant pour assurer toutes les missions au centre.

Les informations communiquées par le greffe du centre restent parcellaires, comme les présentations consulaires ou à une audience. Par ailleurs, les dates des départs ne sont pas communiquées.

Personnes placées**930** personnes placées

89% d'hommes

11% de femmes

63 nationalités

Principales nationalités	
marocaine	28%
algérienne	17%
tunisienne	14%
roumaine	8%

RétentionDurée moyenne de rétention : **9,6** jours**349** personnes renvoyées**18%** de personnes renvoyées vers leur pays d'origine (12% hors UE + 6,8% ressortissants UE)**19%** de personnes réadmisées dans un pays européen (Schengen + Dublin)**32** demandes d'asile enregistrées

AIDE EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE



HÉRAULT (34)
CRA de Sète

Capacité d'accueil : 28 places

Situation géographique : ville de Sète

Les personnes retenues sont systématiquement menottées lors des différents déplacements (présentation devant le juge ou hôpital), quel que soit le comportement des retenus et ce afin de garantir la sécurité des effectifs de police, selon les autorités du CRA.

Notre bureau n'étant pas insonorisé, le fait qu'un policier soit posté devant durant toute la durée de nos entretiens pose la question de la confidentialité de nos entretiens.

La taille du CRA induit une promiscuité avec les autres intervenants. De véritables relais se sont mis en place entre les différents intervenants (OFIL, l'équipe médicale, GEPSA), ce qui permet de travailler dans un climat de partenariat bénéfique. La communication est bonne avec le greffe, et les échanges cordiaux. Les relations avec les effectifs de police sont dans l'ensemble plutôt bonnes ; il n'y a pas d'entrave à l'exercice de la mission, même si parfois le climat est tendu.

Le travail de développement du partenariat se poursuit avec les associations locales, qui permettent un réel relais pour les retenus à leur sortie du centre ou un réel support pour les situations particulières.

Personnes placées

351 personnes placées

47 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	36%
Algérienne	19%
Tunisienne	10%
Roumaine	6%

Rétention

Durée moyenne de rétention : **12,3** jours

21,6% de personnes renvoyées vers leur pays d'origine

20% de personnes réadmisées dans un pays européen (Schengen + Dublin)

41 demandes d'asile enregistrées

AIDE EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE


PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)
CRA de Perpignan

Capacité d'accueil : 48 places

Situation géographique : à proximité de l'aéroport

L'entrée en vigueur de la loi du 7 mars 2016 a systématisé les Interdictions de retour sur le territoire français (IRTF) de 36 mois lors des procédures portant OQTF. Cela a entraîné une augmentation considérable du nombre de recours devant le Tribunal administratif (TA). Auparavant les IRTF concernaient uniquement les individus présentant une menace pour l'ordre public et ayant fait l'objet d'une précédente mesure d'éloignement non exécutée. Aujourd'hui, elles s'appliquent à toutes les personnes faisant l'objet d'une OQTF, sans distinction. Or, la formulation de l'article L.511-1 III du CESEDA est très ambiguë quant à l'obligation de motivation d'une telle décision. La jurisprudence du TA de Montpellier est d'ailleurs très divisée à ce sujet.

L'équipe de Forum réfugiés-Cosi entretient des relations cordiales avec les différents intervenants. Tout en respectant les missions de chacun, elle échange régulièrement sur les dossiers afin d'agir au mieux dans l'intérêt des personnes accompagnées.

Personnes placées

808 personnes placées

74 nationalités

Principales nationalités (en nombre de personnes)	
Marocaine	178
Pakistanaise	103
Algérienne	71
Gambienne	54

Rétention

Durée moyenne de rétention : **8,3** jours

654 personnes renvoyées

38% de personnes renvoyées vers leur pays d'origine

62% de personnes réadmisées dans un pays européen (Schengen + Dublin) :

35 demandes d'asile enregistrées

2 personnes reconnues réfugiés

AIDE EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE



ALPES-MARITIMES (06)

CRA de Nice

Capacité d'accueil : 38 places

Situation géographique : centre ville

En 2016, le département des Alpes-Maritimes a vécu des moments particulièrement difficiles qui ont engendré de nombreuses interpellations pour trouble à l'ordre public. La situation des migrants à la frontière franco-italienne et le contexte de la coupe de l'UEFA de football ont bouleversé la pratique habituelle du CRA, avec le placement de manifestants italiens et d'hooligans sur le fondement d'arrêtés préfectoraux basés sur des menaces de trouble à l'ordre public, avec interdiction de retour sur le territoire. Le drame survenu le 14 juillet a provoqué plusieurs opérations de police et des placements en rétention.

Les relations avec les partenaires présents en rétention restent cordiales. Le renouvellement des équipes de police et la réunion des services Identification et Éloignement au sein du même site ont permis une meilleure communication. Les problèmes des renforts de l'OFII durant les congés de l'agent ne sont toujours pas résolus, l'Office intervenant alors *a minima*, voire en dessous des heures de présence obligatoires.

On note une baisse très significative du nombre d'arrêtés de réadmission Schengen, ce qui a eu pour conséquence une augmentation du contentieux administratif contre les obligations de quitter le territoire. Les nouvelles dispositions mises en place au mois de novembre et les changements qui en découlent ont accentué des dysfonctionnements entravant l'exercice effectif des droits des personnes retenues, tels que l'absence de consultation du dossier la veille. Elles ont permis en revanche de permettre aux personnes d'être présentées devant le juge des libertés et de la détention dans les 48 heures.

Personnes placées

957 personnes placées

57 nationalités

Principales nationalités (en nombre de personnes)	
Tunisienne	311
Algérienne	130
Marocaine	117
Sénégalaise	40
Albanaise	40

Rétention

Durée moyenne de rétention : 11,8 jours

393 personnes renvoyées

16% de personnes renvoyées vers leur pays d'origine

25% de personnes réadmissibles dans un pays européen (Schengen + Dublin)

29 demandes d'asile enregistrées

1 personne reconnue réfugiée

AIDE EN RÉTENTION ADMINISTRATIVE



Capacité d'accueil : 138 places

Situation géographique : Marseille – Le Canet

Deux nouveaux contentieux sont apparus cette année : le contentieux lié à l'asile en rétention et le transfert du contentieux des placements au juge des libertés et de la détention.

8 personnes se sont déclarées mineures pendant nos entretiens, aucune d'entre elles n'a été reconduite.

Si 81% des ressortissants européens ont été éloignés, pour les ressortissants du Maghreb, les chiffres sont plus nuancés : 40% (356) ont été éloignés vers leurs pays d'origine, 6% (55) d'entre eux vers un État européen. Les personnes sortant de prison sont proportionnellement plus nombreuses qu'en 2015. On note aussi une nette augmentation des placements en rétention de demandeurs d'asile en procédure Dublin – 64 contre 27 en 2015.

L'année 2016 a vu la mise en œuvre de la Zone d'accès contrôlée (ZAC). En test depuis août 2015, elle devait permettre aux personnes d'accéder au parloir ou auprès des différents intervenants sans intermédiaire policier, afin de faire baisser les tensions au sein du CRA en limitant les interactions. Cependant les demandes aux policiers par interphone ne sont pas toujours relayées. Cela a pour conséquence la difficulté d'accès des personnes retenues à l'association, à l'OFII et au service médical, et les empêche parfois de faire valoir leurs droits à temps.

Personnes placées

1 401 personnes placées



97% d'hommes

3% de femmes

68 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	29%
Tunisienne	21%
Marocaine	13%
Roumaine	4%
Sénégalaise	3%

Rétention

Durée moyenne de rétention : **17,5** jours

667 personnes renvoyées

39,5% de personnes renvoyées vers leur pays d'origine

8% de personnes réadmisés dans un pays européen

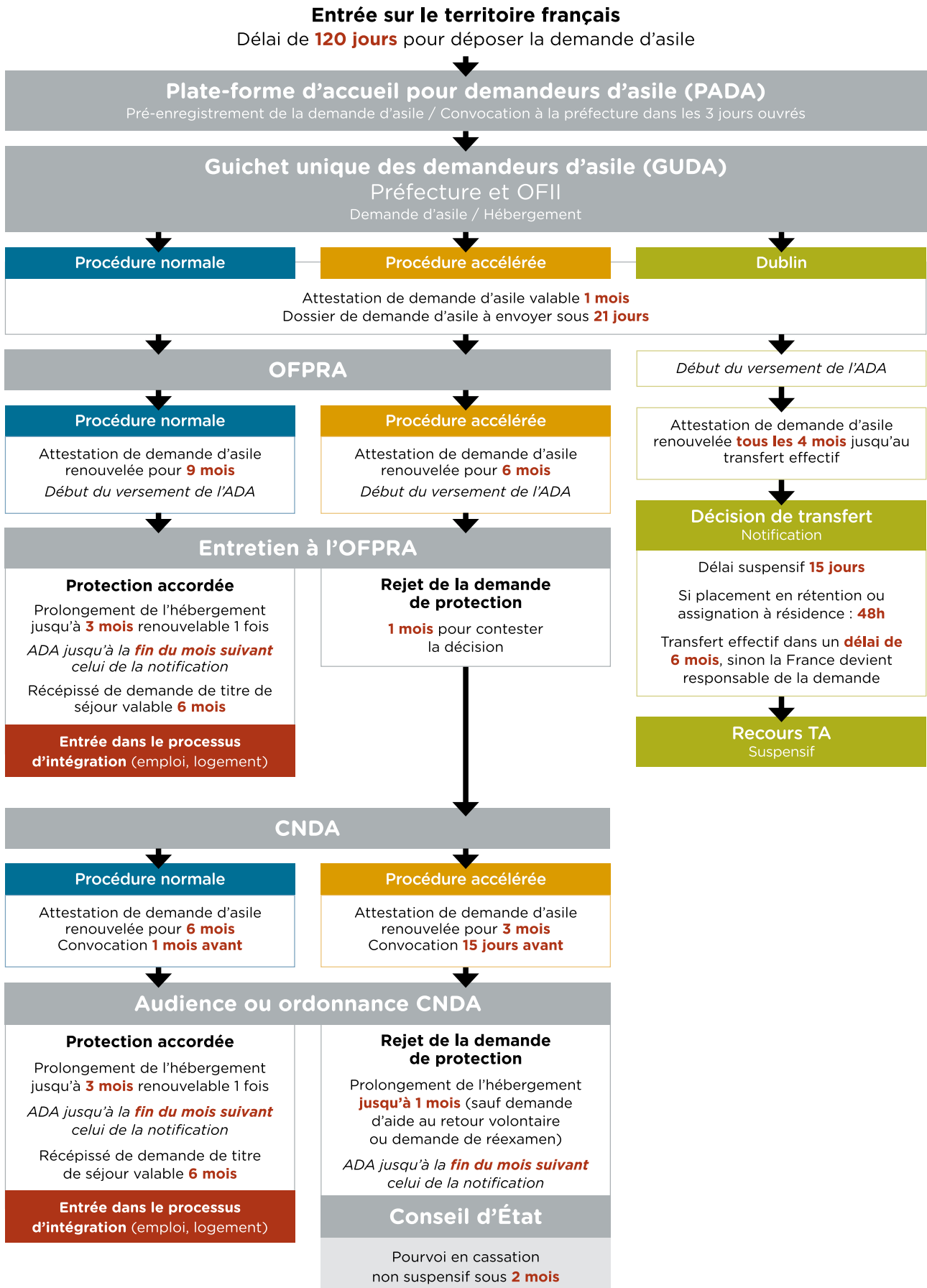
129 demandes d'asile enregistrées

1 personne reconnue réfugié

SIGLES

AIDA	Asylum Information Database
ADA	Allocation pour demandeur d'asile
AIR	Accueil, intégration, réinstallation
AJUST	Appui aux initiatives locales pour l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles
AMS	Allocation mensuelle de subsistance
APL	Allocation personnalisée au logement
ARSRIIPS	Association régionale pour la formation, la recherche et l'innovation en pratiques sociales
ARISE	Accueil et insertion de réfugiés réinstallés
ATA	Allocation temporaire d'attente
AT-SA	Accueil temporaire – Service de l'Asile
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CADA-IR	CADA-Insertion réfugiés
CHU	Centre d'hébergement d'urgence
CAO	Centre d'accueil et d'orientation
CAOMI	CAO pour mineurs non accompagnés
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
ESSOR	Élargissement et renforcement des structures de soins à Paris et en région.
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DGF	Dotation globale de fonctionnement
FAMI	Fonds [européen] asile, migration, intégration
FER	Fonds européen pour les réfugiés
FLE	Français langue étrangère
HUDA	Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
JLD	Juge des libertés et de détention
MEOMIE	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
PRIR	Programme régional d'intégration des réfugiés
RéFAC	Réseau France Afrique centrale
TRACKS	Identification of trafficked asylum seekers'special needs

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE



Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits

Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org